



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : agrégation externe

Section : Histoire

Option :

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Yves PONCELET,
Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le rapport rédigé par le jury de l'agrégation d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session concernée, et à ceux qui les ont aidés à se préparer, d'inscrire leur travail et leurs résultats dans une explicitation globale et un bilan de chacune des épreuves ;
- guider les candidats de la session suivante, et leurs préparateurs, dans leurs efforts. Ce deuxième objectif inclut l'annonce de changements ou d'ajustements éventuels ;
- rendre compte à l'ensemble de la communauté scolaire et universitaire de la nature actuelle et des résultats du concours.

Rappelons à quel point une consultation du *Rapport du jury* des précédentes sessions est toujours souhaitable, en ayant cependant présentes à l'esprit les évolutions intervenues au fil du temps :

- <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>
- et <http://www.aphg.fr/-La-revue->.

Remerciements

La préparation et le bon déroulement du concours ont nécessité la collaboration de très nombreux acteurs : le jury tout d'abord, dont je souhaite saluer le professionnalisme, l'engagement et l'excellente atmosphère de travail ; M. le sous-directeur et les personnels de la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines du ministère et les personnels des divisions des examens et concours de l'ensemble des rectorats et de la Maison des examens, qui assurent un lourd travail en amont et en aval des épreuves ; M. le proviseur du lycée Louis-le-Grand et l'ensemble de ses collaborateurs, pour leur aide et leur contribution à l'organisation matérielle du concours, à l'accueil du jury et des candidats et à l'équipement des salles ; Mme la Directrice de la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne et l'ensemble de ses collaborateurs, qui ont rendu possible la préparation des épreuves orales en constituant en lien avec le jury les fonds bibliographiques, en accueillant les candidats aux épreuves orales d'histoire dans leurs locaux, en contribuant efficacement à l'informatisation de ces mêmes épreuves et en se montrant tout au long d'une grande efficacité et serviabilité ; M. le directeur de l'Institut interuniversitaire de géographie – qui accueille la préparation de l'épreuve orale de géographie puis le passage des candidats devant les commissions –, M. le directeur du département de géographie de Paris-Sorbonne qui a contribué à l'informatisation de l'épreuve orale de géographie et les personnels de l'Institut ; enfin, le groupe des appariteurs travaillant sur les sites de la BIS, de l'Institut de géographie et de Louis-le-Grand, sans la réactivité et la gentillesse desquels les épreuves orales n'auraient pu se dérouler.

Reprenant une tradition ancienne, l'arrêté fixant la composition du jury a été rendu à nouveau accessible :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/agregation_externes/55/0/a2016_agreg_externes_histoire_542550.pdf .

L'engagement de chacun de ses membres a été essentiel dans la réussite collective, notamment dans le lourd travail de correction des épreuves écrites et d'harmonisation des notes.

Il est juste de rappeler l'engagement spécifique :



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- des vice-présidents : Mmes et MM. Sylvie Aprile PU (Lille 3), Christophe Badel PU (Rennes 2), Isabelle Brian PU (Lorraine), Olivier Deslondes PU (Lumière Lyon 2) et Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense) ;
- du secrétaire général : M. Daniel Henri PCh.S (CPGE Paris) et de la secrétaire générale adjointe : Mme Perrine Michon MCF (Paris-Est Créteil Val-de-Marne) ;
- des membres des six commissions d'oral : Mmes et MM. Sylvie Aprile PU (Lille 3), Christophe Badel PU (Rennes 2), Isabelle Brian PU (Lorraine), Charlotte de Castelnau-L'Estoile PU (Paris Diderot), Olivier Coquard PCh.S docteur (CPGE Paris), Pierre Cosme PU (Rouen), Sébastien Cote PCh.S (CPGE Montpellier), Olivier Deslondes PU (Lumière Lyon 2), Thierry Dutour MCF HDR (Paris Sorbonne), Henri Fernoux PU (Rennes 2), Solène Gaudin PA (Rennes 2), Pauline Guinard PA (ENS), Xavier Huetz de Lemps PU (Nice Sophia-Antipolis), Emmanuel Jaurand PU (Angers), Alain Joyeux PCh.S (CPGE Montpellier), Matthieu Lahaye PA docteur (CPGE Versailles), Julien Loiseau MCF HDR (Montpellier), Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Perrine Michon MCF (Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Benoît Montabone MCF (Rennes 2), Nicolas Richer PU (ENS Lyon), Gregorio Salinero MCF HDR (Panthéon Sorbonne), Pierre Serna PU (Panthéon Sorbonne), Kevin Sutton MCF (Grenoble UPMF), Valérie Toureille MCF HDR (Cergy-Pontoise).

Bilan d'ensemble de la session 2016

Dimension statistique

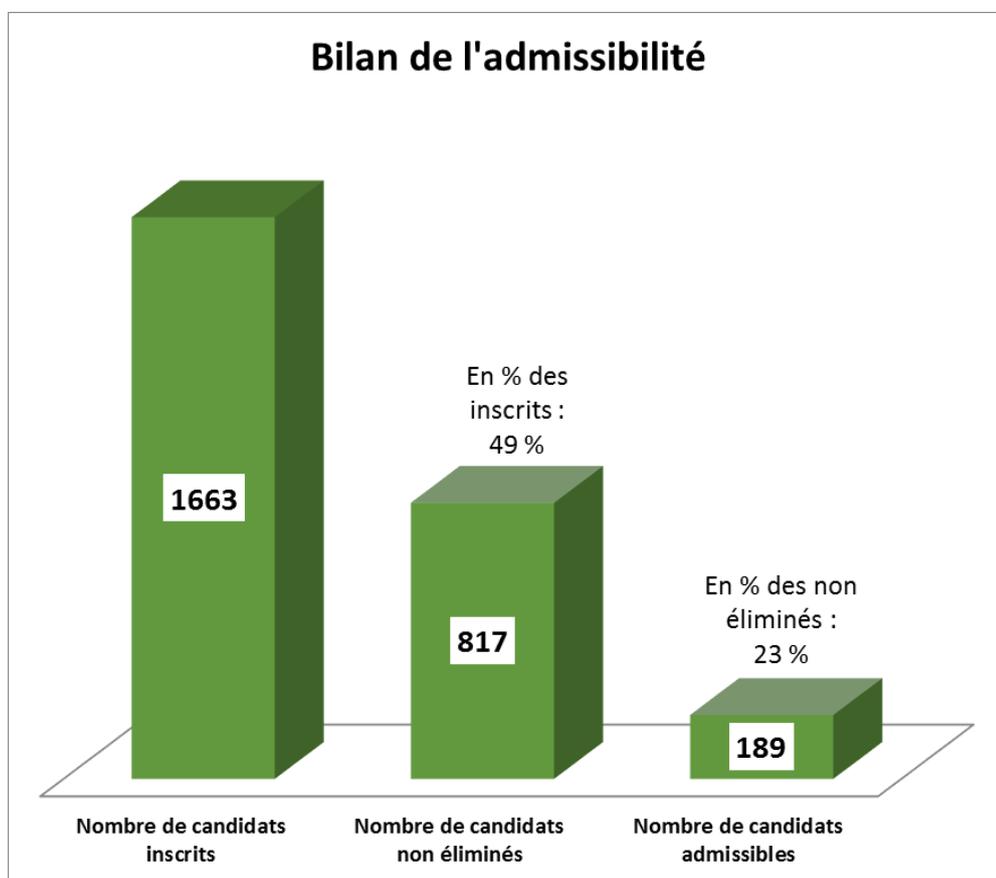
La session a été ouverte à hauteur de 96 postes (4,76 % du total des postes offerts au concours de l'agrégation externe), ce qui la situe dans la fourchette haute de la fin de la décennie 2000 et de la décennie 2010 :

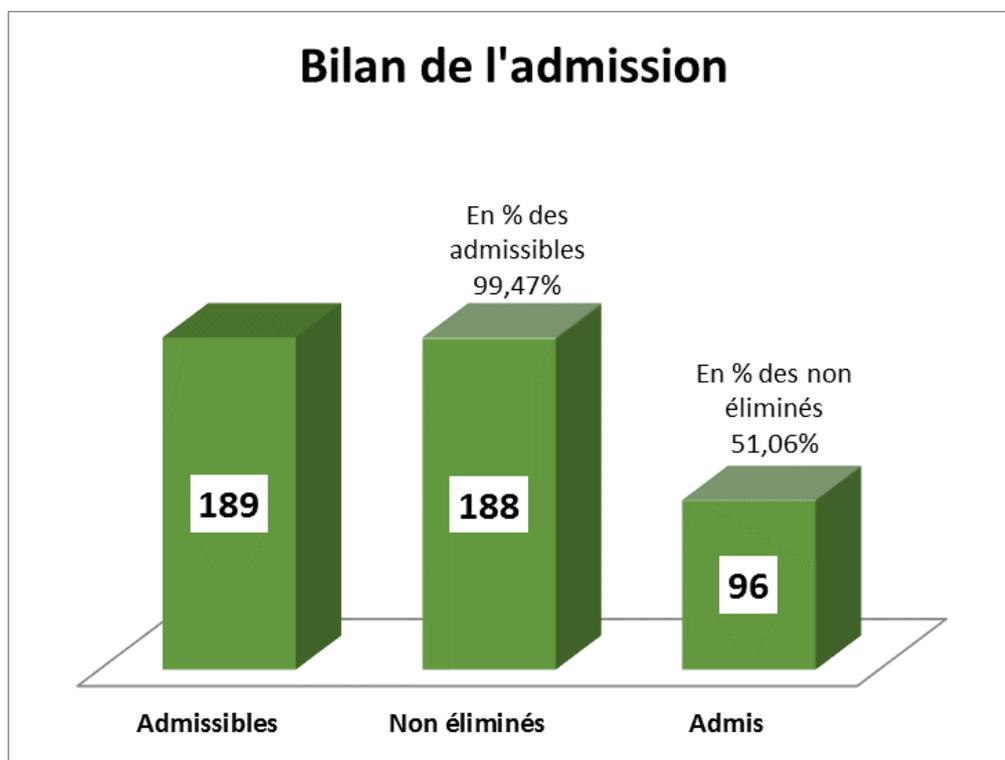
Session	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	83	84	84	70	70	100	80	91	96

Avec 817 candidats non-éliminés à l'issue des épreuves écrites (c'est-à-dire pour l'essentiel ceux qui ont été présents aux quatre épreuves et ont effectivement composé), la session témoigne de l'existence d'un vivier de candidats important. Ce vivier est en croissance par rapport à 2015, 2014 et 2013 – 714, 747 et 748 non-éliminés –, voire en nette croissance si on le compare aux années 2011 et 2012 : respectivement 520 et 592. Ce constat est conforté par l'extrême faiblesse du taux d'attrition entre écrit et oral, puisque 99,5 % des admissibles ont passé l'ensemble des épreuves d'amission.

Ces données illustrent le caractère trop partiel d'une évaluation de l'attrait du concours par le seul nombre d'inscrits. En 2016, ce dernier a crû de 10 % : 1 663 inscrits pour 1 502 en 2015 ; il faut s'en féliciter, mais aussi attendre de voir si cette augmentation amorce ou non une inversion du trend baissier qui affecte depuis longtemps ce paramètre : 3 118 inscrits en 2005 et 2 113 en 2010. Les premières remontées d'information portant sur la session 2017 indiquent que le nombre d'inscrits ne devrait probablement pas être inférieur à 1 600, ce qui constituerait un nouveau signe positif.

La tendance baissière évoquée ci-dessus n'a jamais affecté le niveau de sélectivité de l'agrégation d'histoire : avec un ratio admis/présents aux épreuves écrites de 11,75 % en 2016 (11,91 % en 2015), elle continue de se classer parmi les plus difficiles à obtenir (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104591/les-donnees-statistiques-des-concours-agregation-session-2016.html>). Elle pourrait donc sans déchoir sélectionner un nombre plus important d'admis, ce qui lui permettrait de répondre mieux encore à la plénitude des attentes qui portent sur elle.





Continuité et adaptation

Le concours avait entamé lors des sessions précédentes la dématérialisation d'une partie de ses étapes et l'entrée progressive du numérique dans le déroulement des épreuves orales. Ce double processus s'est poursuivi en 2016.

Afin d'aborder sereinement la généralisation prévue en 2017 par la DGRH du ministère, la moitié des membres du jury a accepté dès cette session d'utiliser une plateforme de correction en ligne pour corriger les copies – déjà numérisées depuis plusieurs années – puis opérer la saisie des notes.

D'autre part, les candidats admissibles ont eu à disposition, chacune et chacun et pour l'intégralité de leur temps de préparation, un ordinateur équipé d'une suite bureautique.

Comme c'était déjà le cas pour une partie des sujets (les dossiers de documents géographiques de l'épreuve orale d'explication d'une carte ou de documents géographiques), ceux qui le souhaitaient ont donc pu articuler leur leçon d'histoire générale ou leur explication de document(s) sur une présentation de type PowerPoint (copiée et apportée en salle de passage devant les commissions sur la clef USB qui leur avait été prêtée en début de préparation).

Comme cela avait déjà été le cas pour la seule épreuve de leçon d'histoire générale lors de la session 2015, les candidats ont eu accès, lors de la préparation des trois épreuves orales, via l'ordinateur mis à leur disposition, à un petit nombre de sites (en sus de la banque numérisée d'images et de cartes prévue pour les deux épreuves d'histoire, elle aussi accessible depuis chacun des ordinateurs).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sites consultables pour les épreuves orales d'histoire de l'agrégation d'histoire 2016 *

Les catalogues

- 1- Sudoc (pour Paris-Bib. de la Sorbonne-BIS/Magasin Sorbonne et pour Paris 1-Lavissee)
- 2- Bibliothèque Ulm Lettres et Sciences Humaines
- 3- Bibliothèque Cujas

Les ressources électroniques

- 1- CAIRN
- 2- JSTOR
- 3- PERSEE
- 4- Ressource Revues.org
- 5- Encyclopédie de l'Islam
- 6- Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle de Pierre Larousse
- 7- Maitron en ligne
- 8- Base Joconde (Portail des collections des musées de France)

* Donné à titre informatif, la liste pouvant évidemment évoluer lors de la session 2017.

Sites consultables pour l'épreuve orale de géographie de l'agrégation d'histoire 2016 *

Géoportail (données géographiques ou géolocalisées) : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
Données statistiques de la Banque mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/>
Données statistiques de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
Données statistiques agricole (Agreste) : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/chiffres-cles-4/>
Définitions des statistiques agricoles (Agreste) : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/>

* Donné à titre informatif, la liste pouvant évidemment évoluer lors de la session 2017.

Enfin, trois scanners ont été mis chaque jour à la disposition des candidats, un en salle de préparation de l'épreuve orale de géographie, deux en salle de préparation des épreuves orales d'histoire.

Comme il était à prévoir, les candidats ont témoigné de leur habileté technique dans le recours à ces différents outils et ressources ; beaucoup ont su en faire un atout documentaire, réflexif et démonstratif. Il appartient à leurs successeurs de faire fructifier cet heureux constat en se préparant, durant leurs études, par une consultation régulière des sites les plus courants et par une utilisation habituelle la plus pertinente possible des logiciels de présentation (mise vigilante de l'outil au service de la démonstration, rythme adapté de passage des diapositives, juste taille des caractères et des documents, retour récurrent du plan de la leçon ou de l'explication, enrichissement progressif d'un fond de carte ou d'un schéma, etc.).

Cette évolution des épreuves orales a constitué une étape assez compliquée, quoique facilitée par l'expérience acquise en 2015. Cela a tenu à la pluralité des sites qui accueillent le concours, à la grande diversité de leurs équipements et de leurs connexions, au fait que l'on ne peut envisager d'équiper ces lieux prestigieux sans négociations ni légitimes précautions ; à l'importance – en nombre d'admissibles et en durée globale des épreuves d'admission – de l'agrégation d'histoire, qui induit une mobilisation longue des matériels et idéalement de techniciens ; aux nombreux acteurs institutionnels qui concourent à l'organisation du concours et au grand nombre de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

demandes d'équipement et de financement qui s'adressent à eux, et auxquelles ils doivent s'adapter ; enfin, bien entendu, aux précautions qu'il faut avoir pour pallier tout risque de dysfonctionnement majeur durant l'oral.

Nonobstant cette complexité, cette étape a vocation à s'ancrer. Il importe en effet que les épreuves de l'agrégation soient le moins possible en rupture avec les conditions de travail des étudiants qui les préparent et des futurs jeunes enseignants qu'elles sélectionnent. La professionnalisation des concours a une très longue histoire et n'a pas attendu le XXI^e siècle ni le numérique éducatif pour s'affirmer. L'agrégation est depuis longtemps professionnalisée et professionnalisante, parce que conduire une préparation de concours sur le long terme et collaborer avec d'autres pour mener ce projet, recevoir des sujets et s'appliquer à les traiter dans un laps de temps limité, s'exprimer efficacement à l'écrit et à l'oral et mobiliser les outils de la communication de raisonnements et de savoirs, s'adapter à un auditoire (une commission d'épreuve orale en est un, pas moins réel et ni plus ni moins facile à convaincre que tous ceux auxquels les agrégés stagiaires puis titulaires s'adresseront dans leur vie professionnelle), maîtriser une documentation et les outils de la recherche documentaire, démontrer plutôt qu'asséner, aller à l'essentiel et incarner son propos, tenir bon quand la fatigue s'installe, etc. sont au cœur de la professionnalité enseignante. L'introduction du numérique contribue à cette dernière et l'inscrit dans le temps présent.

Comme l'indiquait le *Rapport du jury* 2014, l'arrêté du 25 juillet 2014 (art. 1^{er}) a modifié l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de l'agrégation en stipulant : « Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

Pour la mise en œuvre de cet article lors de la session 2016, le jury a conservé les dispositions expérimentées en 2015 :

- évidemment veiller à ce que chaque candidat soit effectivement questionné sur ce point par au moins l'une des trois commissions d'oral ;
- faire le maximum pour que ce questionnement soit le plus articulé possible au sujet de la leçon ou à l'explication de documents historiques ou géographiques, ce que nos disciplines d'une part, le programme de la session d'autre part ont rendu fréquemment possible ;
- privilégier les entrées suivantes :
 - les valeurs de la République (leur connaissance, la capacité à les historiciser, les conséquences à en tirer comme citoyen, intellectuel et fonctionnaire enseignant, la mesure au moins minimale de la complexité inhérente à leur mise en œuvre).
 - un agent du service public d'éducation (Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ? Un fonctionnaire enseignant ? Quelle déontologie et quelle(s) mission(s) ?).
 - les contextes d'exercice du métier d'enseignant et les conditions les meilleures d'apprentissage, au niveau « bac - 3 » / « bac + 3 ».

Sous réserve de précisions adressées par la sous-direction du recrutement à l'ensemble des présidents de jury de l'agrégation, ce cadre sera maintenu lors de la session 2017.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Une double ouverture sur 2017

En vue de la session 2016 et des suivantes, le directoire du jury avait réfléchi l'an dernier à clarifier et accroître la place donnée à la localisation et à la spatialisation dans les devoirs et les exposés des candidats. On avait notamment pu lire dans le *Rapport du jury* 2015 les précisions apportées sur ce point par les rapporteurs de l'épreuve de composition de géographie.

Dans la même veine :

- il importe que les candidats de la session 2017 accordent toute sa place à l'illustration pertinente des dissertations d'histoire par la réalisation de croquis simples et efficaces ;
- il n'est pas, à nouveau, exclu que tel sujet de dissertation d'histoire s'accompagne de la mise à disposition des candidats d'un fond de carte dont ils pourraient se servir – sur la base du volontariat et en complémentarité avec le développement écrit – pour témoigner qu'ils ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour localiser précisément des lieux et des espaces majeurs et les mettre en rapport, voire, si le sujet s'y prête, pour donner une force et une lisibilité accrues à leur raisonnement et à leurs conclusions en en proposant une traduction spatiale synthétique.

Il a été rappelé plus haut que le premier objectif du *Rapport du jury* est de permettre aux candidats de la session concernée d'inscrire leur travail et leurs résultats dans une explicitation globale et un bilan de chacune des épreuves. Le *Rapport* est donc l'élément majeur du dialogue que le jury souhaite nouer avec les candidats à l'issue d'une session.

Pour autant, il apparaît depuis longtemps utile de favoriser l'individuation de ce dialogue. Lors de la session 2017, le *Rapport du jury* sera donc complété :

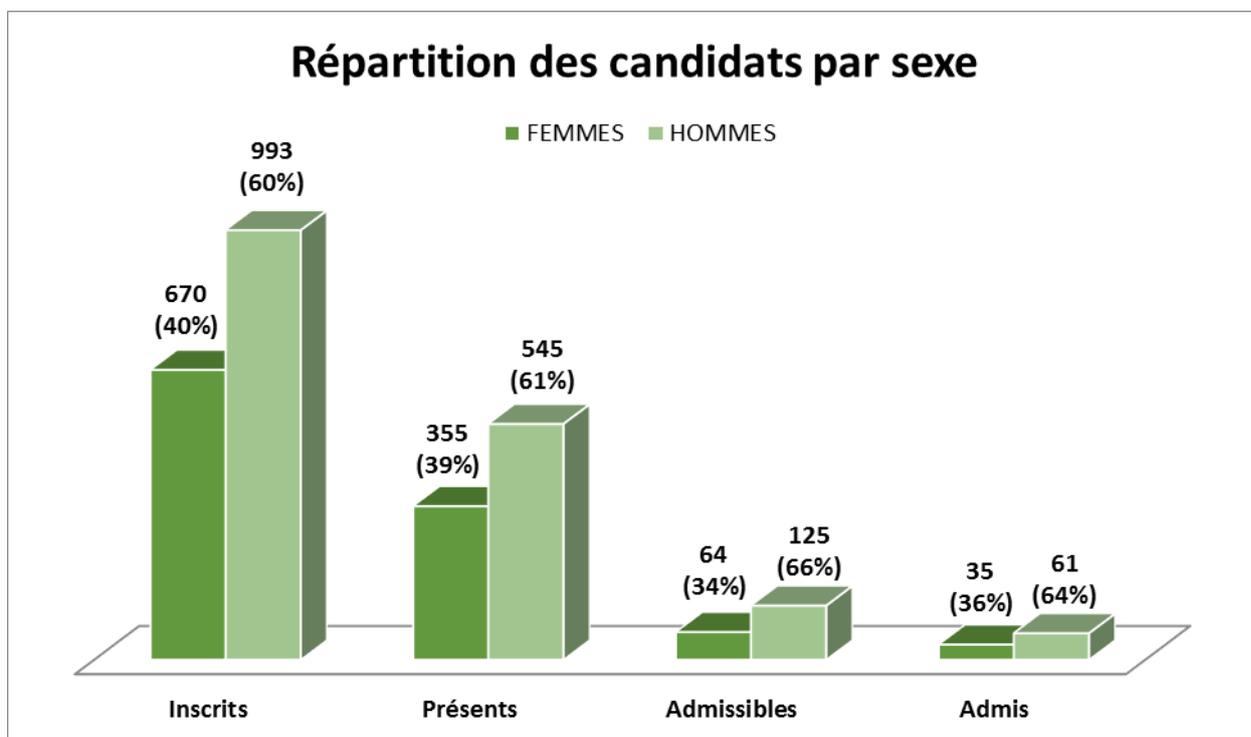
- par l'envoi aux candidats non admis, qui en feraient la demande, de leurs copies* ;
- * *uniquement auprès de Mme Lauren Machulka, Gestionnaire RH, MENESR, DGRH D3, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13 (demande accompagnée d'une enveloppe timbrée portant une adresse à jour).*
- par un accueil direct, par le jury, des candidats non-admissibles peu après le début des épreuves orales (*probablement* le samedi matin 17 juin 2017) puis des admissibles non-admis immédiatement à l'issue de la proclamation des résultats ;
- par l'envoi aux candidats non admis qui en feraient la demande** *avant le 12 juin* et aux candidats admissibles non admis qui en feraient la demande *avant le 15 juillet* de la synthèse des appréciations portées par les correcteurs des épreuves écrites.

** *Uniquement à l'adresse secretariat.agreg-hist@education.gouv.fr*

Cet effort d'individuation engendre chaque session un travail croissant et, à tous égards, complexe. Pour l'alléger, il ne sera pas possible d'adresser aux candidats admissibles non admis de la session 2017 la synthèse des appréciations portées par les examinateurs de leurs épreuves orales : s'ils souhaitent les connaître, ils devront donc participer à la rencontre, signalée ci-dessus, organisée à leur intention immédiatement après la proclamation des résultats du concours. Cependant, pour ne pas pénaliser ceux d'entre eux ne pouvant être présents à Paris lors de la proclamation des résultats, le jury acceptera de délivrer cette synthèse à des représentants dûment mandatés des candidats***.

*** *Afin que le jury puisse rendre ce service en confiance, il importera que les représentants des candidats fournissent l'original ou une photocopie de la convocation de la candidate ou du candidat et présentent une demande manuscrite et une procuration signée.*

COMPLEMENTS AU BILAN STATISTIQUE

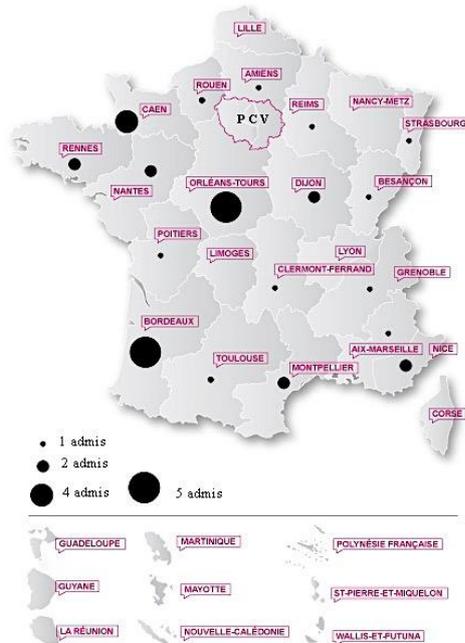


Ces données sont très proches – quoique en meilleur équilibre – de celles de la session 2015, le ratio s'établissant alors respectivement à 40 %-60 %, 39 %-61 %, 33 %-67 % et 32 %-68 %. Dans les deux cas, la ventilation entre candidates et candidats est acquise pour l'essentiel dès l'amont, lors de l'inscription et de la présence aux épreuves écrites.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

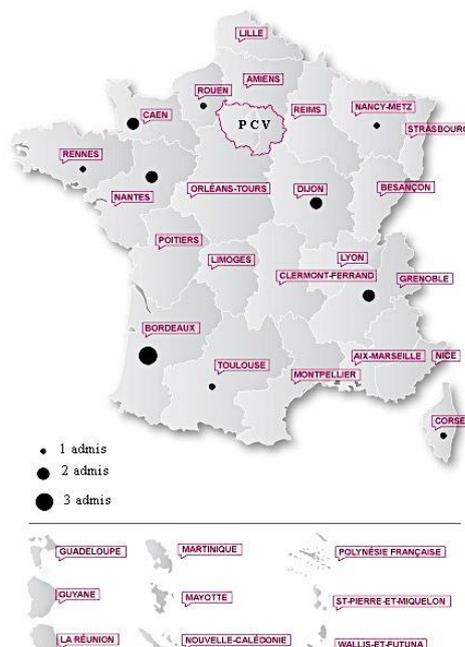
Carte des admis en 2016 (hors PVC et Lyon)



Carte des admis en 2014 (hors PVC et Lyon)



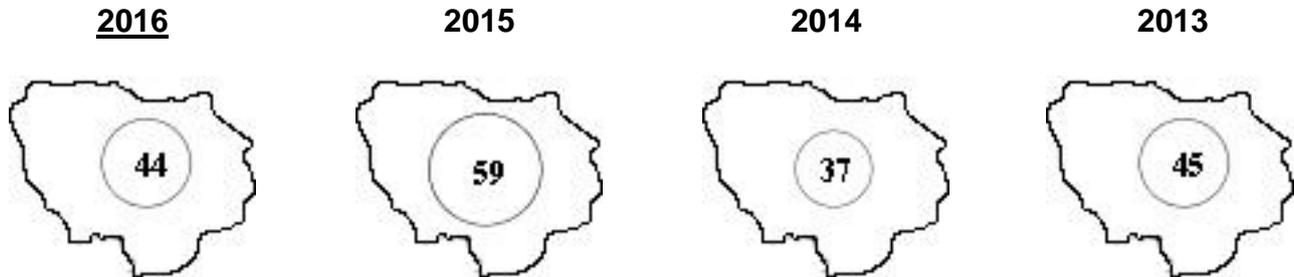
Carte des admis en 2015 (hors PVC et Lyon)



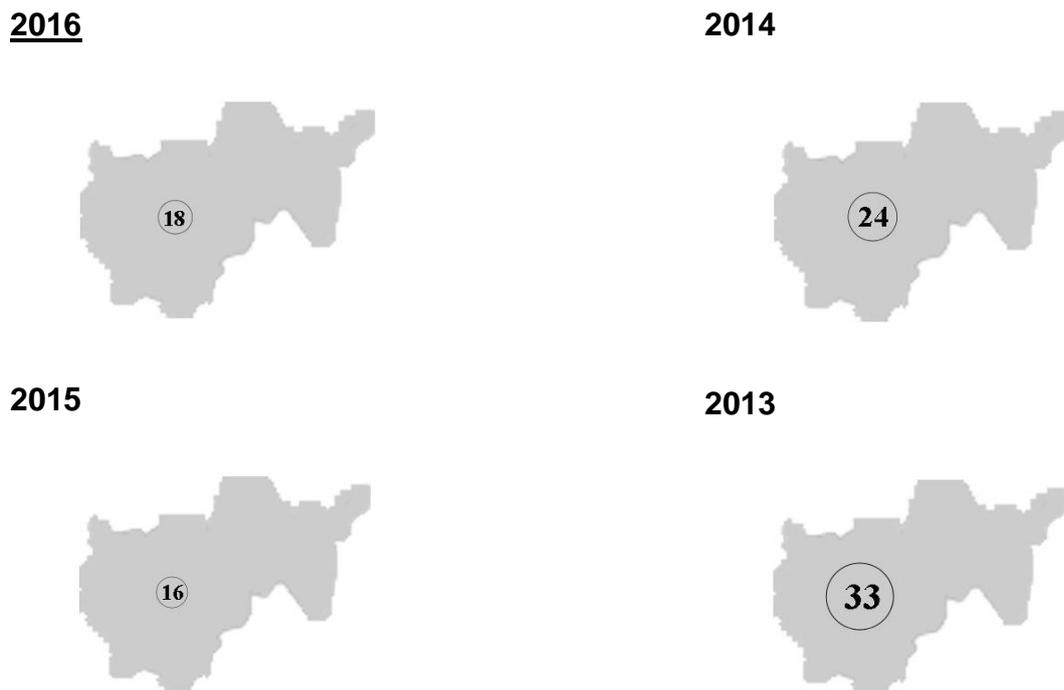
Carte des admis en 2013 (hors PVC et Lyon)



Admis dans les académies de Paris-Créteil-Versailles



Admis dans l'académie de Lyon



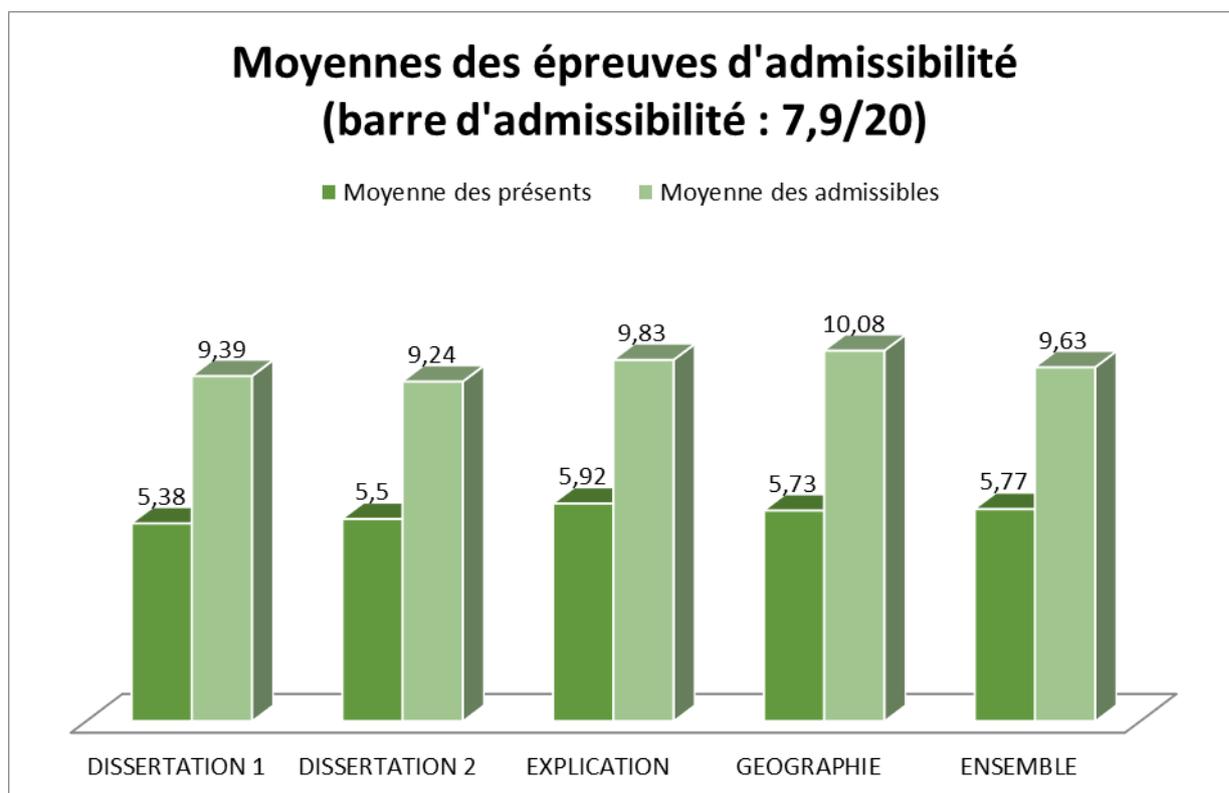
ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

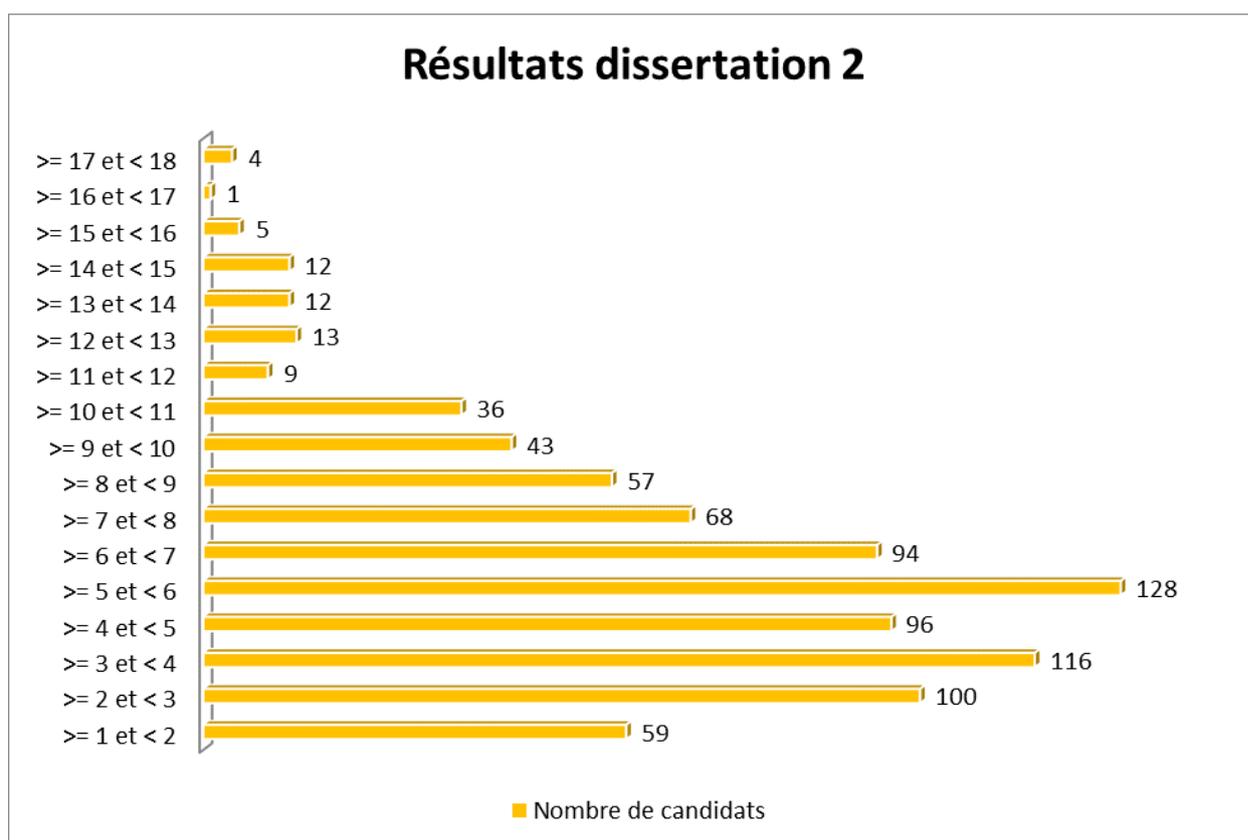
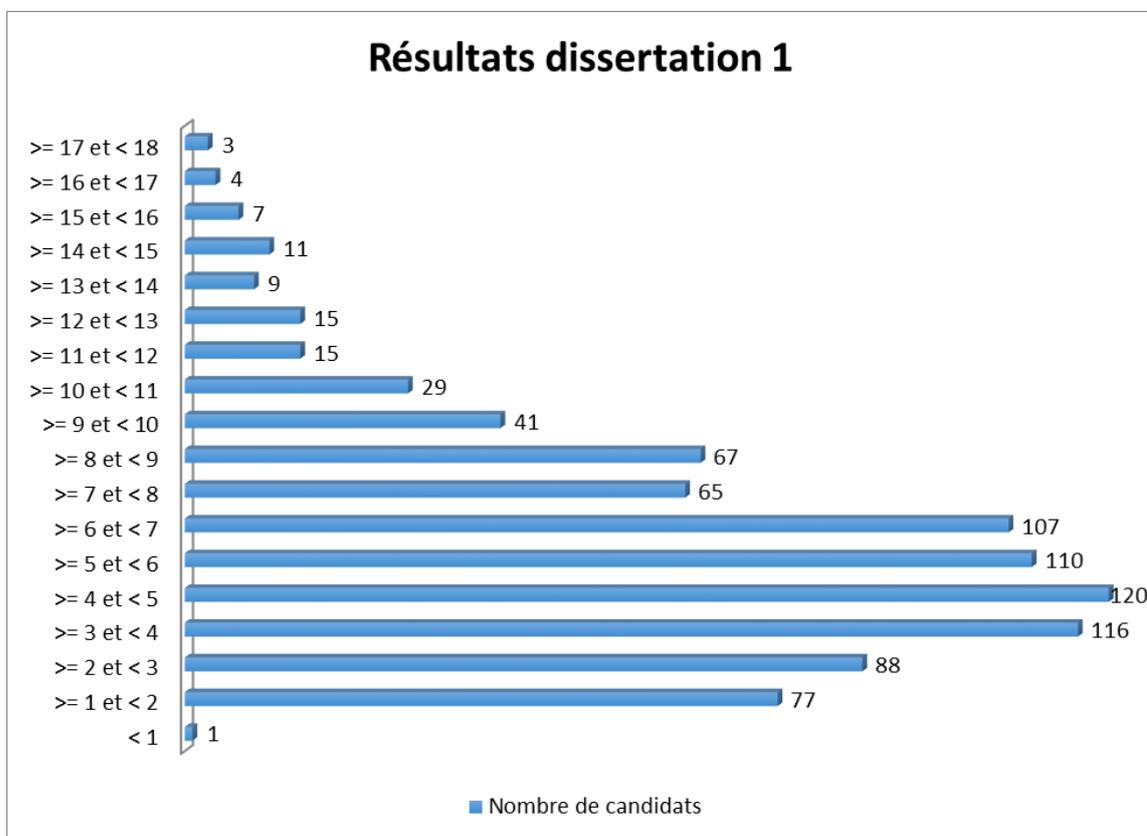
Elles sont au nombre de quatre, obéissant à un cadre identique : coefficient un (soit un total de quatre sur dix), durée de sept heures.

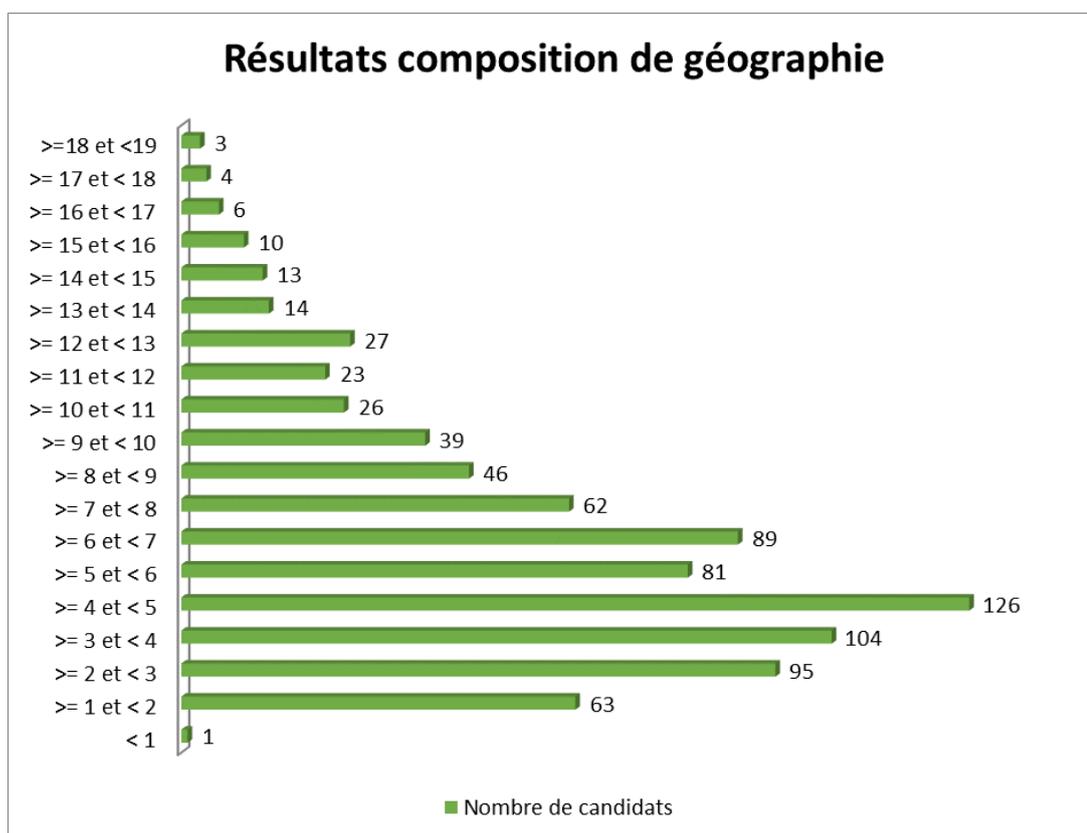
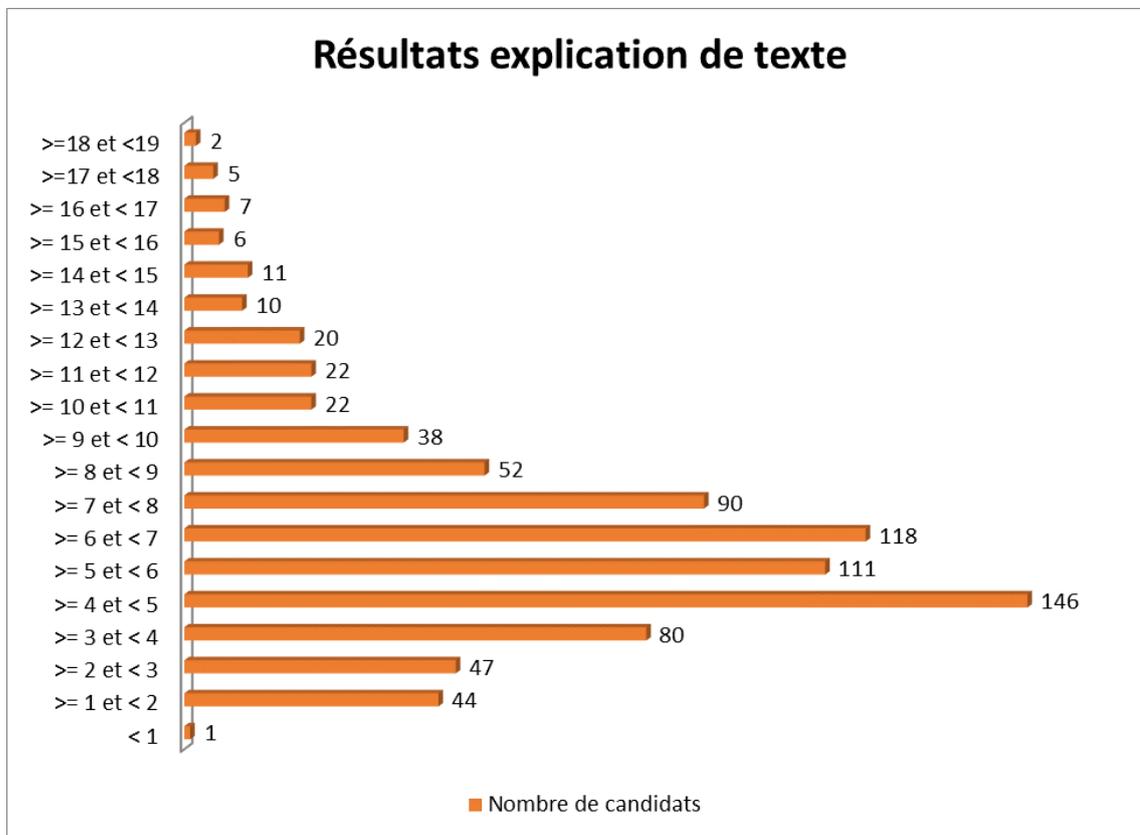
Elles se composent de :

- trois dissertations, dont deux amènent à traiter un sujet d'histoire et la troisième un sujet de géographie (cette dernière dissertation est intitulée « composition sur un sujet de géographie » dans l'arrêté du 28 décembre 2009 sans qu'il faille chercher dans cette différence d'intitulé autre chose qu'un usage, d'ailleurs repris de l'arrêté du 27 août 1970 dans lequel le mot « composition » désignait de manière générique les quatre épreuves d'écrit) ;
- une explication de texte(s) historique(s).

Chacun de ces quatre exercices porte sur une des six questions inscrites au programme du concours (quatre en histoire, deux en géographie).







PREMIERE DISSERTATION D'HISTOIRE

LA VIOLENCE POLITIQUE DANS LE MONDE ROMAIN *

* *Rappel de la question d'histoire ancienne inscrite au programme : « Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C. ».*

Définition du sujet

La principale difficulté du sujet venait de sa définition même. Le concept de « violence politique » se prête à des interprétations diverses et le jury était prêt à en accepter des visions très contrastées, à condition qu'elles soient justifiées dans l'introduction ; pour élaborer la définition la plus consensuelle possible, il s'est tourné vers le *Petit Larousse*, qui la définit comme « force intense, abus de la force, contrainte, sévices ». En ce qui concerne le terme « politique », le sens antique conduit logiquement à le concevoir comme « ce qui a trait aux affaires de la cité ». Nous avons donc retenu comme définition la moins problématique : « recours abusif à la force ou à la contrainte, dans le cadre du gouvernement de la cité, avec une finalité clairement et consciemment politique ».

Il ne s'ensuit pas qu'elle résolvait tous les problèmes et fermait la porte à toutes les interprétations. Très centré sur la dimension physique, elle pose la question de la place de la violence verbale et de la violence symbolique. La première est liée à l'enjeu de l'intensité, tout en ouvrant le problème des différences de perception selon les cultures. Les injures ou les calomnies atteignent-elles le seuil d'intensité nécessaire et la violence des mots n'est-elle pas jugée de manière très variable selon les époques et les contextes ? On peut dire la même chose de la violence symbolique, sauf lorsqu'elle est associée à des formes de violence physique. Sur le fond, le jury était tout-à-fait prêt à les accepter mais une appréciation réaliste des contraintes d'une copie d'agrégation leur conférait une présence secondaire. Les candidats avaient déjà tant à dire sur les manifestations les plus « lourdes » de la violence physique qu'ils auraient forcément peu de temps pour des aspects moins intenses.

La compréhension du sujet n'était pas facilitée par l'expression canonique de « violence légitime », utilisée pour désigner les formes de contrainte monopolisées par l'État dans les sociétés contemporaines. Du point de vue de notre définition, il s'agit d'un oxymore, car la violence, au contraire de la force, est par nature illégitime. Une violence qui est reconnue comme légitime, n'est précisément plus une violence. Si l'on prenait ce concept comme référence, l'ensemble du gouvernement romain se serait trouvé au cœur du sujet, ce qui aurait été un contre-sens total. En revanche, la question de la légitimité constituait bien l'un des thèmes majeurs de ce devoir, car les promoteurs de la violence ont, le plus souvent, cherché à la légitimer. Si le concept de « violence légitime » était utilisé par un candidat pour soulever cette question, il l'était à bon escient.

L'adjectif « politique » n'avait pas non plus la clarté qu'on pouvait lui prêter. Il excluait clairement les violences proprement militaires, liées à la conquête, d'autant plus que les territoires en



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

question ne faisaient pas encore partie du « monde romain » à ce stade de leur histoire. Il laissait aussi de côté les violences sociales, comme une révolte servile, une émeute d'orfèvres ou un brigandage rural, mais les frontières ne sont pas toujours aussi claires. Le cas des émeutes frumentaires est ainsi ambigu, car leur dimension matérielle peut camoufler un usage ou une manipulation politique. Les violences religieuses n'étaient pas non plus concernées en tant que telles mais on peut estimer que la persécution des chrétiens par Néron en 64 avaient une finalité politique : détourner l'impopularité sur des boucs émissaires.

Ce sont les révoltes provinciales qui posaient le plus de problème d'interprétation sur ce sujet. Beaucoup trouvaient leur origine dans des problèmes de terre (Tacfarinas) ou d'impôt (Florus et Sacrovir), motifs ne correspondant pas à notre définition du politique. Les sources sur les troubles africains sont trop elliptiques pour déterminer la nature de leurs motivations. D'autre part, nous rappelons que le programme n'envisage les provinces que dans leurs rapports avec Rome, ce qui exclut les phénomènes politiques proprement endogènes. Au sens strict, seules les révoltes provinciales ayant pour but d'intervenir dans la vie politique romaine trouvaient leur place dans le devoir. En fonction d'une telle conception, la révolte de Boudicca ou la révolte juive en étaient exclues, puisqu'elles avaient pour but de se séparer de l'Empire, non d'y intervenir. Outre les usurpations impériales, qui ne posent pas de problème, seule la révolte gauloise de 69-70 pouvaient être examinée sans conteste. Toutefois, en raison de la complexité du phénomène, nous avons accepté la présence d'une large gamme de révoltes provinciales, à partir du moment où le candidat justifiait son choix.

Une seule monographie notable a livré un discours synthétique sur le sujet mais il s'est limité au début de notre programme : *Violence in Republican Rome*, d'A. W. Lintott (Oxford, 1968). Cette restriction à la République ne saurait étonner, puisque les formes de la violence politique entretiennent en général un lien étroit avec le régime qui les engendre. C'est dire que le passage de la République à l'Empire se trouvait au cœur de la réflexion et que la question de la césure devait être posée, la date canonique de fondation de l'Empire ne représentant pas forcément le tournant fondamental. La mort de César ou celle d'Auguste pouvaient être aussi envisagées. Pour autant, un plan chronologique n'était pas adapté car il se serait avéré déséquilibré et répétitif, ne permettant pas de dégager les phénomènes présents dans la longue durée. Un plan thématique était plus approprié : notre rapport en donne un exemple qui a pour but de mettre en valeur les principaux thèmes attendus, même si leur agencement est purement indicatif. Trois grands axes peuvent être dégagés :

- les modalités, qui posent le problème de la césure ;
- l'impact, qui pose le problème de la fonction ;
- la régulation, qui pose le problème de la légitimité.

Exemple de traitement du sujet

I. UN PHENOMENE IDENTIQUE ? ORIGINE ET MODALITES

Cette première partie a pour but de s'interroger sur la continuité du phénomène à travers l'analyse des causes et des modalités. Il a aussi pour intérêt pédagogique de livrer un tableau typologique des violences, accompagné des principaux repères chronologiques. En filigrane, il pose évidemment la question de la césure ou des césures fondamentales.

1. La République : l'issue d'une « crise sans alternative »



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

À la fin de la République, la cause fondamentale de la violence vient de la dérégulation du code aristocratique de compétition. Le premier tournant a eu lieu à l'époque des Gracques (vers 130-120 av. J.-C.) et le second au moment de la première guerre civile (88-82). Ces deux traumatismes planent sur la période 70-50, qui ne veut pas les rééditer, mais sait qu'ils peuvent resurgir.

Les réformes de Sylla ont accru la vigueur de cette compétition, car il a augmenté le nombre des magistratures inférieures sans toucher celles du sommet (toujours deux consuls). Cette compétition se dérègle dans la mesure où les hommes politiques ne respectent plus les normes de conduite admises jusqu'ici et n'acceptent plus de mettre de bornes à leur ambition en fonction de l'intérêt public. Parce qu'il a échoué deux fois au consulat, Catilina organise une conspiration contre la République. Les collègues d'une même magistrature n'hésitent pas à multiplier les obstructions entre eux (tels les consuls César et Bibulus en 59), au risque de paralyser les institutions.

De manière plus globale, la violence découle de la paralysie d'un régime qui n'arrive pas à se réformer pour faire face à de nouvelles tâches (extension de l'empire). La classe dirigeante refuse la monarchie et n'est pas intellectuellement capable de concevoir un autre régime : c'est la « crise sans alternative » (Ch. Meier).

2. Le Principat : la conséquence d'un système successoral flottant

Sous le Principat, le régime est fragilisé par l'absence de règles successorales claires au sein de la famille impériale, due au fait qu'il ne s'assume pas ouvertement comme une monarchie (P. Veyne, E. Flaig). Il est aussi exposé au danger représenté par les héritiers des grandes familles de la noblesse républicaine, égales en dignité et en prestige aux Julio-Claudiens.

Le prince pouvait toujours redouter de voir son pouvoir contesté par un ou plusieurs *capaces imperii* (prétendants à l'Empire), dont le nombre augmentait mécaniquement au fur et à mesure que des alliances matrimoniales faisaient entrer de nouveaux sénateurs dans la *Domus* (Maison) impériale et multipliaient les possesseurs du sang impérial.

Sur ce point, la situation devint critique sous le règne de Néron (M. T. Griffin). Au bout d'un demi-siècle de règne julio-claudien, la progéniture des *Junii Silani*, issue d'Aemilia Lepida, arrière-petite-fille d'Auguste, comptait quatre mâles susceptibles d'exercer le pouvoir. Il existait aussi un descendant de Tibère, Rubellius Plautus, fils de sa petite-fille Julia, sans oublier les représentants des familles liées à Claude par ses quatre mariages successifs.

3. Les modalités permanentes

Certaines formes de violence parcourent la période sans changement notable. La plus modérée, l'émeute, présente un caractère électoral marqué sous la République et Auguste, avant de devenir plus vaguement politique par la suite (défense d'Octavie, fille de Claude, lors de la répudiation par Néron). L'émeute frumentaire ne disparaît pas non plus (de Clodius à Claude), si l'on accepte son caractère politique. Elles sont toutefois moins violentes sous l'Empire à cause de la présence d'une garnison à Rome. La violence verbale pouvait être abordée à cette occasion, puisque insultes et slogans tiennent une place importante dans ce genre de manifestation.

La plus radicale, la guerre civile, se déroule en deux cycles. Le premier cycle, de 49 à 30, oppose César aux pompéiens (49-45), les césariens aux républicains (44-42), les césariens à Sextus Pompée (42-36), Antoine à Octave (32-30). Le second, de 68 à 70, voit s'affronter Vindex/Galba à Néron (68), Othon à Vitellius, Vitellius à Vespasien (69), avant d'être prolongée par la révolte des Gaules (69-70).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'assassinat des adversaires politiques est une pratique ouverte par la première guerre civile et la proscription de 82. Elle se continue par la suite, soit sous une forme collective (proscription de 43), soit une forme individuelle (meurtre de César, Caligula, Galba).

4. Le nouveau paradigme impérial : délations et complots

Pour autant, la période impériale ne présente-t-elle pas des formes originales ? Cette question pose le problème de la césure s'il faut vraiment en chercher une. On peut aussi estimer que le tournant a eu lieu avec l'assassinat de César et la proscription. Mais il faut bien reconnaître que la fragilité de la légitimité julio-claudienne a entraîné un cycle, inconnu à l'époque républicaine, de complots et de répressions d'opposants (souvent « préventives »), se nourrissant les uns les autres.

Des complots « républicains » (contre Caligula), émanant de membres rivaux de la famille impériale (Julie) ou de grandes familles nobles (Pison) ont régulièrement menacé le trône. La répression impériale a souvent pris la forme de la délation (guidée par le souverain) mais a adopté aussi des formes plus camouflées (élimination des fils de Germanicus, empoisonnement de Britannicus).

La répression frappe des opposants et rivaux autant supposés que réels. Elle se fait en général de manière individuelle, au contraire de la proscription. Mais elle peut prendre parfois une dimension plus collective, au moment de l'élimination de Séjan (31) et de Pison (65), qui entraîne le massacre d'un vaste réseau.

II. L'IMPACT POLITIQUE : UNE FORCE DESTRUCTRICE OU CREATRICE ?

Au-delà du jugement moral, l'historien doit s'interroger sur la fonction d'une pratique, si répréhensible soit-elle. Dans cette perspective, il ne saurait se limiter à la présentation des effets négatifs de la violence mais se demander si elle ne constituait pas un moyen de gouvernement, rationnel et efficace. Le candidat était évidemment libre de sa conclusion finale, à partir du moment où elle était argumentée.

1. Paralysie puis destruction de la République ?

Le discours dramatisant des sources antiques, en général aristocratiques, met en relief la division de la cité, entraînée par la *stasis* (division) et la violence (Lucrece, Lucain). Il insiste sur le caractère fratricide de la guerre civile, opposant des parents présents dans les deux partis. Qu'en est-il exactement ?

Les violences des bandes des années 50 auraient détraqué le fonctionnement des institutions, empêchant les élections de se tenir (combats de rue entre bandes de Clodius et Milon). Il ne faut pas exagérer leur impact : le report des élections fut surtout dû aux manœuvres des hommes politiques, surtout les triumvirs (Pompée), qui voulaient gêner leurs adversaires.

La guerre civile ultérieure a bien détruit le régime puisqu'elle a abouti à la concentration du pouvoir entre les mains d'un *imperator*. Mais elle a aussi créé un nouveau régime, puisque cet *imperator* va fonder le Principat.

2. La « dernière proscription » : mesure terroriste ou outil de gouvernement ?

À la fin de la République, le *summum* de la violence est incarné par la proscription de 43. Elle s'inspire du modèle syllanien, mais présente l'originalité d'une liste ouverte. Cette instabilité de la liste lui donne une logique « terroriste » selon F. Hinard (la famille de Tibère est rajoutée après Pérouse).

Elle est considérée comme plus meurtrière que celle de Sylla. Sur les 160 proscrits connus individuellement, 36 furent exécutés immédiatement et 33 autres connurent une mort violente par la suite (soit 40 %).

Mais elle peut être aussi vue comme un outil de gouvernement, destiné à préparer la guerre contre les républicains. Par l'élimination des opposants, elle cherche aussi à reconstituer l'unité du peuple romain et à dépasser la rivalité des factions. Par la terreur, elle se donne aussi pour but de favoriser la résignation au pouvoir personnel (R. Syme). Autant que physique, la violence des proscriptions était aussi symbolique, ce qui pouvait donner l'occasion d'une réflexion pertinente sur ce thème.

3. Les « bains de sang aristocratiques » du Principat

Tacite et Suétone ont laissé l'image d'une « terreur impériale » permanente. Elle a été validée par certains historiens modernes. Ces « bains de sang aristocratiques » (M. T. Griffin) ont marqué la fin des règnes de Tibère (épuration suivant la disgrâce de Séjan), Caligula (conspiration de Gaetulicus et Lepidus) et de Néron (à partir de la conspiration de Pison).

Mais cette vision noire a été critiquée depuis longtemps : les excentricités sanguinaires de Caligula ou de Néron n'auraient guère affecté l'Empire au-delà de la ville même de Rome. Il est difficile de trancher. On a pu recenser nommément 146 exécutions en 98 ans, soit 1 à 2 par an, ce qui peut paraître faible mais suffit à créer un sentiment d'insécurité. À nouveau, la distinction entre violence physique et violence symbolique pouvait être opératoire.

Une logique rationnelle peut être invoquée à propos de ces purges. Elles auraient permis de consolider le régime en éliminant les rivaux potentiels. Elles ont aussi renouvelé la classe dirigeante, en accélérant la disparition de la noblesse républicaine (60 % des victimes sont des nobles) et en permettant l'ascension d'hommes nouveaux. Nouvel instrument dans la compétition aristocratique, la délation devient un moyen de s'attirer les faveurs du prince (Y. Rivière).

4. Un impact plus général sur la société et sur l'Empire

Il faut sortir à la fois de la classe dirigeante et de Rome pour évaluer l'impact de la violence sur l'ensemble du monde romain. Du point de vue social, la plèbe est concernée, en général à travers sa participation aux réseaux aristocratiques. Les hommes politiques mobilisent clientèles, collègues et certaines fêtes (Clodius et les *Compitalia*) et manipulent les spectacles, dont la plèbe est friande.

Les ravages des guerres civiles ont frappé l'Italie et les provinces. Les batailles ont occasionné des pertes humaines mais surtout de grandes destructions ont été provoquées par les sièges des villes (cités d'Orient par Brutus et Cassius, guerre de Pérouse en 41-40, siège de Crémone en 69) et le pillage des récoltes (descente de l'armée de Vitellius en Italie).

Dans les provinces, la politisation induite par l'intégration impériale s'est parfois exprimée de manière violente. Les mutineries de 14 sur le Rhin et le Danube peuvent être comprises ainsi, si l'on se souvient qu'elles sont liées à l'avènement de Tibère et à la popularité de Germanicus. La révolte de Vindex entre dans le même cadre puisqu'elle s'explique par une hostilité au régime de Néron et pas seulement des motifs fiscaux. C'est à ce moment que le candidat pouvait parler des révoltes provinciales s'il les intégrait dans sa vision du sujet. À notre sens, seule la révolte gauloise de 69-70 peut y figurer sans conteste.

Même une vision « noire » de l'impact de la violence ne saurait dispenser d'une réflexion sur sa régulation, car elle est rarement menée de façon aveugle ou anarchique (pas sur la durée, en tout cas). Cette réflexion sur les règles mène logiquement à l'enjeu de sa légitimité, toujours contestable mais toujours revendiquée. Elle ne peut toutefois être acceptée longtemps, ce qui pose le problème de la sortie de la violence.

1. La légalité : volonté d'un cadre juridique

Les autorités tentent en général de contrôler ou de canaliser la violence par des procédures judiciaires. Sous la République, les moyens les plus courants sont le sénatus-consulte ultime (contre Catilina), la déclaration d'ennemi public (contre César ou Antoine) et la proscription. Cette légalisation a aussi pour but d'éviter l'engrenage des règlements de compte.

Sous l'Empire, le procès de majesté fournit le cadre légal le plus courant de la répression à partir de Tibère, l'empereur incarnant la *Maiestas* du peuple romain. La proscription n'est plus de mise car elle était associée à une logique aristocratique (F. Hinard).

À cette période, le pouvoir manifeste une volonté plus forte de contrôler les violences sur le terrain, en tout cas dans Rome, par la création d'une garnison permanente, officialisée par la nomination de deux préfets du prétoire en 2 av. J.-C. (année de la conspiration de Julie). Les *Compitalia* sont neutralisées par leur association au culte impérial.

2. La légitimation : la défense de la *res publica*

La violence est aussi légitimée, ce qui lui enlève son caractère aveugle et arbitraire. Même si la pertinence du concept d'idéologie est sujette à controverse à propos de Rome, le thème de la lutte contre la tyrannie ou de la défense des droits d'un magistrat est très présent dans le discours politique, surtout depuis les Gracques.

Les césariens invoquent la vengeance de César pour légitimer leurs massacres, que ce soit Octave, *Vindex* (Vengeur) de César, ou le préambule de l'Edit de proscription (43). Mais le thème central est celui du salut de la *res publica*, opprimée par une faction ou un tyran. C'est la justification de l'exécution des catiliniens par Cicéron, des révoltes de César ou de Vindex (pour la *libertas*), de l'action d'Auguste dans les *Res Gestae*.

Il y a pourtant débat sous l'Empire à propos de la légitimité du tyrannicide. Sénèque désavoue l'assassinat de César par Brutus. Mais c'est une référence positive pour tous les complots fomentés contre les empereurs.

3. La pratique : les modes d'autorégulation

Dans l'application concrète, les acteurs sur le terrain cherchent souvent à limiter les effets de la violence par un code de conduite implicite ou des stratégies de survie.

Les émeutes populaires font beaucoup de bruit mais cause peu de morts d'hommes. Elles ont pour but de « secouer » les autorités. Les révoltes des soldats sont en général sollicitées par les chefs, en dépit du discours des sources aristocratiques, qui dénoncent régulièrement les violences militaires. Les soldats font parfois pression pour éviter la guerre, comme à Brindes, entre Antoine et Octave (40 av. J.-C.).

Les aristocrates savent aussi mettre en place des stratégies de survie, facilitées par la solidarité sociale et les liens familiaux. Beaucoup des proscrits de 43 ne sont pas inquiétés et la proscription est mise en sommeil après Philippes (42). Lors de la guerre de 68-69, les partisans de l'empereur vaincu sont en général épargnés, à l'exception de quelques collaborateurs très proches.

4. Sortir de la violence : l'aspiration à la paix et au consensus



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

En dépit de ces stratégies, la violence n'est légitime que si elle n'est que provisoire et mène à une paix retrouvée. Les hommes politiques exaltent régulièrement la concorde et le *consensus* pour empêcher l'éclatement de la violence ou la clore le plus vite possible.

César fait de la clémence un usage systématique et Auguste en fait par la suite une vertu impériale. Sénèque lui consacra un traité destiné à Néron. Il faut toutefois comprendre que la clémence n'est pas antinomique avec la violence : elle l'accompagne plutôt en la rendant supportable car elle permet de la limiter sans forcément la supprimer.

La Paix, en revanche, signifie bien la fermeture de la violence. Auguste en fait un thème central de l'idéologie impériale pour rappeler qu'il a mis fin aux guerres civiles. Cette paix ne peut être durable que si le nouveau pouvoir sait créer un *consensus* autour de lui. Le *consensus* s'oppose exactement à la division qui a déchaîné la violence. C'est pourquoi il est inséparable du thème de la Paix dans l'idéologie impériale.

Bilan des copies

Le plan conçu par le jury n'a été suivi par aucune copie, ce qui n'est pas grave en soi, car les candidats ont choisi en majorité un plan chronologique. Un tel plan avait l'avantage de faire réfléchir sur les césures fondamentales du sujet. À côté de la périodisation canonique – République, Auguste, Empire –, certaines copies ont proposé des césures plus originales, soit en faisant de la période des guerres civiles une partie spécifique, consacrée à l'acmé de la violence, soit en proposant de faire commencer la dernière partie en 19 (mort de Germanicus) ou en 41 (mort de Caligula), épisodes censés rouvrir une phase de violence après la pacification augustéenne. Le principal inconvénient de ces plans chronologiques était de déboucher à la fois sur une structure bancale, la partie sur Auguste étant forcément plus légère, et sur une sous-représentation de la période impériale, souvent sacrifiée faute de temps. Toutefois, des devoirs ainsi construits ont pu obtenir des notes satisfaisantes, dans la mesure où ils analysaient les thèmes fondamentaux en fonction des événements.

Les problèmes de définition du sujet ont pénalisé de nombreuses copies, et le jury s'y était d'ailleurs préparé. Une conception trop extensive a conduit à de nombreux « hors-sujet », peut-être sous l'influence implicite du concept de violence légitime. Le problème est que peu de candidats l'ont évoqué pour justifier leur interprétation. Non seulement le gouvernement des provinces a été analysé dans cet esprit, mais la présence même des Romains a été considérée comme une violence en soi. En la matière, le jugement du jury a beaucoup dépendu de l'argumentation de la copie. Une simple présentation du système fiscal romain, sans autre explication, ne répondait pas à son attente. En revanche, si le candidat expliquait que la levée régulière de l'impôt représentait une violence pour des populations qui n'y étaient pas habituées, son point de vue était pris en compte (encore fallait-il prouver ensuite le caractère « politique » du phénomène...). Avec la meilleure volonté du monde, certains raisonnements n'étaient toutefois pas admissibles. Le culte impérial ou la romanisation ont été parfois présentés comme des manifestations de violence, alors qu'ils n'ont jamais été imposés par Rome mais sollicités par les élites locales. Dans ce cas, il s'agissait clairement d'un contre-sens total sur un thème important du programme.

Avec surprise, le jury a constaté que la période postérieure à Auguste était généralement sous-étudiée dans les copies. Il est probable que le plan chronologique porte sa part de responsabilité, une mauvaise gestion du temps aboutissant à bâcler la fin du devoir. Mais cette sous-



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

représentation tient peut-être à des causes plus profondes. L'époque de la République tardive a donné lieu aux analyses les plus fines, tandis que des problématiques classiques de l'histoire impériale, telle l'absence de règles successorales, n'ont pratiquement pas été abordées. Une préparation trop axée sur le début du programme semble être aussi responsable de ce déséquilibre. Le jury ne saurait trop insister auprès des étudiants comme des enseignants pour qu'ils donnent dans leur préparation toute sa place à la période 14-73.

CHRISTOPHE BADEL ET PIERRE COSME

SECONDE DISSERTATION D'HISTOIRE

* Rappel de la question d'histoire médiévale inscrite au programme : « Gouverner en Islam entre le X^e siècle et le XV^e siècle (Iraq jusqu'en 1258, Syrie, Hijaz, Yémen, Égypte, Maghreb et al-Andalus).

LES FONDEMENTS DU POUVOIR EN ISLAM *

Un fond de carte est fourni. Son usage est laissé à la libre appréciation des candidats.

Préambule

Le sujet proposé présentait trois écueils principaux, à l'évitement desquels on a évalué en partie la réussite de la démonstration.

Premier écueil : la formulation d'un sujet-tableau appliqué à une durée historique longue de six siècles.

On attendait des candidats qu'ils soient capables d'historiciser leur propos, de réintroduire la dynamique historique dans la description des fondements du pouvoir et de ne pas céder à la facilité de l'essentialisation. Si un plan purement chronologique semblait difficilement soutenable et faisait courir le risque de réduire la démonstration à un passage en revue des principales dynasties au programme, les différents plans thématiques possibles devaient donner toute sa place à la dynamique historique.

Deuxième écueil : le traitement des origines de l'Islam, de ses fondations historiques.

On attendait des candidats qu'ils prennent la mesure du modèle des origines, non pas pour lui-même (perspective « fondamentaliste »), mais en tant qu'il a été pensé, repris, imité par un certain nombre d'entreprises de conquête du pouvoir au cours de la période envisagée.

Troisième écueil : l'importance accordée à la question de la légitimité du pouvoir.

On attendait des candidats qu'ils envisagent les stratégies de légitimation comme un fondement parmi d'autres du pouvoir et qu'ils évitent d'appliquer à l'histoire des pouvoirs en Islam un jugement de valeur sur leur caractère *fondé* ou *infondé*.

Risquons à ce propos une définition du terme polysémique de « fondements » du pouvoir, à savoir : « Tous les éléments (hommes, richesses, discours, mais aussi lieux, objets et modèles) sur lesquels se fonde une entreprise de conquête et de conservation du pouvoir ». Ajoutons que si la question de la légitimité est centrale dans le sujet, ce dernier ne s'y résume pas, loin s'en faut. On a ainsi accordé une importance particulière aux fondements géographiques du pouvoir, aux ressources qu'il tire des territoires qu'il contrôle – ou dont il est au contraire privé (la référence aux *Fondements géographiques de l'histoire de l'Islam*, de Xavier de Planhol était la bienvenue) ; mais aussi à la hiérarchisation des régions qui se met en place dans ce monde né d'une unité impériale, constamment orienté, aimanté ensuite par des centralités rivales et qui changent au cours des six



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

siècles considérés (voir ci-dessous la conclusion). *On a valorisé en particulier les devoirs qui avaient employé le fond de carte mis à disposition en sachant le relier au sujet.*

On attendait des candidats la mise en œuvre des notions suivantes : forces armées, cause religieuse (*da'wa*), oulémas, orthodoxie/hétérodoxie, ressources fiscales, administration, État, famille/clan/tribu, ethnie et ethnicisation des fonctions, territoire, route, ville, palais, origines, conquête, légitimité, autorité, ordre, succession, révolte, sécession.

On a été enfin attentif à l'équilibre chronologique et spatial (entre Orient et Occident) des exemples convoqués à l'appui de la dissertation. La question des relations avec les pouvoirs chrétiens est ici d'une médiocre importance, sinon en lien avec l'idéologie et la mise en œuvre du jihad et l'approvisionnement en main-d'œuvre militaire.

Introduction

L'Islam est né d'une conquête religieuse, de la combinaison d'un message prophétique et de l'aventure guerrière d'un peuple que ce message a créé ou du moins rassemblé pour le lancer à la conquête du monde. On peut reconnaître dans les origines de l'Islam une « ethnogenèse » comparable à celle des peuples « barbares » de l'Occident du Haut Moyen Age, ou des Mongols. Mais il s'y ajoute le devoir d'imposer une foi religieuse (dont la victoire ne se manifeste pas par la conversion des vaincus, mais par leur soumission à un tribut). Plusieurs auteurs arabes médiévaux (dont Ibn Khaldûn) ont relevé que l'islam, à la différence des autres monothéismes, inclut les devoirs de l'État, en particulier la guerre, dans ceux de la religion. On est donc justifié de commencer cet exposé sur les fondements de l'Islam par cette alliance originelle intime entre État et religion, « spirituel » et « temporel » pour le dire dans les mots du christianisme, dont l'Islam n'eut jamais l'équivalent. D'autant plus que l'épisode fondateur de création de l'État médinois et de rassemblement des Arabes (par le Prophète), puis d'expansion des conquêtes (sous l'impulsion de ses Compagnons les premiers califes) s'est inscrit comme un récit sacré dans la mémoire collective, et s'est incarné, jusqu'à la fin de notre période, en d'innombrables répliques. À la fin du XV^e siècle, aux deux extrémités du monde islamique inscrit à notre programme, le soulèvement des partisans du soufi Jazouli dans le sud du Maroc et celui de l'imam safavide Ismaïl en Azerbaïdjan retrouvent les sentiers mille fois battus de l'insurrection « bédouine » – tribus arabes à l'ouest, turkmènes à l'est – portée à la conquête et au redressement du monde par l'espoir messianique ou l'évidence du miracle.

Et pourtant, ce schéma, par excellence canonique, n'explique qu'une part de l'histoire islamique et des fondements de ses pouvoirs. D'autres États, d'autres régions (l'Égypte, al-Andalus, la Syrie) n'ont connu que des échos assez lointains de ces épisodes. On y retrouve plutôt des États solidement constitués, pourvus d'armées soldées grâce à des ressources fiscales régulières, des villes soumises, une religion domestiquée, amie de l'ordre, et qui se défie de l'hétérodoxie « naturelle » des confins barbares. Il est clair que ces deux aspects du pouvoir, celui qui s'identifie aux « tribus fanatisées » et celui qui se reconnaît dans la « ville apaisée et raffinée » dessinent une géographie : l'Égypte étatisée s'oppose au Maghreb central ou au Maroc méridional que des entités politiques réduites et précaires ne contrôlent jamais qu'à grand peine. Mais ils décrivent aussi une histoire, une dynamique. Comme l'explique Ibn Khaldûn, toute entreprise politique passe inéluctablement du monde des « bédouins », c'est-à-dire des solidarités tribales portées à incandescence par la ferveur religieuse, et du soulèvement des égaux menés par un chef choisi ou du moins reconnu, à un monde monarchique de l'autorité respectée pour elle-même (c'est le sens



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

premier du mot *sultan*), de l'impôt (qui est une humiliation) et de la religion routinière, sans éclat, ou repliée sur la dévotion personnelle. Les deux formes de pouvoir ne se fondent donc ni sur les mêmes forces, ni sur la même sensibilité. Leur différence n'est pas de degré, mais de nature. Et pourtant, ce sont les mêmes dynasties, sinon les mêmes hommes, qui passent souvent de l'une à l'autre, d'une génération à l'autre. Si le pouvoir se crée par une révolution religieuse, il lui en faut une autre, étatique et en sens inverse, pour se maintenir. Ce ne sont pas, en somme, les mêmes fondements qui donnent le pouvoir et qui permettent de le conserver.

Nous examinerons successivement les fondements du pouvoir en formation et les figures du modèle médinois originel ; puis dans une deuxième partie, les fondements de l'État consolidé et pacifié ; enfin dans une troisième partie, la négociation où le pouvoir affaibli est souvent réduit dans sa relation avec les forces sociales, qu'il surplombe et exploite dans ses moments de pleine puissance.

I. LE PARADIGME DES ORIGINES

1. *Le modèle hégirien*

Le schéma en est directement hérité de l'action, des succès, mais aussi des échecs du Prophète Muhammad – l'échec initial est paradoxalement entré dans la mémoire collective comme un des signes de la possible victoire finale.

L'aventure commence dans la ville dont la conquête est le but et l'issue triomphale de l'histoire – La Mecque pour le Prophète, Marrakech pour le Mahdi Ibn Tumart, pour les Almoravides Kairouan, à laquelle se substitue Cordoue à l'heure du triomphe. Le Prophète, le prédicateur, le juste en sont chassés par l'État établi, 'sédentarisé', dirait Ibn Khaldûn. Ils se replient dans un univers tribal qui ne les accepte pas beaucoup mieux dans un premier temps. Il faut que la mince troupe des partisans se restreigne encore, expulse les tièdes, forge entre tous les fidèles une communauté de combat rendue indestructible par les épreuves et les pertes des premiers « martyrs » et qui sert de ciment à la *'asabiya* conquérante. Ce groupe une fois certain de ses solidarités passe à l'offensive, à la soumission et au rassemblement des tribus qui l'ont d'abord dédaigné ; tribus depuis longtemps apparentées, mais que rien n'aurait pu unir sans un projet à la fois religieux et guerrier commun, et surtout sans ce noyau central de partisans.

Ce noyau central, ce sont les *Muhâjirûn*, Mecquois qui ont suivi le Prophète à Médine, ou encore les *Almoravides* au sens strict, c'est-à-dire ceux qui ont suivi le prédicateur Ibn Yâsîn dans le désert et qui ont construit avec lui le *ribat* qui leur a donné leur nom de *Murâbitûn* - qu'il s'agisse d'une simple alliance ou d'un édifice bien réel ; ou encore les *tolbâ'* dans le cas des Almohades, les premiers partisans d'Ibn Tumart ('étudiants', pluriel arabe du même mot dont le pluriel persan est *Tâlibân...*).

Cette insistance sur les liens de la science au détriment des liens du sang, au moment où on construit une solidarité qui est supposée dépasser celle de la tribu, est à noter. Il n'est pas de construction du noyau central sans l'introduction d'un élément étranger qui répudie la comparaison avec la tribu 'naturelle'. Ibn Yâsîn le prédicateur almoravide, n'appartient pas au groupe des tribus Sinhaja qui soutiennent le mouvement almoravide ; 'Abd al-Mu'min, disciple préféré et premier successeur d'Ibn Tumart, n'appartient pas au groupe de tribus Masmuda qui constituent le gros des troupes du mouvement, les califes fatimides n'appartiennent évidemment pas aux tribus Kutâma où triomphe leur cause...

Une fois la ou les tribus soumises et rassemblées par cette nouvelle cause (en arabe *da'wa*, 'l'appel'), elles passent à l'assaut de la ville « infidèle ». Ainsi les tribus sahariennes des Lamtuna, Lamta, Massoufa dans le cas des Almoravides, celles de la confédération des Masmuda rassemblées par les Almohades (confédération dont l'existence même avant ce rassemblement est sujette à caution), les Kutâma dans le cas des Fatimides. Ce rassemblement récent, fragile, qui impose une autorité unique et rigoureuse à des tribus qui ne l'ont jamais connue – et donc très instable politiquement – ne trouve son équilibre que dans le succès d'une conquête partagée. C'est évidemment le cas de l'ensemble des Arabes, pour la première fois coalisés, lancés, après la répression des sécessions qui suivirent la mort du Prophète, à l'assaut du Moyen Orient perse et byzantin.

La cible de la conquête est en effet un espace « sédentarisé » au sens d'Ibn Khaldûn, c'est-à-dire gouverné par un pouvoir d'État, de population dense, productive, désarmée et fiscalisée : ainsi Fès et son terroir, et surtout al-Andalus pour les Almoravides ; l'Ifriqiya – et plus tard l'Égypte – pour les Fatimides ; et les deux – Ifriqiya et al-Andalus – pour les Almohades.

Le « modèle hégirien » est beaucoup plus fréquent au Maghreb qu'en Orient, à la fois parce qu'on y trouve davantage la juxtaposition des espaces tribaux et des territoires d'État, mais aussi parce que le Maghreb rompt très vite avec l'empire – dès l'avènement des Abbassides, qui n'en retiennent que l'Ifriqiya –, puis avec la continuité même de l'institution califienne. Dès le milieu du XI^e siècle, les califats des Omeyyades et des Fatimides y ont disparu, et laissent la voie libre à des recompositions politiques plus audacieuses qu'en Orient. Yûsuf ibn Tashfîn est 'émir des musulmans', et 'Abd al-Mu'min, premier souverain almohade, se proclame calife. Dans ce dernier cas surtout, la référence directe au Prophète s'impose.

Enfin, et peut-être surtout, les États orientaux ont toujours disposé de ressources financières qui leur ont permis de mieux résister, par l'acquisition de forces soldées, à la poussée des tribus, qu'ils ont le plus souvent réussi à enrôler à leur service. Le cas le plus éclatant, à la fin du X^e siècle, est celui des bédouins arabes du soulèvement qarmate, que les Fatimides victorieux en Syrie réussissent à contenir, et dont ils débauchent les fractions les plus belliqueuses, sous le califat d'al-'Aziz (975-996) pour les établir dans le sud de l'Égypte, à la frontière de la Nubie chrétienne. Ce sont ces mêmes tribus que les Fatimides dirigent vers l'Ifriqiya au moment de la rupture avec les Zirides en 1049-1052, lors des « invasions hilaliennes ».

2. Un cas-type, les Almohades

L'histoire des Almohades présente un exemple poussé à son terme de cette configuration. Tout d'abord parce que nous avons les récits qu'ils se sont donnés de leurs origines, les Mémoires du Baydhaq écrit entre 1155 et 1160, et probablement destinés à exalter la personne et l'action de 'Abd al-Mu'min, consacré héritier légitime d'Ibn Tumart au détriment des frères, et au-delà, au détriment de la famille et de la tribu du fondateur de l'almohadisme.

Le récit met donc en scène deux héros, Ibn Tumart l'Inspiré et 'Abd al-Mu'min le calife, dans un tracé circulaire qui part de Bougie et y aboutit. C'est là qu'Ibn Tumart, qui revient d'Orient croise 'Abd al-Mu'min, qui s'y rend, vers 1120. Ibn Tumart le reconnaît – comme le prédestiné – et l'arrête. La science qu'il allait chercher en Orient, c'est au Maghreb qu'il la trouve. La rupture avec le centre du monde islamique et avec son monopole de la parole autorisée est accomplie.

À Marrakech, Ibn Tumart affronte à la fois les oulémas et le sultan almoravide, qu'il défie dans une formule célèbre, qui intime au souverain d'ôter le voile aux hommes (le *lithâm* des Touaregs sahariens) et de l'imposer aux femmes (les princesses berbères ne sont pas voilées). Dans la

capitale, Ibn Tumart entend rétablir l'orthodoxie au détriment de l'hétérodoxie religieuse et ethnique qui occupe le centre de l'État : l'almohadisme condamne la coutume tribale saharienne. C'est pourtant à sa tribu de l'Atlas, proche de Marrakech, qu'Ibn Tumart est réduit après avoir été chassé de la capitale. Après dix ans de combats et d'expansion, ces tribus almohades donnent l'assaut à la capitale almoravide (1130). C'est un désastre. Ibn Tumart, alors mourant, se rassure en apprenant qu'Abd al-Mu'min a survécu au combat. Le disciple préféré devenu calife peine trois ans à s'imposer (1130-1133), parce qu'il n'appartient pas aux tribus Masmuda du soulèvement almohade. Il doit constituer, contre ces préventions ethniques, une autre fraternité, de secte ou de parti, qui se manifeste avec éclat par un repas pris en commun. Cette fois le nouvel almohadisme l'emporte en 1147 en s'emparant de Marrakech.

Mais le récit ne s'arrête pas à cette apparente conclusion. Il suit 'Abd al-Mu'min dans sa conquête de l'est du Maghreb, où les Almoravides ne s'étaient jamais risqués, et que le nouveau calife privilégie au détriment de la traditionnelle défense de l'Islam andalou contre la *Reconquista*. Par sa victoire de Sétif (1153) sur les bédouins arabes descendants des invasions hilaliennes, 'Abd al-Mu'min acquiert de nouveaux partisans parmi les vaincus, altère les assises du régime, fait massacrer les frères d'Ibn Tumart et plusieurs centaines de leurs partisans demeurés à Marrakech. Le récit s'achève sur le décompte de la gigantesque purge (*tamyîz*) que le calife fait pratiquer après la prise de Marrakech dans toutes les tribus de l'espace marocain.

Ce n'est donc pas une tribu, une ethnie qui triomphe. Mais ce n'est pas davantage un État, une capitale qui la dompte. Au moins dans un premier temps, la victoire est donnée, selon un strict modèle hégirien, à une secte définie par le combat, et qui trouve dans les tribus arabes vaincues la clientèle qui lui permet d'écarter la menace toujours présente de la préférence donnée aux liens du sang parmi les Berbères Masmuda du soulèvement initial.

Les Arabes sont en effet au total parmi les soutiens les plus constants de la dynastie : ils aident le premier calife à imposer son fils pour successeur et à engager ainsi le régime dans la voie de la monarchie. Ils jouent un rôle décisif à Alarcos (1195), la plus grande victoire almohade en Espagne. Ils soutiennent, très au-delà, le dernier rejet de l'almohadisme, la dynastie hafside à Tunis.

3. Continuités et discontinuités de l'État

Ce schéma fondateur suppose une forte disparité des espaces : d'une part des populations denses, pacifiées et fiscalisées, bases favorables à la construction de États ; de l'autre des populations plus clairsemées et surtout plus fragmentées et promptes à la révolte.

La difficulté à construire un État, et donc d'abord à lever l'impôt, à édifier une capitale, à bâtir une armée, implique le plus souvent aussi la faiblesse ou l'absence de chancellerie, de comptables ou de scribes, qui retirent des régions entières à l'histoire pendant de longues périodes : le Yémen avant le XII^e siècle et, dans une moindre mesure après le déclin des Rasulides au XV^e siècle, l'intérieur du Maghreb central après les Zirides et les Hammadides (X^e-XII^e siècles) le Maroc au XV^e siècle avec et après la chute des Mérinides (1465) ne nous ont guère conservé de sources...qui n'ont probablement jamais existé dans la plupart des cas. On peut ici citer le récit que nous fait Ibn Khaldûn, vizir de Bougie en 1365, de la levée de l'impôt dans la principauté dont il a la charge : il part lui-même à la tête d'une troupe armée (la *harka*, littéralement le 'mouvement', l'État en mouvement) pour exiger par la force les arriérés d'impôts des tribus les moins insoumises de l'intérieur de la Kabylie. Le pillage, la prise d'otages sont les instruments les plus efficaces du fisc, la documentation importe peu.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

À l'inverse, al-Andalus, la Syrie mais surtout l'Égypte offrent l'exemple d'une grande continuité de l'État, d'une administration fiscale régulière, assez indépendante des bouleversements dynastiques – les agents du cadastre et de la collecte fiscale sont coptes en Égypte au moins jusqu'au XIV^e siècle et l'accentuation du déclin de la chrétienté égyptienne. Les masses documentaires sont souvent importantes (à l'exception d'al-Andalus reconquise et de l'Iraq ravagé par les Mongols), considérables pour l'Égypte mamelouke.

Ces deux mondes ne sont pas étanches. L'État établi dans les régions de peuplement dense n'en tire pas ses soldats, et fait appel aux régions tribales, souvent très proches, pour s'en procurer. Les pouvoirs berbères du Maghreb, dans sa partie orientale dès les premiers règnes hafside au XIII^e siècle, dans sa partie occidentale après la défaite mérinide de Kairouan en 1348, négocient des apports de guerriers avec les tribus arabes qui dominent l'intérieur du pays. Zengui, maître de Mossoul (après 1138), et à court de soldats turcs engage massivement ces Kurdes qui prennent le pouvoir au détriment de son petit-fils avec Saladin (en 1174-1183). Après 950, les Omeyyades recrutent dans l'ouest du Maghreb des Berbères Zanâta d'abord contre les Fatimides, puis pour nourrir les armées qui attaquent l'Espagne chrétienne après 980.

Mais les pouvoirs les plus importants disposent de contingents diversifiés et contrôlent des routes multiples : les Omeyyades ajoutent aux Berbères les « Slaves » – venus des marchés de Verdun et Magdebourg ou plus simplement raflés en Méditerranée ; les Fatimides substituent à la fin du XI^e siècle les Arméniens aux Berbères Kutâma et aux Arabes de Palestine. La rupture d'approvisionnement en hommes de guerre est en effet l'un des dangers majeurs qui menacent les dynasties établies. La fin du ravitaillement en esclaves francs des *taifas* slaves andalouses – trop faibles pour rafler des esclaves et de ressources fiscales trop exiguës pour en acheter – en sonne le glas après 1065. Une fois encore, une place particulière doit être faite à l'Égypte, dont le revenu fiscal élevé et régulier autorise l'achat de soldats, mais qui doit – du fait même de la pacification et de la fiscalisation de ses populations – les chercher au loin. À plusieurs reprises le pouvoir y est coupé, ou menacé d'être coupé, de ses sources de guerre : en 1040-50, la rupture avec les Zirides prive les Fatimides de contingents maghrébins et les oblige à s'appuyer sur des Nubiens et des Turcs, puis sur des Arméniens au prix d'une grave crise. Les Ayyoubides établis au Caire ont des ressources militaires limitées – ce qui explique leur entente tacite avec les Croisés – jusqu'aux invasions mongoles qui poussent devant eux les Turcs Khwarezmiens et comblent les marchés d'esclaves de jeunes mâles où al-Salih Najm al-Dîn Ayyoub recrute ses premiers Mamelouks (1238-1249). Le projet de blocus que conçoit la Papauté en 1292 pour priver l'Égypte de ses Mamelouks rencontre bien l'une des préoccupations majeures des pouvoirs islamiques.

II. L'ÉTAT CONSOLIDÉ

1. La domestication des forces fondatrices : l'armée

La prise du pouvoir et la marche vers la monarchie impliquent le plus souvent un conflit d'autorité entre le souverain et les forces qui l'ont porté au pouvoir – dont on a vu qu'il serait trop simple de les qualifier de 'tribu'. On a vu l'exemple d'Abd al-Mu'min et des frères d'Ibn Tumart (1155) directement lié à la dévolution du pouvoir, que le calife destine à son fils au grand déplaisir du milieu almohade des Masmuda. Le plus souvent, ce sont en effet les crises de succession qui introduisent le conflit entre le pouvoir et ses premiers partisans. Les Seldjoukides connaissent en un peu plus de vingt ans (1073-1095) trois guerres de succession au cours desquelles des oncles

ou cousins contestent, sans succès, la succession de père en fils que la monarchie impose comme naturelle. La troisième débouche sur une guerre civile prolongée (1095-1105) qui marque le début du déclin seldjoukide dans les territoires de l'ouest de l'empire (Iraq et Syrie), puis, après 1118, le transfert du sultanat suprême, avec Sanjar, vers l'Iran oriental. Le parti constitué par le grand vizir persan Nizam al-Mulk (assassiné par les Ismaéliens en 1092) ne réussit pas à imposer la monarchie.

Les partis vaincus de ces guerres dynastiques sont rejetés dans la friche politique que représente le front marchant des tribus du mouvement, en l'occurrence pour les Seldjoukides l'Anatolie (de fait détachée de l'empire par des princes seldjoukides qui ont échoué à contester la succession de Malik Shah en 1085, moins d'une quinzaine d'années après Mantzikert – 1071) et surtout la Syrie, conquise entre 1070 et 1080 par le frère de Malik Shah, Tutush et que l'empire perd malgré l'échec de la révolte de Tutush en 1095. Outre la pacification du centre impérial (en l'occurrence l'Irak et l'Iran), ces ruptures territoriales ont l'avantage de constituer pour l'empire un glacis protecteur : c'est la Syrie, largement pourvue de forces turques, au moins jusqu'au milieu du XII^e siècle, par la sécession des fils de Tutush, qui affronte les Croisades.

Les mêmes phénomènes sont sensibles dans beaucoup d'histoires dynastiques. Les Zirides, maîtres de l'Algérois et vassaux des Fatimides, reçoivent le gouvernement de l'Ifriqiya en 973. Une génération plus tard, en 1007, leur ancien domaine propre, l'Algérois et l'actuelle Kabylie, se rend indépendante sous l'impulsion d'une branche cadette de la dynastie, dont la branche aînée conserve l'Ifriqiya. La monarchie mérinide s'impose entre 1260 et 1310 au détriment de la famille éponyme, qui nourrit de ses exilés et de leurs partisans la défense d'al-Andalus contre les chrétiens – ceux que le baron de Slane désigne comme 'Volontaires de la Foi' (*ghuzat*) dans sa traduction d'Ibn Khaldûn, qui accorde à ces exilés sur le sol andalou la qualité d'une véritable dynastie. Ces excroissances jouissent souvent d'une vitalité supérieure à celle du centre : les Seldjoukides disparaissent en Iran au plus tard en 1194, mais leur descendance syrienne, par Zenguides, Ayyoubides et Mamelouks interposés, s'étire jusqu'au début du XVI^e siècle.

2. La domestication de la cause fondatrice : la religion, l'orthodoxie, le droit

C'est le vizir Nizam al-Mulk qui promet au sultan seldjoukide Malik Shah 'une armée de la nuit' – des oulémas qui veilleraient et prieraient la nuit pour le salut de l'empire – à côté de l'armée du jour' de ses Turcs. Les Seldjoukides n'ont pas de credo religieux aussi neuf que celui des Ismaéliens ou d'Ibn Tumart. Mais Nizam al-Mulk est le premier dans l'Islam à organiser et surtout à surveiller la diffusion du savoir de haut niveau dans des *madradas* – la première, la Nizamiya, qui porte son nom est fondée à Bagdad en 1067. La consécration de fait de l'école 'théologique' asharite comme la seule légitime, la défiance manifestée après Ghazali à l'égard de la « philosophie », suspecte de complicité avec le shiisme, sont contemporaines de la reprise en mains seldjoukide. La reconnaissance réciproque des quatre grandes écoles juridiques sunnites est sans doute plus tardive, et ne trouve sa pleine expression que dans Le Caire mamelouk. Les Maghrébins, exclusivement attachés à l'école malikite, ne font longtemps aucune place aux autres, tolèrent les Shafiïtes, mais ignorent les Hanbalites (dominants au contraire dans les milieux populaires syriens et irakiens), et dénoncent les Hanafites.

L'aspect le plus spectaculaire de la domestication de l'islam, c'est bien sûr l'abaissement du pouvoir et de la figure du calife, souverain suprême au début de la période, et, tout au plus, premier des oulémas au Caire à la fin du XV^e siècle, même si toutes les formes du respect lui sont encore accordées. Le titre de sultan, apparu avec les Seldjoukides au milieu du XI^e siècle, est



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

devenu le nom du pouvoir suprême dès la fin du XIII^e siècle. Il couronne déjà, à la fin du XII^e siècle, dans l'esprit populaire et dans les chroniques qui lui sont favorables, le triomphe de Saladin sur les Croisés. Pour Mawardi, le sultan seldjoukide est un vice-calife, auquel le calife consent une délégation de pouvoir, comme il l'a déjà fait au profit des Bouyides. Mais de façon significative, dès le début du XII^e siècle, c'est le sultan qui consent des délégations de pouvoirs à ses *atabegs* syriens et à son *shihna* (vice-sultan) bagdadien, tandis que le calife délègue de moins en moins à mesure que son pouvoir se réduit, au mieux au XII^e-XIII^e siècle, à Bagdad et à l'Irak. Ibn Khaldûn, lapidaire, note qu'avec la prise du pouvoir des Turcs, dont le pouvoir repose sur des assises ethniques et guerrières, la religion, privée de son importance politique, a été abandonnée aux sédentaires que sont devenus les Arabes, désormais éloignés et méprisés du pouvoir. Le calife, toujours qurayshite, est le symbole de cette perte de prestige.

Mais la domestication majeure du religieux tient à ce que l'État combat ce que le propre message originel de la dynastie peut comporter d'inévitablement déviant, puisqu'il est né dans un milieu tribal dont la ville et l'État tiennent *a priori* les conceptions pour hérétiques. Le cas le plus explicite est bien sûr celui des Almohades dont le calife al-Ma'mûn, parvenu au pouvoir au terme d'une guerre civile, répudie en 1230 la doctrine almohade et fait maudire en chaire le nom d'Ibn Tumart – exactement un siècle après la mort du fondateur (1130). Les Zirides, lieutenants des Fatimides et qui embrassent la doctrine chiite de leurs suzerains quand ils ne sont encore que les maîtres du Maghreb central, se rallient au terme de quelques générations au sunnisme de leur capitale, Kairouan, quand ils deviennent les vice-rois de l'Ifriqiya, et ils rompent avec Le Caire entre 1040 et 1050. Un demi-siècle plus tard, le pouvoir d'État fatimide, alors entre les mains de ses vizirs militaires arméniens, rompt avec la part la plus militante du mouvement ismaélien – qui deviendra la secte des Assassins. L'occasion en est encore une fois une crise de succession : le vizir al-Afdal, fils de Badr al-Jamali, écarte du califat, puis fait assassiner le fils aîné du calife défunt, Nizar, ainsi que le Grand Missionnaire ismaélien.

On peut encore voir le même signe de l'opposition entre la religion des villes et celle des espaces tribaux où naissent les dynasties dans l'hostilité obstinée d'Ibn Taymiya (m. 1324) aux Mongols pourtant désormais convertis à l'islam (depuis 1295) et en paix avec le sultanat mamelouk (depuis 1320) ; ou – c'est la suite de la même histoire – dans la défiance que manifeste Maqrizi (m. 1445) aux sultans mamelouks qui auraient prétendu introduire la *yasa*, la Loi des Mongols édictée par Gengis Khan pour la substituer à la *shari'a* islamique. Lorsqu'Ibn Tumart apostrophe, comme on l'a vu, l'émir almoravide sur le voile qui couvre sa face mais laisse visible celle de sa sœur, il manifeste que l'hérésie n'est pas seulement, ni même essentiellement un choix théologique, mais la lutte de la religion droite, dont la ville a la garde, contre les rémanences païennes du pouvoir – même si la ville, en l'occurrence, c'est Bagdad, où Ibn Tumart étudia, plus que Marrakech.

3. La différence au fondement du pouvoir : division et ethnicisation des fonctions

La répartition ethnique des fonctions est une des marques les plus constantes de l'État islamique médiéval, et elle rejoint une hiérarchie ethnique inspirée de la géographie grecque des climats et déjà très présente chez les auteurs abbassides aux IX^e-X^e siècle. Les peuples du nord – Francs, Slaves et surtout Turcs – sont faits pour la guerre, et on peut y ajouter les Berbères, héritiers 'des neuf dixièmes de la violence du monde' selon un aphorisme familier aux auteurs andalous. Les peuples des III^e et IV^e climats excellent au contraire dans les arts de la paix ou de la pensée – les Persans sont fins politiques, les Juifs héritiers de prophètes et mémoire des premiers âges, les Indiens sont astronomes, les Chinois peintres et artisans d'élite, les Grecs et les Romains ont



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dépassé tous les autres dans les arts de la philosophie, des mathématiques et de la médecine. Les peuples méridionaux, et en particulier les Africains, sont les moins favorisés et pouvoient naturellement à l'esclavage.

Cette hiérarchisation des peuples vaut moins pour la société civile, généralement bigarrée et ouverte, que pour l'État où s'impose la nécessité de s'appuyer sur un groupe, le plus souvent ethnique et restreint, pour s'emparer des leviers de commande ou défendre ses positions. Inversement, l'habileté du souverain et de son vizir consiste à s'appuyer sur un appareil d'État aussi hétérogène que possible, pour diviser ses soutiens et éviter d'avoir à négocier le partage des pouvoirs avec un interlocuteur unique. C'est ce que Nizam al-Mulk, vizir des Seldjoukides, dit en d'autres termes quand il recommande de recruter une armée en *ablaq* (pierres de différentes couleurs), c'est-à-dire dans des contingents ethniques différents. Mais pousser trop loin cette politique d'hostilité ethnique contrôlée peut aboutir au désastre de la guerre ethnique. On qualifie mal de « guerre civile » les événements de Cordoue de 1009-1023, ou ceux du Caire fatimide de 1058-1072. Dans les deux cas, la guerre, qui ruine l'État à Cordoue et le laisse très affaibli au Caire oppose les contingents ethniquement distincts des armées, Berbères contre Slaves et Arabes à Cordoue, Turcs contre Nubiens, puis Arméniens au Caire. Dans les deux cas, ces troubles militaires du XI^e siècle, dont on retrouve l'équivalent dans la substitution des Turcs seldjoukides aux Iraniens bouyides à Bagdad (1055-1060), coïncident avec l'affaiblissement des califats.

L'appel à des contingents soudés – dont la cohésion, le plus souvent ethnique, est la raison même pour laquelle ils sont invités à entrer dans l'appareil d'État et à en partager les bénéfices – contribue à créer ces cohésions que le langage commun tient souvent à tort pour « naturelles ». Les Kurdes émergent au X^e siècle comme entreprise collective dans les troubles de l'empire abbasside, prennent le pouvoir au XII^e siècle avec les Ayyoubides, le perdent avec eux à la fin du XIII^e siècle, mais retrouvent un rôle, avec des tribus arabes et turques, de guerriers supplétifs dans la garde des confins de l'empire mamelouk sur le Tigre, le Taurus et l'Euphrate face aux Mongols, puis aux confédérations turkmènes – ils sont enrôlés dans les mêmes tâches par les Ottomans. C'est pour la cause omeyyade que se manifeste pour la première fois à la fin du X^e siècle la confédération des Zanata, qui triomphe au XIII^e-XV^e siècle avec les Mérinides et Abdalwadides. Il n'y a pas de Circassiens (Tcherkesses) attestés avant le triomphe au Caire du sultan Barqûq, le premier des Circassiens. Inversement, Ibn Khaldûn recherche en vain dans le Maghreb de son temps les descendants des Kutâma, fondateurs de l'empire fatimide. L'effondrement de la dynastie et la malédiction jetée sur son hétérodoxie shiite en ont effacé le nom.

L'ethnicisation permet donc de mieux régner en divisant, mais aussi d'utiliser la diversité des compétences, en particulier entre fonctions de plume et fonction de sabre. On a déjà vu au passage le rôle constant des secrétaires coptes dans la gestion de l'impôt foncier, des médecins coptes après des sultans. Plus spectaculaire encore et plus répandue la part des juifs dans les mêmes fonctions (Ibn Killis en Égypte, juif converti au X^e siècle, Ibn Naghrela à Grenade au XI^e siècle). C'est le même schéma qui multiplie, jusqu'au désastre de 1258, les secrétaires shiites à la cour abbasside, ou encore qui explique la montée des secrétaires 'égyptiens' dans le régime mamelouk au XV^e siècle : il n'y faut sans doute pas voir un 'enracinement' de l'État dans la glèbe d'Égypte – ce serait en contradiction avec les tendances les plus profondes du système mamelouk –, mais plutôt la volonté du sultan de s'appuyer sur quelques autochtones pour manifester toute la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

distance qui le sépare de ses congénères mamelouks. Ces autochtones sont en fait les étrangers des étrangers (mamelouks).

Le cas le plus remarquable est cependant celui des Andalous au service des pouvoirs maghrébins entre XII^e et XV^e siècle et qui monopolisent à ce point les chancelleries maghrébines qu'ils imposent leur forme d'écriture, qu'on nomme désormais 'maghrébine', et dans une large mesure leur dialecte dans les villes et sur les côtes du Maghreb. Exemple rare en outre parmi les peuples de la plume, ils conservent un rôle militaire dans les flottes almoravide, almohade et mérinide. On retrouve la même spécialisation dans la flotte au profit des Siciliens, Ifriqiyiens et Coptes dans l'empire fatimide, qui conserve contre les Turcs et même les Francs la maîtrise du sud du littoral de Syrie-Palestine jusqu'au milieu du XII^e siècle. Mais cette alvéole ethnique maritime s'étiole ensuite en Orient ayyoubide et mamelouk.

III. LA SOUVERAINETE NEGOCIEE

Le programme commence avec la dislocation de l'unité de l'empire et les tentatives (vaines) des trois califats pour la restaurer. Il n'y a plus, après le milieu du X^e siècle, d'État qui puisse se dispenser de porter attention à ses rivaux et aux limites de son pouvoir. Il n'y a plus d'État dont la puissance ne soit pas négociée.

1. La géographie inégale de la puissance

Les géographes arabes dessinent un monde en forme d'haltères : la description s'attarde sur les villes (les boules de l'haltère), puis se réduit à un mince fil d'informations sur l'itinéraire d'une ville à l'autre, avant de s'élargir de nouveau à l'arrivée dans la ville suivante. Il est probable que le pouvoir ne voit pas autrement son territoire. Il s'agit d'en tenir les villes et leur terroir nourricier et d'assurer la sécurité des routes qui les relient entre elles, même si l'essentiel du territoire environnant est abandonné à une indépendance implicite. À Bagdad, un directeur de la poste figure, avec le vizir et le préfet de la ville, parmi les hauts dignitaires de l'empire abbasside. En charge de la police des provinces, il assure le lien entre palais, frontières et villes majeures et prévient les révoltes. L'empire mamelouk, étendu du nord au sud d'Alep à Assouan, et qui ne dispose que d'un faible nombre d'hommes et de garnisons, utilise une poste de pigeons-voyageurs pour déplacer au plus vite les forces nécessaires en cas de crise. Les chroniques andalouses, pourtant brèves, fêtent la reconquête de la route de Cordoue à Malaga en 915, à la fin de la révolte d'Ibn Hafsûn : son repaire de Bobastro, précisément dans la sierra de Malaga, avait interrompu la circulation entre Cordoue et le port méditerranéen le plus important et le plus proche pendant plus de trente ans.

La plus symbolique et la plus importante des routes reste celle du pèlerinage. Malgré les difficultés du terrain, Harûn al-Rashid et son épouse Zubayda avaient fait creuser dans le désert, au début du IX^e siècle, des puits capables d'assurer le ravitaillement des caravanes entre Bagdad et les deux Sanctuaires (Médine et La Mecque). Mais cette route de l'est dépérit au X^e siècle avec le soulèvement qarmate. La capture de la Pierre Noire de la Kaaba en 929 est un désastre politique pour les Abbassides, et justifie *a posteriori* la proclamation la même année du califat des Omeyyades à Cordoue. L'occupation du Hijaz par les Fatimides à la fin du X^e siècle ouvre une ère de près de cinq siècles (interrompue par les seuls Seldjoukides aux XI^e-XII^e siècles) de domination du Caire et de prépondérance des routes « occidentales », de Damas et d'Égypte vers La Mecque.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La rivalité des califats ouvre la « guerre des sermons » du vendredi (*khutba*) dans lesquels le nom du calife est mentionné. Là encore les territoires dont les califats se disputent le contrôle sont discontinus et au total limités. Entre Omeyyades et Fatimides au Maghreb occidental, trois ou quatre mosquées seulement sont prises en compte : Tanger, Fès, Sijilmasa et peut-être Tlemcen. Dans ces circonstances, les puissances infidèles les plus notables sont invitées elles aussi à faire allégeance. Les ambassades à Cordoue des deux empires chrétiens, l'ottonien et le byzantin, sont soulignées. Les Fatimides disputent longtemps avec succès la *khutba* de la mosquée de Constantinople aux Abbassides soutenus par les Seldjoukides. Après 1258, passé de fait le temps des califats, l'Égypte survivante rétablit une centralité dont témoigne la figure du monde en cercles concentriques autour du Caire du *Livre de la chancellerie* de Qalqashandi, contemporain de Barqûq.

Enfin la querelle des califats suscite sur leurs frontières aux X^e-XI^e siècles l'émergence d'émirats dont l'existence précaire, mais récurrente, tient à leur position charnière entre les grandes puissances : c'est le cas des Berbères de l'ouest maghrébin entre Fatimides, ou Zirides, et Omeyyades. C'est surtout le cas des premiers pouvoirs kurdes et des dynasties arabes des Hamdanides de Mossoul et d'Alep, puis des Uqaylides de Mossoul et des Mirdassides d'Alep, entre Abbassides ou Bouyides et Fatimides.

2. Les forteresses de l'État : la ville et le palais

La ville est une capitale, potentielle ou en acte ; et la capitale est souvent une création dynastique, dont l'emplacement est choisi pour sa proximité avec les appuis tribaux de la dynastie (Marrakech en bordure du désert et au pied de l'Atlas pour les Almoravides et les Almohades) ou pour sa position au cœur du pays contribuable (Bagdad au centre d'un réseau de canaux qui irriguent la « terre noire » – *sawad* ; Fustat et Le Caire à la pointe du delta ; Séville et Cordoue dans la riche Bétique) ; ou encore, et peut-être surtout, pour sa position défensive dans un pays dont on se défie. Le Caire s'éloigne de Fustat, et la citadelle bâtie par Saladin s'éloigne du Caire. Face à la révolte en effet, rien n'est perdu tant que la capitale tient, tant il est vrai que les soulèvements sont hétérogènes et la capitale capable de les arrêter assez longtemps pour briser l'élan de la victoire et retourner l'avantage. Abu Rakwa, révolté omeyyade à la tête de tribus du désert libyen (1005-1006) éprouve son premier échec, dans sa conquête de l'Égypte, devant Guizeh, en face de Fustat et du Caire, après quoi sa cause s'effondre rapidement. Les Almoravides affrontent dans une sortie décisive et désespérée les Almohades qui assiègent Marrakech en 1130, et ils l'emportent. Le meilleur exemple reste le choix de Mahdiya par le Mahdi fatimide en 920, comme un poing dans la mer, tournant résolument le dos au continent maghrébin d'où viendra le danger. Une génération plus tard, entre 943 et 952, les Fatimides perdent tout le Maghreb, Abû Yazid assiège Mahdiya, mais le siège échoue, la coalition berbère se disloque et le péril s'évanouit en quelques années.

La capitale n'est pas seulement le centre du pouvoir et de la collecte de l'impôt. C'est aussi et surtout une forteresse, la principale garnison de la dynastie, son atelier et son trésor. C'est dans le palais, à Madinat al-Zahra ou au Caire que se situent les ateliers de production du *tiraz* et de l'orfèvrerie d'où sont sorties les aiguères en cristal de roche fatimides et les pyxides d'ivoire andalouses. Le long compte-rendu, chez Maqrizi, du pillage des palais fatimides du Caire par les soldats turcs (1065-1070), donne une idée des ressources colossales accumulées au fil des règnes : or, argent, cristal, tapis, textiles, mais surtout 'œuvres d'art' – c'est-à-dire productions d'atelier exceptionnelles destinées à être offertes dans les négociations politiques cruciales -,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

tentes d'apparat, barques de cérémonies, armes en nombre et harnais d'un travail virtuose, pierres précieuses, livres.... Le palais est d'abord une thésaurisation, qui est l'ultime recours des grandes monarchies. Moins spectaculaire, le pillage du palais abbasside d'une Bagdad déjà appauvrie (1058-1060) livre le « capital symbolique » de l'Islam, manteau et canne du Prophète, turban noir des califes.

Les capitales sont d'autant plus stables que le territoire est depuis longtemps accoutumé à un pouvoir d'État et à une fiscalité régulière, et qu'il ne dépend pas d'une souveraineté extérieure. Bagdad répond à ces conditions, et maintient, malgré l'éloignement fréquent des princes bouyides et surtout seldjoukides sa pleine autorité sur « l'Iraq arabe » – le centre et le sud de l'Iraq d'aujourd'hui. Mossoul, capitale de la Jéziré, conquiert de fait son indépendance au XI^e siècle, et al-Hilla, 'camp' de tribus arabes, comme son nom l'indique, émerge au XII^e siècle, mais dans la mouvance du califat. Le meilleur exemple de la stabilité demeure l'Égypte, imperturbablement centrée sur Fustat et Le Caire pendant toute la période. En revanche, en Syrie comme en al-Andalus, les capitales régionales s'affirment lorsque la province passe sous une domination extérieure, maghrébine dans le cas andalou, cairote dans le cas syrien. En Espagne, Séville l'emporte sur Cordoue dès le XI^e siècle, mais Grenade, Valence, Saragosse, voire Malaga ou Almeria sont autant de bastions possibles de résistance. En Syrie ayyoubide et mamelouke, après la réunification du temps de Zengui et Nûr-al-Dîn, Alep, Homs, Hama, Kérak défient Damas avec l'assentiment tacite du Caire.

Le Maghreb après 1250 présente deux systèmes de villes – séparés par le vide du Maghreb central – dont les centres sont respectivement Fès (entouré de Grenade, Salé, Marrakech et Tlemcen) et Tunis (entouré de Constantine et Bougie, voire Tozeur et Gafsa). Le système ifriqiyien, mieux intégré, résiste jusqu'à la fin de la période. Au Maghreb occidental en revanche l'alternance de la capitale entre Fès et Marrakech s'achève après 1375-1395 par une séparation de deux territoires, qui ne se réunissent qu'au milieu du XVI^e siècle.

3. L'État-ville ?

La disparition, ou l'éloignement du pouvoir politique central réduit le pouvoir à sa dimension minimale, la ville et son terroir. C'est le cas des *taifas* andalouses après le califat, mais aussi, dans une moindre mesure, des villes andalouses quand elles sont gouvernées d'au-delà du détroit, surtout sous les Almoravides. C'est aussi le cas des villes de Syrie et de Jéziré qui profitent de la poussée fatimide, à la fin du X^e siècle, pour se détacher de la tutelle abbasside ou bouyide. Mais cette situation générale de *taifas* n'implique pas la commune origine des pouvoirs qui s'y manifestent : les *taifas* slaves ou berbères d'al-Andalus sont issues de la dislocation de l'appareil d'État omeyyade ; les *taifas* arabes, et surtout la plus importante et célèbre d'entre elles, Séville abbadide, sont dirigées par des notables enracinés dans le tissu urbain. Les souverains de Syrie, Hamdanides, Uqaylides, Mirdassides, Munqidhites de Shayzar, viennent de tribus arabes qui réoccupent le Croissant Fertile à partir du X^e siècle au détriment de l'administration abbasside. C'est en Syrie et en Iraq que les « autonomismes urbains » se manifestent le plus clairement dans les moments de faiblesse, d'éloignement ou de division des pouvoirs centraux : *ahdâth*, *ayyarûn*, aux XI^e-XII^e siècles, mais aussi *futuwwa* dont le calife al-Nâsir (1180-1226) à Bagdad s'efforce de faire une force politique à sa dévotion.

Le déclin des populations et des forces productives, probablement dès les X^e-XI^e siècles en Iraq et au Maghreb, mais beaucoup plus brutalement avec la Peste, conduit à l'abandon de territoires improductifs. Le transfert de capitales maghrébines de l'intérieur vers la côte, la disparition de la

capitale hammadide de la Qala'a, le profond déclin de Kairouan en sont des exemples. Ce rétrécissement des terroirs rend le centre de la scène aux tribus : bien que le califat abbasside insiste, à partir du règne d'al-Nâsir (1180-1226), sur ses forces propres, c'est à l'alliance des Arabes – et surtout des Mazyadides d'al-Hilla – qu'il a dû d'expulser les Seldjoukides. En Ifriqiya hafside, les tribus arabes sont à la fois tenues à distance du périmètre urbain qu'elles menacent et appelées à l'aide face à la menace chrétienne venue de la mer. Même l'Égypte mamelouke, la puissance la plus solide du XV^e siècle, mais dont la population perd en un siècle (1350-1450) plus d'un tiers de ses effectifs, délaisse une part non négligeable du sud de la vallée du Nil au profit des Arabes.

La déchéance des hinterlands, la poussée vers les côtes attachent les sociétés et les pouvoirs aux fruits des économies méditerranéennes : Tunis, Bougie, Sfax, Salé, puis Alger à la fin du XV^e siècle, sont déjà de fait des cités-états dont la survie dépend de leur relation avec le monde chrétien. Même le puissant sultanat mamelouk tire des bénéfices essentiels, depuis la fin du premier tiers du XV^e siècle, de la confiscation des bénéfices du commerce des épices de l'Arabie et de l'Asie, bien plus considérables que ceux du commerce transsaharien, ou même ceux de la course dont Tunis et Bougie doivent se contenter.

Conclusion : qu'est-ce que le fondement « légitime » du pouvoir ?

Le monde islamique passe de l'unité impériale du début du X^e siècle à l'extrême morcellement des entités politiques de la fin du XV^e siècle, ou encore du califat à la multiplication des royaumes. On pourrait en conclure que le principe de légitimité s'y étiole en même temps que la conscience de l'unité. Il y a du vrai dans cette assertion. La stabilisation même des territoires et des capitales dans les deux ou trois derniers siècles du programme (au profit du Caire, de Fès ou de Tunis) implique une distance, voire une indifférence, croissante entre Orient et Occident musulman, et aussi entre Ifriqiya et Maghreb extrême. Mais ce serait oublier à la fois la récurrence des modèles – la renaissance au Maghreb du califat avec les Almohades, puis de son succédané, le chérifisme avec les Mérinides ; ou plus spectaculaire encore en Orient la cascade des délégations qui mène directement des califes abbassides aux sultans seldjoukides puis aux *atabegs* zenguides puis à leurs clients kurdes ayyoubides, et enfin aux Mamelouks dans une chaîne ininterrompue. Tout se passe comme s'il était nécessaire, pour exercer la pleine réalité du pouvoir dans l'Orient islamique, de le tenir d'un autre, qui règne mais ne gouverne pas. Devant Damas, Tamerlan rappelle à Ibn Khaldûn qu'il n'est que le fondé de pouvoir de ce descendant de Gengis Khan dont il a épousé la mère, et qu'il désigne derrière lui d'un geste vague sans se retourner. Or ce prince était justement absent, note Ibn Khaldûn. Mais quoi qu'en pense le réalisme cynique de l'historien, la légitimité semble d'autant plus précieuse qu'elle est absente ou paradoxale, déposée dans la personne d'un nouveau-né (dans la légende mérinide d'Ildris) ou d'une femme (Shajar al-Durr au début de l'aventure mamelouke) ; presque toujours d'un survivant, comme dans les mythes fondateurs des Omeyyades d'al-Andalus ou des Fatimides.

Mais à cette légitimité généalogique, il faut ajouter celle de la géographie. Le premier sans doute, le califat fatimide à la fin du X^e siècle fait de la possession des *Haramayn* (les deux sanctuaires de La Mecque et Médine) le signe de son avantage dans la querelle qui l'oppose aux Abbassides. Le lien entre l'Égypte et le Hijaz, rompu pendant un siècle à peine par l'hégémonie seldjoukide (entre 1070 et 1170 environ) contribue à faire du Caire la véritable capitale du monde islamique au détriment de Bagdad ravagée par les Mongols. Au bout du Maghreb au contraire, le califat



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

omeyyade établi à Cordoue souffre d'un éloignement des terres originelles des Arabes dont les Andalous sont tenaillés par la crainte qu'il ne corrompe la langue arabe qu'ils écrivent. Le Maghreb des dynasties berbères hérite des mêmes inhibitions, dont il confie paradoxalement la guérison aux Andalous, devenus parangons maghrébins de l'arabité. Plus encore que celui d'Ibn Battuta, le trajet d'Ibn Khaldûn, Andalou au Maghreb, Maghrébin au Caire, illustre ces nœuds séculaires de complexités et de fascinations.

GABRIEL MARTINEZ-GROS ET JULIEN LOISEAU



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

EXPLICATION DE TEXTE HISTORIQUE

* Rappel de la question d'histoire moderne inscrite au programme : « La péninsule ibérique et le Monde, années 1470 - années 1640 ».

LETTRES DU P. FRANÇOIS XAVIER (NOVEMBRE 1549) *

http://cache.media.education.gouv.fr/file/agregation_externe/49/4/s2016_agreg_externe_histoire_3_553494.pdf

Remarques préliminaires

Pour la troisième année, le programme d'histoire moderne portait sur « La péninsule ibérique et le monde 1470-1640 ». Deux lettres de François Xavier ont été proposées pour l'épreuve de l'explication de textes, envoyées le même jour, le 5 novembre 1549, de la ville de Kagoshima au Japon, l'une adressée à un confrère jésuite en Inde, le père Antonio Gomes à Goa, et l'autre au capitaine de la forteresse de Malacca, Dom Pedro da Silva, fils de Vasco de Gama. Ces textes étaient longs mais très riches. Ils permettaient de montrer l'articulation des différentes réalités de la mission religieuse, un des aspects importants de la mondialisation ibérique ; le désir de sauver des âmes s'inscrit dans une organisation maritime et commerciale très concrète. Ils permettaient d'évoquer le Japon, mais aussi, de manière plus large, les circulations au sein de l'*Estado da India*, les perspectives religieuses en Inde, les rapports entre les missionnaires, dont notamment la fameuse correspondance jésuite, l'administration et le commerce portugais, le monde asiatique « effleuré » par cette nouvelle présence européenne...

Le jury d'écrit a attribué quelques excellentes notes à des candidats qui ont su faire preuve d'un grand sens historique et d'une remarquable finesse d'analyse, soulignant notamment que la lettre de François Xavier témoignait des conditions d'un premier contact, dans un contexte qui pour les Européens était celui d'une découverte des marges, le « désir du Japon » chez François Xavier. Ces bonnes copies ont été sensibles aux conditions des échanges et ont révélé des connaissances approfondies, à la fois sur l'ensemble du programme, l'empire portugais d'Asie et le contexte japonais en particulier.

Les copies mauvaises ou médiocres ont révélé que certains candidats, au bout d'au moins cinq années d'études d'histoire, ne maîtrisaient pas la méthode de l'explication de texte, ce que révélaient par exemple des introductions très lacunaires, oubliant même dans certains cas de mentionner l'auteur ou la nature du document. Certains candidats avaient préparé uniquement le versant américain de la question, ce qui donnait quelquefois des remarques décalées où il était plus question de nahuatl que de langues orientales, de Cortes que de François Xavier. Dans plusieurs cas, le transfert sans réflexion de l'exemple américain dans l'espace asiatique a débouché sur une erreur radicale d'analyse du contexte, évoquant la mention de conquête ou de colonisation.

Notons encore que :

- trop de copies ont cité au début de la copie une série de titres (en premier lieu *les Quatre parties du monde* de Gruzinski), sans que le contenu des ouvrages fût mobilisé par la suite dans l'explication des documents ; on peut même se demander s'ils avaient été réellement lus. Les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

références bibliographiques ne peuvent se limiter à la citation en introduction de toute une kyrielle d'auteurs et de titres dans le désordre et sans rapport établi avec les documents à commenter.

- les citations du texte, indispensables, doivent cependant être maniées avec précaution. Un très grand nombre de copies étaient agencées en une marqueterie de citations du texte, cachant plus ou moins habilement une totale paraphrase. À l'inverse, des développements qui plaquaient des considérations sur le texte sans le citer du tout, restaient trop généraux : il faut s'intéresser de près au texte, relever certaines expressions caractéristiques et les commenter. Enfin, rappelons que les citations doivent être introduites dans le cours de la copie, et ne doivent pas figurer en exergue des paragraphes pour être ensuite commentées.

- pour commenter correctement un document, le candidat doit se méfier des anachronismes. Quand la copie est truffée d'éléments postérieurs à 1549, la lecture des documents s'en trouve fortement biaisée ; le fait que le christianisme ait eu du succès au Japon doit ainsi être évoqué dans la conclusion et non développé dans le texte, car en 1549 le contact entre les deux cultures, occidentale et japonaise, est encore très fragile.

De manière générale, la chronologie était mal dominée pour la question d'histoire moderne– et cela a été confirmé par les oraux. La crise du milieu du XVI^e siècle que connaît l'*Estado da India* et dont parle longuement Sanjay Subrahmanyam, a été rarement évoquée ; elle était importante pour expliquer cette fuite en avant des Portugais vers l'Extrême-Orient. La Compagnie de Jésus n'en était qu'à la phase initiale de son existence, et en ce sens, ce texte « invente » une tradition missionnaire.

Proposition de corrigé

Il s'agit ici de proposer sous la forme d'un corrigé succinct et de remarques, les principaux éléments qui devaient, à notre sens, être présents dans le commentaire. Les pages qui suivent ne constituent pas à proprement parler un commentaire rédigé modèle, mais elles doivent permettre aux candidats de la session 2016 et des futures sessions de se rendre compte du niveau attendu par le jury.

Introduction

Les choix d'*accroche* étaient multiples mais on pouvait souligner que le Japon représente en ce milieu du XVI^e siècle une extrémité du monde, même pour les Asiatiques. L'île de Cipango, évoquée par Marco Polo, rêvée par Christophe Colomb, est enfin atteinte par les Occidentaux, non par l'Ouest mais par l'Est, par la voie commerciale et missionnaire portugaise. Cette arrivée au Japon est l'un des symboles de cette « mobilisation » ibérique de la période moderne.

Concernant la *nature* de ces documents : il s'agit de lettres de missionnaires, des lettres de type administratif et non d'édification. Envoyées le même jour, le 5 novembre 1549, elles sont minutieusement écrites, adressées à deux correspondants différents, l'un interne à la Compagnie, à Goa, l'autre, externe, le gouverneur de la forteresse de Malacca, officier royal et membre de l'*Estado da India*, fils de Vasco de Gama, membre de la noblesse portugaise d'outremer. Ce sont des lettres tournées vers l'action et la stratégie. Elles permettaient de voir les différents enjeux de la mission : les questions spirituelles, économiques et politiques sont entremêlées et de montrer que le rôle des missionnaires prend sens au sein de l'empire portugais. Il faut souligner que la correspondance jésuite est un élément essentiel du fonctionnement et de l'identité de la Compagnie.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'*auteur*, très connu, devait être présenté ; il était une des figures emblématiques de notre programme. Voici les éléments attendus : François Xavier était un des membres fondateurs de la Compagnie de Jésus, compagnon d'Ignace de Loyola, passé par l'université de Paris ; il était un « Espagnol » appelé dès 1541 par le roi du Portugal, qui avait alors choisi la nouvelle Compagnie de Jésus pour mettre en œuvre la politique d'évangélisation du Portugal. Il arriva en 1542 en Asie en tant que vicaire apostolique (représentant du pape), agent du roi du Portugal. Au moment de la rédaction des deux lettres, il était depuis sept ans en Asie, qu'il avait parcourue de Goa à Malacca, aux Moluques. Il a un charisme particulier et le ton avec lequel il s'adresse à l'un des personnages importants de l'*Estado da India* le montre. En 1549, commence un nouveau chapitre de cette présence jésuite en Asie : l'arrivée au Japon, que le Jésuite pressent et présente comme une grande opportunité.

Notons au passage que François Xavier n'étant canonisé qu'en 1622, il ne peut pas être désigné comme Saint François Xavier dans l'explication, même si sa canonisation doit être évoquée en conclusion (elle fait partie du programme).

Le *contexte* de rédaction de ces lettres est le milieu du XVI^e siècle (qui se situait au centre exact de la durée chronologique de la question au programme). Il fallait l'évoquer d'un point de vue de l'histoire du catholicisme : ce temps marque les débuts de la Réforme catholique, avec la fondation de la Compagnie de Jésus, le Concile de Trente (1545-1563), la première prise de conscience d'une expansion mondiale du catholicisme. Du point de vue de l'histoire des Portugais en Asie, c'est le moment de la plus grande extension géographique de la présence portugaise. Époque de grave crise de l'*Estado da India*, selon Sanjay Subrahmanyam : crise financière, économique, morale sur la présence portugaise en Asie, le choix de l'Extrême-Orient constituant en fait une forme de réponse à cette crise. Enfin, il faut évoquer le contexte japonais : c'est un monde isolé, un monde d'îles aux circulations difficiles, qui vit, selon les historiens spécialistes, « l'Âge de la guerre » ; en pleine situation « médiévale » de concurrence entre les seigneurs et le pouvoir central faible, le pays d'une vieille religion locale shintô, où le bouddhisme est important, là aussi avec des formes de sectes et de rivalités fortes ; un pays éloigné mais pas fermé aux échanges, traditionnellement avec la Corée et la Chine.

La principale *problématique* est la suivante : dans quelle mesure ces deux lettres, écrites, l'une dans la logique de l'institution religieuse, l'autre dans la logique de l'administration de l'*Estado da India*, permettent-elles de voir comment les questions spirituelles, politiques et commerciales furent imbriquées dans la première « mondialisation » ibérique ? On pouvait également choisir d'insister davantage sur la dimension de premier contact entre deux mondes dont témoignent ces textes : sur quelles bases se fait la rencontre entre deux mondes qui s'ignoraient jusque là, les Japonais et les Ibériques ?

Proposition de plan

Quel que soit le plan choisi, il était important que la copie aborde les dimensions politiques, religieuses et économiques de la première mondialisation ibérique qui sont présentes dans ce texte et qu'elle montre leur étroite imbrication.

I. François Xavier, *feitor* des âmes au Japon

1. Le Japon, escale la plus orientale de la *carreira de Indias*
2. Les réseaux commerciaux de l'Asie portugaise
3. Le Japon du milieu du XVI^e : un monde difficilement pénétrable



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

II. La Compagnie de Jésus en Asie : modes de fonctionnement, formes d'implantation

1. La correspondance, clef de fonctionnement de la compagnie
2. La politique du personnel et les implantations
3. Le rapport aux autorités, coloniales et locales

III. L'idéologie et la stratégie missionnaires

1. La vision du monde de François Xavier : un monde de chrétiens, de convertis et d'infidèles
2. Le travail missionnaire : traduire le message chrétien, le rôle des intermédiaires, construire des églises
3. Trouver une stratégie missionnaire pour le Japon (projet, rêve et incertitudes).

I. FRANÇOIS XAVIER, *FEITOR* DES AMES AU JAPON

1. *Le Japon, l'escale la plus orientale de la carreira de Indias*

Cette arrivée au Japon de trois missionnaires jésuites est dans la logique de la présence portugaise en Asie : expansion spatiale toujours plus à l'est, depuis le milieu de la décennie 1510. La Chine reste un objectif, mais les Portugais ne parviennent pas à s'y installer encore. Les Espagnols sont de potentiels rivaux, notamment depuis le traité de Saragosse ; ils commencent d'ailleurs à entreprendre des voyages dans le Pacifique depuis la Nouvelle Espagne. C'est à Malacca, plateforme commerciale et point de jonction entre océan Indien et mer de Chine, que François Xavier a conçu son projet d'aller au Japon, notamment lors de la rencontre du Japonais Angiro, le Paulo da Santa Fe des documents. Son voyage est officiel, il est aidé par le vice-roi de l'Inde qui a fourni les cadeaux ; c'est le gouverneur de Malacca qui doit fournir le bateau ; Dom Pedro da Silva a donné des provisions, 30 bahars de poivre dont le produit servira à l'érection d'une chapelle, quelques présents pour le roi du Japon. Les missionnaires voyagent sur un bateau chinois.

On peut évoquer ici la logique d'expansion portugaise en Asie, depuis 1498, qui est arrivée là à son point final. Selon Subrahmanyam, il existe deux modèles, à l'ouest et à l'est du cap Comorin : à l'ouest, un réseau plus dense de communautés marchandes autour d'un chapelet de forteresses ; à l'est, des forts peu nombreux et distants : Malacca, aux Moluques (à cause des visées catalanes). En Extrême-Orient, la présence officielle jusqu'en 1570 se limite aux hommes embarqués sur des navires : les *carreiras* et à leurs capitaines. François Xavier évoque cette géographie de l'*Estado da Índia*, citant les différents points de la présence portugaise : Ormuz, la côte du Malabar, Malacca, l'Extrême-Orient.

Les textes de François Xavier permettent ainsi de présenter les caractéristiques générales de l'empire portugais : la dynamique d'espace, les forteresses comme points d'appui avec présence armée et marchande, les *carreiras* ou routes maritimes, les points d'établissement de petites colonies portugaises (Goa, Malacca, Diu).

2. *Les réseaux commerciaux de l'Asie portugaise*

François Xavier pense l'espace asiatique à travers les routes de circulation maritime de l'*Estado da Índia* Goa Ormuz, Goa Malacca, Malacca Japon. Il propose en fait l'établissement d'une nouvelle route entre Malacca et le Japon, qui ne passe pas par la Chine, avec des bateaux armés pour faire du commerce ; il doit envoyer la liste des produits intéressants les Japonais. C'est du poivre qu'il apportera en quantité limitée pour ne pas casser les prix, on voit par ce détail sa bonne connaissance de la logique commerciale, et on peut souligner que ce sont des marchandises



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

asiatiques qui circulent sur les bateaux portugais : c'est ce qu'on appelle le commerce d'Inde en Inde. Les missionnaires et leur correspondance sont totalement dépendants de ces circuits commerciaux, notamment parce qu'ils circulent sur ces bateaux.

Enfin, on peut évoquer la logique d'expansion et d'ouverture vers l'Extrême-Orient comme une solution à la crise de l'empire portugais du milieu du XVI^e siècle (Subrahmanyam). Au moment où en Europe, les milieux de la cour, discutent de la politique à mener en Asie, au Brésil ou en Afrique du Nord, quelques individus parviennent en Extrême-Orient et vont faire de ce nouvel espace, une forme de réponse à la crise, en développant le commerce d'Inde en Inde et notamment le commerce entre la Chine et le Japon.

Inséré dans les réseaux commerciaux, François Xavier se compare à un marchand d'âmes (*feitor*). Le terme de *feitor* signifie agent commercial de la couronne portugaise. Depuis le milieu du XV^e siècle, la monarchie portugaise crée des *feitorias* (des entrepôts commerciaux) avec des *feitores* chargés de la politique fiscale de la couronne et d'approvisionner les navires marchands portugais. C'est aussi en termes d'intérêt marchand, qu'il s'adresse au capitaine. Le capitaine de la forteresse est à la fois un homme d'armes et un homme d'affaires. Héritier du clan Gama, anobli par la couronne, il équipe son propre navire pour le Japon comme le précise la lettre et il perçoit des intérêts dans l'affaire. Le Japon commence à intéresser fortement les Portugais, notamment à cause de la réputation de la présence de métaux précieux. La lettre au capitaine évoque l'argent des mines du centre, mines de Iwami, dont le port est Sakai et sa foire. On peut évoquer dans les autres espaces, l'or de l'Afrique et la construction de Saint-Georges de la Mine en 1481, ou les mines de Potosi dans les Andes, découvertes par les Espagnols en 1545 pour souligner la soif des métaux des ibériques.

Les lettres de François Xavier montrent aussi une utilisation des réseaux asiatiques de commerce dans lesquels les marchands privés portugais se glissent. Les Portugais montent dans les navires asiatiques ou leur confient leurs lettres, ce qui reflète bien leur mode informel d'expansion. Les missionnaires ont bien sûr d'autres objectifs que les marchands, ils se rattachent plus à la dimension messianique de la politique royale portugaise qu'à sa dimension capitaliste ; mais ces deux dimensions sont inextricablement liées depuis le début.

3. Le Japon du milieu du XVI^e : un monde difficilement pénétrable

Même pour les Asiatiques, le Japon est un monde mystérieux, en retrait, secret. Les informations sont encore peu nombreuses. C'est en 1543 que des Portugais s'y rendent pour la première fois, puis les voyages se multiplient. François Xavier a eu l'occasion d'avoir des informations de ces premiers marchands. Au milieu du XVI^e siècle, les relations entre la Chine et le Japon sont rompues, du moins officiellement, mais les relations de contrebande sont encore nombreuses (le texte parle du pirate chinois). La crise se traduit par la raréfaction des échanges directs entre les deux pays, et les Portugais ne laissent pas échapper une si favorable occasion de jouer le rôle d'intermédiaires commerciaux avec Japon. C'est comme cela qu'ils se présentent aux Japonais.

Dans le corpus documentaire, on voit le peu d'informations que François Xavier possède sur le Japon. Son information repose sur ce que lui avait transmis le marchand Alvares à Malacca et son intermédiaire Anjiro devenu Paulo da Santa Fe lors de sa conversion à Goa. Elle repose aussi sur sa nouvelle « expérience » (II, §4). Paulo parle peu le portugais, François Xavier ne parle pas le japonais, son compagnon Fernandez est en train de l'apprendre mais il n'en parle pas.

Comment François Xavier voit-il le Japon ? Quel décalage par rapport à la réalité ? Il parle essentiellement dans ces lettres du roi du Japon, des universités, de la dangerosité du pays, du



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

règne de la raison, de la possibilité d'une brèche commerciale. Ce sont des informations « stratégiques » pour s'adapter à ce nouveau terrain.

François Xavier présente le roi du Japon comme tout puissant ; la situation de l'empereur est en fait très affaiblie : la réalité du pouvoir politique revient au Shôgun ; il est d'ailleurs difficile de savoir si le père jésuite parle de l'empereur ou du shôgun. On peut aussi souligner que la présentation d'un pouvoir centralisé et fort est en fait un souhait car cela rendrait la politique missionnaire plus efficace. François Xavier cite les « grands seigneurs », expression qui désigne le pouvoir féodal qui existe au Japon comme d'ailleurs dans l'Espagne dont il vient. Cela renvoie au morcellement politique du pays, autour des dynasties locales des daimyo (« grands noms »). La « dangerosité » du pays renvoie à la guerre fléau endémique de ce Japon médiéval que les historiens appellent « l'âge de la guerre ».

Outre ces aspects politiques du Japon, le missionnaire évoque l'existence d'une ville-capitale, Myako, présentée comme plus grande que Lisbonne. Le fait urbain est essentiel pour les Ibériques, c'est un marqueur de civilisation : en décrivant Mexico à Charles Quint en 1520, Cortes soulignait la nouvelle dimension impériale de l'aventure des Indes Occidentales. Ici, la promesse d'une capitale est un signe que l'on arrive dans un monde civilisé. Enfin, le Japon est perçu comme un monde religieux où les moines et les monastères sont nombreux. François Xavier ne détaille pas la religion à laquelle il a affaire, sans doute parce qu'il ne la comprend pas encore. Au milieu du XVI^e siècle, les principales religions du Japon sont la vieille religion locale : le shintoïsme, qui est une religion animiste, et le bouddhisme, importé d'Inde et de Chine au VI^e siècle, alors en pleine crise mais on y reviendra dans la dernière partie. Par contre, le missionnaire a une bonne compréhension de la géographie insulaire et montagneuse du Japon où les déplacements intérieurs sont très difficiles et liés à la navigation. Il est difficile de sortir de Kagoshima et son objectif qui est d'atteindre Myako, la capitale, se révèle compliqué.

Ainsi les missionnaires et les marchands portugais arrivent-ils dans un Japon « médiéval » en pleine crise. Les nouveautés apportées par les Européens sont les armes, la religion chrétienne, l'accroissement des échanges, qui vont interférer avec cette réalité locale.

II. LA COMPAGNIE DE JESUS EN ASIE : MODES DE FONCTIONNEMENT, FORMES D'IMPLANTATION

François Xavier n'est pas un *feitor* ordinaire au service du roi du Portugal, c'est un marchand d'âmes, c'est-à-dire un missionnaire. Membre de la Compagnie de Jésus, il est le supérieur de la mission jésuite d'Asie et également un représentant du pape. La première lettre montre le fonctionnement de la Compagnie de Jésus, congrégation nouvelle, à la fois en Europe et en Asie.

1. La correspondance, clef de fonctionnement de la compagnie, « modo de ser » jésuite

La Compagnie est moins d'une décennie après sa fondation, dispersée dans les quatre parties du monde, dans l'empire portugais (Brésil, Congo, Asie). Les jésuites ne seront admis dans l'empire espagnol qu'à partir de la fin des années 1560. La correspondance a un rôle majeur dans cette nouvelle congrégation religieuse : elle permet de maintenir une unité, malgré ce fort éparpillement. Il y a différents types de lettres : la lettre de François Xavier au supérieur de Goa est une lettre interne à la Compagnie, non destinée à être publiée, où le supérieur donne des instructions à son subordonné sur la façon de gérer la province de l'Inde, qui atteint les dimensions de l'océan Indien, de l'Afrique orientale à l'Extrême-Orient. De nombreuses informations concernent la politique du personnel missionnaire, les relations avec les autorités laïques, la stratégie à mener. C'est une



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

lettre du commandement. François Xavier évoque dans cette lettre un autre type de lettre (la longue lettre aux jésuites de Goa présentant le Japon), celle qui contient les informations curieuses et édifiantes. Cette lettre publique est destinée à circuler : François Xavier mentionne les frères de Goa, ceux de Coimbra, et même de Rome.

La lettre au capitaine de la forteresse est une lettre à un représentant du roi du Portugal et un bienfaiteur de la Compagnie. Il importe de rappeler que la Compagnie est dépendante à la fois de la couronne et du financement des laïques.

La Compagnie est en train d'inventer son « mode d'être » (*modo de ser*), expression jésuite signifiant sa différence par rapport aux autres ordres. La rédaction des lettres est une composante forte de cette identité jésuite, et l'on peut souligner le rôle de Juan de Polanco (non cité dans le texte), secrétaire d'Ignace à Rome, qui donne des directives à ce sujet. Les lettres de François Xavier, exemple de missionnaire charismatique, vont justement devenir des modèles pour l'ordre ; elles seront rapidement publiées pour certaines.

On peut aussi évoquer le temps passé à écrire l'ensemble de ces lettres sur le terrain missionnaire et préciser que si elles sont datées du même jour c'est qu'elles partent ce jour-là : elles n'ont pas été écrites forcément le même jour. Il y a également une forte dimension spirituelle de la correspondance : elles sont un signe de l'amour et de la prière qui sont censés marquer les relations entre frères jésuites (nombreux exemples dans la première lettre). En ce sens, elles ont un rôle unificateur. Les lettres de François Xavier sont en effet censées relier le Japon à Goa et de là, à tous les lieux de la présence jésuite en Asie, au Portugal et enfin à Rome. Ces trois lieux correspondent aux sièges de la Province (Goa capitale de l'Inde portugaise), de l'Assistance jésuite du Portugal, dont dépend la province d'Inde, de la Curie, centre de l'ordre jésuite auprès de la papauté. Il y a là une vision jésuite et catholique du monde, qui est un exemple de ces visions ibériques du monde. De son lointain Japon, François Xavier veut être relié à l'ensemble de la Compagnie et cela se fait par la correspondance.

2. La politique du personnel et les implantations

La lettre de François Xavier au supérieur de Goa permet de donner une vision générale de la présence jésuite en Asie.

Parmi les implantations, les principales sont les collèges qui sont des centres de savoir pour les laïques et de formation pour les Jésuites eux-mêmes. On peut rappeler le rôle de formation et d'éducation que les jésuites sont en train de donner à leur ordre, qui n'était prévu au départ mais qui se fait à la demande des élites. Ce modèle du collège n'est pas seulement européen mais aussi mondial : à Goa, les Jésuites ont un collège et François Xavier parle longuement de la nécessité de faire venir au Japon des pères, comme par exemple Gaspar Barzée, d'origine flamande, formé à Louvain et présent à Ormuz. On peut rappeler la dimension humaniste et universitaire de ces Jésuites : François Xavier et Ignace se sont connus au collège Sainte-Barbe de l'université de Paris, dirigé par Diego de Gouveia, humaniste portugais qui conseille ces clercs d'un genre nouveau au roi portugais Jean III.

En dessous du collège, on trouve les maisons ou résidences, où les Jésuites sont moins nombreux et où ils exercent différents types d'apostolat : instruction élémentaire, évangélisation, administration des sacrements pour différentes populations. Le texte évoque différentes implantations, surtout en Asie occidentale : la côte du Malabar (Diu, Cochin, Bassein), le sud de l'Inde (la côte de la Pêcherie) et Ormuz sur la côte de la Perse.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

En Asie portugaise, les Jésuites sont en présence d'autres ordres (§11 : mention d'un collège dont il n'est pas sûr qu'il restera à la Compagnie, qui doit faire face à la concurrence d'autres ordres), notamment les Franciscains, arrivés avant eux en Inde.

La lettre permet de voir l'intense circulation des hommes au sein de la province jésuite. Cette circulation suppose un véritable savoir sur les hommes, pour les placer là où ils seront les plus efficaces. Les supérieurs échangent des informations à ce sujet. La correspondance est l'instrument de ce que l'on pourrait appeler la politique du personnel. Le supérieur doit tout savoir sur les frères. Le but est de permettre le « discernement » (choix) et d'ajuster une politique de talents. La correspondance est bien ainsi un mode de gouvernement de la Compagnie.

La première lettre souligne à de nombreuses reprises l'importance de l'obéissance, qui est en quelque sorte présentée comme le corollaire des décisions justes et bien informées des supérieurs. Le grand projet est de faire venir les meilleurs vers le Japon, qui paraît plus prometteur que les autres parties de l'Asie en termes de conversion. Les lettres, surtout celles destinées au public, ont pour rôle de faire naître le désir du Japon et la vocation missionnaire. Ensuite, les supérieurs choisissent ceux qu'ils veulent envoyer. Les jésuites d'Asie ne sont pas que portugais mais viennent de toute l'Europe : des Espagnols, des Flamands, des Italiens.

Avec la Compagnie de Jésus, c'est donc la question du rapport de l'Europe de la Renaissance avec le monde et pas seulement des Portugais avec l'Asie.

3. Le rapport des Jésuites aux autorités, coloniales et locales

Plusieurs personnages importants sont cités dans les lettres : l'évêque, le procureur des chrétiens, le gouverneur, le capitaine.

Il faut rappeler qu'en tant que membres du clergé, les Jésuites doivent en principe être soumis à l'évêque que l'on appelle l'ordinaire. L'évêque, dans le système du Patronage des empires ibériques, est nommé par le roi : c'est un privilège que le pape a accordé en 1514 aux souverains ibériques, pour les récompenser de leur expansion maritime, condition pour l'extension de la chrétienté. C'est le pouvoir d'organiser l'Église d'outremer : nomination (avec approbation nécessaire de Rome cependant), droit de percevoir la dîme, d'ériger les églises et de pourvoir aux nécessités de l'Église missionnaire. Dans le cas portugais, la *Mesa de Consciencia e Ordens* est l'institution qui conseille le roi pour sa politique religieuse. Dans le système du patronage, les Jésuites ont un statut particulier : ils font un vœu d'obéissance spécifique au pape, et cela leur donne des privilèges et une certaine liberté. Cela est générateur de tensions avec la société locale coloniale. La répétition des formules quant à la soumission aux autorités supérieures le suggère. Cependant les évêques, en tant que successeurs des apôtres, ont une prééminence sur tous les membres du clergé, Jésuites compris. Ici l'évêque est Dom Fr Joao de Albuquerque (1539-1552), évêque de Goa, confesseur du roi Jean III, franciscain.

François Xavier cite le Procureur des chrétiens du Cap Comorin : Rodrigo Gonçalves (ce nom propre n'a pas d'importance, par contre la fonction peut être connue). C'est le protecteur des Indiens convertis. Il y a eu une conversion massive en 1532 des Paravas de la côte des Pêcheurs de perles, une communauté au bas de l'échelle sociale, conversion négociée par le chef de cette communauté, Jati talava, qui prit le nom de Joao da Cruz, et Miguel Vaz, qui deviendra évêque de Cochin. Il s'agit pour cette communauté de se libérer des impôts dus aux marchands musulmans. C'est le premier succès notoire de la mission ecclésiastique portugaise. François Xavier a été chez les Paravas et y a prêché en tamoul.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le rapport avec les autorités politiques portugaises est essentiel : François Xavier veut envoyer des ambassadeurs du Japon à Goa au gouverneur, représentant du roi du Portugal. Dom Pedro da Silva, autorité politique mais aussi représentant de la haute noblesse de service d'Asie, du clan Gama, il est essentiel pour le financement de la mission. Les Jésuites dépendent de la générosité de leurs mécènes, générosité à la fois sur les deniers publics (ils sont envoyés par la couronne qui doit donc les financer mais le fait sur le prélèvement des profits royaux, par la concession de privilèges comme celui d'armer un navire et de vendre une certaine quantité de poivre) et sur leurs deniers personnels. Le projet de construction d'une église (II §7), en particulier, implique des mécènes.

François Xavier est créateur d'un modèle qui sera répété mais est également exceptionnel dans le ton libre et direct avec lequel il s'adresse au capitaine de Malacca : personnage d'un grand charisme et exceptionnel, il peut, du fait de cette aura, s'adresser ainsi à un personnage de l'aristocratie.

Ces deux lettres jésuites permettent ainsi de voir le fonctionnement de la Compagnie de Jésus à la fois en interne et dans ses relations avec les autorités portugaises.

Il reste maintenant à aborder le projet missionnaire proprement dit de conversion des âmes, l'un des moteurs essentiels de l'expansion ibérique de la première modernité.

III. L'IDEOLOGIE ET LA STRATEGIE MISSIONNAIRES

Dans cette partie, il s'agit de réfléchir à l'« idéologie religieuse » (au sens de représentation du monde, comme l'employait Michel de Certeau) de François Xavier, d'exposer la vision missionnaire du monde de ces Ibériques, et de réfléchir à leurs pratiques et à leurs projets.

1. La vision du monde de François Xavier : un monde de chrétiens, de convertis et d'infidèles

La pensée de François Xavier repose sur une opposition binaire : les chrétiens et les non chrétiens, c'est-à-dire les infidèles. La frontière entre ces deux groupes est le baptême. Les infidèles se divisent en plusieurs groupes, avec comme critère l'ignorance de la vérité chrétienne et l'absence de raison. Les Japonais sont pour François Xavier des infidèles qui ignorent le Christ mais qui sont « gouvernés par la raison » plus que les Indiens de l'Inde. « Gouvernés par la raison » renvoie à des marqueurs de civilisation qui sont les villes, l'écriture, les échanges, la religion organisée, l'absence de coutumes jugées monstrueuses (contraires à la loi naturelle), l'existence du mariage. Tous les infidèles, même les moins civilisés, sont susceptibles d'être convertis mais avec des méthodes différentes et des résultats différents. Il y a chez lui une hiérarchie implicite des infidèles dont parlera plus tard José de Acosta, où les Japonais occupent une place de choix.

Dans le corpus, le terme « chrétiens » sert à désigner tant les vieux chrétiens que les néophytes. Les vieux chrétiens sont aussi l'objet du zèle missionnaire, car tous les chrétiens ne sont pas assurés de leur salut ; certains Portugais sont de mauvais chrétiens. Les chrétiens du cap Comorin, les Paravas, sont des néophytes dont il faut s'occuper et dont la conversion reste fragile. Il est fait mention à la fin de la première lettre des esclaves (« aux esclaves et aux Chrétiens ») ; les Portugais ont pratiqué l'esclavage partout et même en Asie. Les esclaves peuvent être d'Afrique de l'Est ou des Moluques. En principe, les esclaves sont convertis mais pas toujours.

La question du salut apparaît dans le texte : l'âme du pirate doit se trouver en enfer (II §8). L'enfer est un horizon permanent : le missionnaire est celui qui se sauve en sauvant les autres, mais les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dangers sont nombreux. Un tel texte est révélateur d'une religion de la peur (J. Delumeau), où le salut reste une voie étroite. Faire du fruit (II §3 §5) c'est convertir des âmes. Être infidèle signifie vivre dans des erreurs (II §3) Dans la vision de François Xavier, la religion chrétienne est conforme à la raison, dans la ligne droite du thomisme, enseigné à l'université de Paris où il a étudié. Elle est la vérité qui doit s'imposer au nom de son évidence rationnelle. Les erreurs des Gentils sont au pluriel, elles sont multiples : ce sont pour les missionnaires les superstitions, les pratiques diaboliques...

2. Le travail missionnaire : traduire le message chrétien, le rôle des intermédiaires, construire des églises

Le travail missionnaire peut être évoqué par trois thèmes.

Les missionnaires doivent s'appuyer sur des auxiliaires indigènes. En II §2, c'est Paulo qui convertit le premier groupe de Japonais et non les pères. On peut se demander quel est exactement le christianisme de Paulo, sans doute très superficiel et réinterprété dans les termes de la culture japonaise. En général, les textes des missionnaires sont discrets sur ce rôle des auxiliaires ; mais dans ce cas, les jésuites sont tellement ignorants des réalités japonaises, et notamment de la langue, qu'ils ne peuvent pas ne pas souligner leur rôle.

Pour évangéliser, les missionnaires doivent parvenir à transmettre et donc doivent réussir à traduire la doctrine chrétienne. En Asie, les missionnaires ont dû apprendre des langues, le tamoul, le malais, le japonais et bientôt le chinois. Il faut insister sur le caractère très difficile de cette traduction des textes religieux. La rencontre missionnaire est toujours faite de malentendus et de quiproquos, faute d'intercommunication. François Xavier veut enseigner le dogme, mais l'obstacle de la langue est grand. Il a l'expérience des pays tamoul ou malais, il possède un instrument de catéchèse : *Declaração dos Artigos da Fe*, commentaire, rédigé à Ternate en 1546, des neuf premiers articles du Credo. En principe, cette doctrine est faite pour des gens déjà chrétiens, mais faute de mieux François Xavier s'appuie sur elle ; les nouveaux chrétiens, mal instruits, doivent l'apprendre par cœur. François Xavier simplifie et s'appuie sur Paulo pour la traduction en japonais ; cela est en train de se faire quand il écrit la lettre. Le texte des *Declaração* est perdu, mais on sait qu'il traduisait les concepts en japonais : les missionnaires pensaient donc que le vocabulaire nippon possédait des mots capables de traduire les réalités spirituelles du christianisme. Les successeurs de François Xavier, dont Valignano, diraient que ces traductions étaient incompréhensibles et faisaient rire. C'est avec cet instrument qu'il commence à travailler. Lors des premières discussions avec des moines bouddhistes, les Bonzes, François Xavier s'aperçoit que leurs croyances sont bien différentes de celles des chrétiens, alors que Paulo da Santa Fé avait dit qu'elles étaient proches.

Un troisième élément du travail missionnaire est la construction d'églises, comme celle que François Xavier projette à Myako. Sur son terrain missionnaire, il tente d'inventer une nouvelle dévotion : Notre Dame de Myako (liée à la date d'arrivée au Japon le 15 août, ce qui ne pouvait être qu'un signe). La construction d'une église revient à marquer l'espace japonais du signe de la christianisation. La présence ibérique dans le monde, lors de la première modernité, a consisté à christianiser de nouveaux espaces, depuis les (croix) *padrões* de la première expansion à la construction d'églises dans les quatre parties du monde.

3. Trouver une stratégie missionnaire pour le Japon (projet, rêve et incertitudes)

Chaque terrain missionnaire implique de choisir une stratégie pour arriver à produire du « fruit », les ratés ne sont pas rares... François Xavier ne peut pas avoir tout compris du Japon mais il a



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

pressenti pas mal de choses : le niveau de raffinement intellectuel de ses interlocuteurs, la question du savoir et de l'enseignement sera centrale pour la mission, la question du pouvoir politique : il évoque l'absence de scandale de la conversion, il sait bien que c'est un point fondamental. Il a rencontré le daimo Takahisa qui les loge dans une famille de mercenaires pour les surveiller ; le daimo les voit comme des intermédiaires pour renouer avec la Chine (les mandarins de Canton) ; il proclame la liberté d'embrasser la religion nouvelle. François Xavier y voit un signe favorable pour la conversion du Japon et rêve de rencontrer l'empereur. Il pense à une conversion sur le modèle de Constantin ou du Congo en 1491 où le roi s'était converti.

La religion japonaise ne semble pas un obstacle : le missionnaire parle des bonzes, des grandes universités, d'une religion proche de la raison et du fait qu'il n'y a pas de scandale à la conversion. Les croyances de l'ancienne religion sont le shintoïsme – forme d'animisme reposant sur des myriades de Kami, d'êtres supérieurs aux hommes, des éléments naturels (lune, soleil, arbres, sources) – et le bouddhisme, né en Inde, acclimaté en Chine, qui a pénétré au Japon au VI^e siècle ; c'est une religion très fragmentée et il existait plusieurs sectes, dont la Secte Shingon dont parle Anjiro. Les couvents et universités qu'évoque le corpus sont des bonzeries. Il y a en fait une fusion entre shintoïsme et bouddhisme. Les grandes bonzeries ayant accumulé d'énormes richesses matérielles : grandes propriétaires foncières, exemption d'impôts, les missionnaires chrétiens vont trouver appui chez ceux qui veulent lutter contre la prépondérance du clergé bouddhiste.

Le début de cette mission chrétienne se fait dans une quasi ignorance des deux côtés, de la religion chrétienne et de l'autre de la culture japonaise, dans un environnement hostile et difficile, notamment à cause de la géographie insulaire du Japon. C'est le projet d'une mission sans domination coloniale, par le seul effet de la persuasion de la raison. Cela suscite un énorme espoir car les missionnaires pensent que les Japonais sont un peuple particulièrement raisonnable. L'absence de colons portugais est aussi un signe encourageant, car les missionnaires croient toujours que c'est l'esprit de lucre des colons qui fait rater la mission.

François Xavier se prend à rêver d'une mission autofinancée où les Jésuites seraient tout à la fois des missionnaires et des marchands qui s'autofinanceraient. Cela permettrait de maintenir à l'écart ces Portugais avides d'argent (voir la dureté de ton du corpus à cet égard). C'est là qu'on peut penser que François Xavier rêve d'être au sens propre un « *feitor* d'âmes ». Il imagine un monde où les Jésuites, à la fois missionnaires et marchands, seraient les seuls Européens en contact avec les Japonais, ce qui permettrait la conversion de ces derniers, alors qu'en Inde, les « mauvais chrétiens » (c'est-à-dire les Portugais) empêchent la conversion des Indiens. Toutes les mentions du gain, de l'intérêt signalent cette religion de la comptabilité du salut, où la vie permet de gagner son salut mais où l'on peut aussi le perdre, où l'on mesure ces gains. Cela révèle une mentalité où messianisme et mercantilisme fusionnent parfois.

Notons pour finir quelques éléments que les étudiants n'avaient pas à connaître. La première expérience de Kagoshima ne fut pas une expérience très concluante. En août 1550, le daimyo Shimazu Takahisa publie un décret interdisant à ses sujets de recevoir le baptême sous peine de mort, voyant le désordre causé par la prédication des étrangers et que cela n'amenait pas plus de commerce car les bateaux portugais suivants abordent dans d'autres seigneuries que Kagoshima, notamment à Hirado. François Xavier décide de quitter Kagoshima, pour entreprendre alors le voyage vers Myako. Et il s'installe à Hirado, laissant Paulo da Santa Fe s'occuper de la première communauté. Paulo, en février 1551, retourne à son ancien métier de mercenaire ou fuit les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

bonzes qui le persécutent (il y a une ambiguïté dans la traduction des textes) ; en tous les cas, il s'embarque sur une expédition de corsaires et il trouve la mort. En rentrant à Hirado, François Xavier change de stratégie, il décide de ne plus vivre dans l'humilité et en mendiant, ce qui suscitait la raillerie des Japonais ; il change d'habit, met de la soie et devient l'interlocuteur des grands seigneurs. C'est par ce changement de stratégie que la mission japonaise jésuite commencera à avoir quelques résultats et aussi bien sûr parce que les missionnaires chrétiens apportent aux Japonais des marchandises tant spirituelles que matérielles qui les intéressent (religion de salut, armes à feu, soie de Chine).

Conclusion

Le christianisme au Japon a connu un succès réel mais éphémère. L'historien anglais Charles Boxer a utilisé l'expression de « siècle chrétien du Japon », qui traduit le succès qu'y eurent les Jésuites. La cession de Nagasaki aux Jésuites (1580) marque le début d'une sorte d'âge d'or, remis en cause dès la première persécution des chrétiens (1597), et qui s'achève à l'arrivée au pouvoir du clan Tokugawa à partir de 1603. Les missionnaires (jésuites et franciscains) sont expulsés en 1614, puis ce sont les Japonais chrétiens qui sont réprimés avec violence ; finalement le Japon est totalement interdit aux Ibériques à partir de 1639. Certains jésuites ont apostasié le christianisme et sont devenus des Japonais d'adoption, comme Cristovão Ferreira étudié par Jacques Proust.

Les documents proposés au commentaire renvoient au tout début de ce siècle chrétien du Japon. François Xavier perçoit de nombreuses potentialités sur cette nouvelle terre mais il est encore dans l'incertitude. Ce n'est que plus tard que le christianisme connaîtra son apogée au Japon, en 1570-1590, quand Européens et Japonais se connaîtront davantage et pourront communiquer. Le christianisme se diffusera, tout en étant largement instrumentalisé par certains seigneurs japonais qui vont en faire un moyen de leur quête de pouvoir ou un moyen d'éliminer un clergé qui les dérange.

François Xavier a eu une présence courte mais décisive au Japon. En 1552, il quitte l'archipel sur un sentiment de semi-échec et cherche à entrer en Chine. Il meurt d'épuisement sur un îlot devant l'Empire du milieu, qui ne s'ouvrira aux Européens qu'en 1557 avec l'autorisation donnée par l'Empereur de commercer. Plus qu'aucun autre missionnaire, il symbolise la mission catholique, qui est l'une des manières dont l'Europe, et en particulier la péninsule ibérique, a abordé les autres mondes à l'époque moderne. Il incarne en particulier l'enthousiasme et l'impétuosité, il fait preuve d'un grand pragmatisme et d'une vraie intelligence des situations, mais son action montre aussi de vrais malentendus et de nombreuses limites.

François Xavier sera – rapidement – canonisé, en 1622 avec Ignace de Loyola, Thérèse d'Avila, Filippo Neri, seul missionnaire lointain parmi les nouveaux saints de la Réforme catholique. Sa correspondance a joué un rôle pour éveiller des vocations missionnaires en Europe. Il a eu aussi une vie *post mortem* en Asie ; son corps, à l'exception d'un bras déposé à Rome, repose à Goa dans la Basilique du *Bom Jesus* où il est vénéré par les Portugais mais aussi par les Indiens.

Au-delà de la figure du saint et des constructions hagiographiques postérieures, son expérience de missionnaire mise en scène dans ces deux lettres, est très éclairante sur la présence des Ibériques en Asie, une présence audacieuse mais fragile.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

COMPOSITION SUR UN SUJET DE GEOGRAPHIE

* Rappel de la question de géographie des territoires inscrite au programme : « La France : mutations des systèmes productifs ».

LA FRANCE, UN ESPACE POST-INDUSTRIEL ? *

Fond de carte joint (deux fonds de cartes identiques sont fournis, dont l'un à titre d'essai si vous le souhaitez)

La question « La France : mutations des systèmes productifs » n'étant plus au programme, les candidats de la session 2017 retireront surtout du présent rapport des conseils renouvelés sur les règles générales qui s'appliquent à tout sujet de dissertation en géographie, et sur la nécessité d'acquérir une connaissance précise du territoire de la France, ainsi que de son système d'administration et d'acteurs, sans laquelle aucun sujet portant sur notre pays ne peut être traité. La formulation interrogative et les termes du sujet devaient inciter les candidats, comme le recommande inlassablement le jury, à lui porter une attention particulière. Malheureusement, de nombreuses copies ont négligé toute réflexion véritable et réduit d'emblée le sujet à la désindustrialisation, sans s'interroger sur les effets des mutations du système de production sur l'organisation de l'espace productif. Cette interrogation générale était pourtant au cœur de la question au programme, et devait permettre aux candidats sérieusement préparés de traiter un sujet somme toute attendu, en mobilisant leur connaissance du territoire français et de son système d'acteurs. Les bonnes copies sont d'abord celles qui ont su poser le sujet en acceptant d'y faire face, au prix d'un véritable effort de définition du « post-industriel », d'une réflexion sérieuse et d'une solide argumentation.

Compréhension du sujet

L'analyse du sujet exigeait en premier lieu des références théoriques dépassant le champ de la géographie : la sociologie, avec Alain Touraine (*La société post-industrielle*, 1969), est à l'origine de la notion de « post-industriel ». A leur tour, les géographes ont mobilisé la notion de « post », par exemple autour du sens de « post-modernisme » dans *l'Espace Géographique*. Aborder le sujet par le « post », c'est-à-dire par les temporalités, une des dimensions majeures de la question « mutations des systèmes productifs », permettait d'ancrer son traitement dans les sciences sociales en considérant les faits territoriaux non comme donné, mais comme produits des dynamiques productives contemporaines.

En se référant au débat retranscrit dans *l'Espace Géographique*, rappelons que le « post » peut revêtir ici trois acceptions principales. La première renvoie à une ère industrielle révolue mais qui



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

demeure celle de référence, le « post-industriel » n'étant alors que le remodelage de fondamentaux hérités d'une époque ; la deuxième considère au contraire les schémas hérités comme inadaptés à l'analyse des mutations en cours, qui confèrent au processus de « création de valeur » une part croissante de la production ; la troisième acception, encore plus radicale, rompt avec les référentiels hérités et permet de s'interroger sur la notion même d'espace productif, dès lors que la création de valeur n'est plus nécessairement attachée à un lieu unique et précis : le « made in France » peut être le fait d'un processus localisé pour un temps dans un espace de *co-working* à Londres ou à Los Angeles, la « France » n'étant plus alors à considérer en tant qu'entité territoriale, mais en tant que système d'acteurs et d'organisations.

Les mutations en cours ne conduisent pas à la suppression de toute production manufacturière, mais subordonnent de plus en plus les productions matérielles aux facteurs de production immatériels (capital humain et financier, créativité, innovation, connectivité), concentrés dans les espaces métropolitains. Le sujet appelait donc à comprendre la nature et les effets de ces mutations sur l'espace productif français, en se gardant de confondre « post-industriel » et « désindustrialisé » : la désindustrialisation et les espaces désindustrialisés ne sont pas au centre du sujet. Définie par la diminution absolue et relative des emplois dans le secteur manufacturier (un quart de l'emploi en 1980, moins de 13 % en 2015), la désindustrialisation n'est que l'aspect le plus visible et le plus sensible, et la résultante d'une profonde réorganisation du système productif qui, depuis une quarantaine d'années, transfère à des entreprises « partenaires » des tâches naguère intégrées au cycle de l'entreprise fordiste. La conception d'un produit, sa promotion et sa vente, étapes à la fois les plus coûteuses et les plus rémunératrices, restent l'apanage des entreprises situées au centre du procès de production et des espaces métropolitains ; sa fabrication matérielle n'est plus l'étape essentielle et peut être déléguée à des entreprises sous- ou co-traitantes, pourvu qu'elles disposent d'une main-d'œuvre à bas coût. Cette réorganisation, qui donne tout son sens à la notion de système productif, introduit une nouvelle division du travail entre entreprises, entre métropoles et espaces périphériques, entre territoires d'investissement dans la création, spécialisés dans l'économie de la connaissance et de l'information, et territoires de la production matérielle, spécialisés dans les activités de main-d'œuvre, vulnérables à la concurrence des autres périphéries. S'il convenait d'examiner la forte diminution de l'emploi industriel et le devenir des friches et des bassins industriels en crise, ce n'était donc qu'une partie du sujet, que l'on ne pouvait réduire à un lamento sur les fermetures d'usines et le déclin manufacturier de la France. Une lecture trop rapide du sujet exposait donc à toute une série de dérives et de hors-sujet qui consistaient par exemple à énumérer un catalogue de généralités sur l'agriculture, les industries de pointe, le tourisme, et les activités tertiaires, bref à passer en revue toutes les activités de relèvements : « post-industriel » ne signifie pas sans industrie, voué à une économie résidentielle, récréative ou touristique.

Cela conduisait à proscrire tout plan purement sectoriel, du type « 1/ Une industrie en voie de disparition, 2/ Un secteur tertiaire dominant, 3/ Une agriculture encore présente » ou encore « 1/ les industries en crise, 2/ Les industries d'avenir 3/ Les autres industries » ... Le sujet invitait au contraire à réfléchir aux réorganisations entraînées par la transition – plus que la rupture – entre les modes de production hérités de l'époque industrielle et ceux liés à la mondialisation de l'économie, avec un basculement d'approche entre production matérielle et création de valeur, en portant une attention particulière à la fois aux formes d'inscription spatiale du « post », à l'intensité et aux rythmes du changement. Ce dernier, du reste, n'efface ni le rôle de l'État, ni les héritages



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

industriels, et s'inscrit dans la hiérarchie métropolitaine façonnée tant par les fonctions administratives que par les différents cycles productifs. Autant que l'espace, le temps constituait une dimension essentielle : des mots clés comme « mutation », « transition », « rupture », « crise », « trajectoire », « bifurcation », « requalification », « (re)conversion », etc. devaient donc être définis avec précision et mobilisés à bon escient.

Attendus du sujet

Comme il se doit, l'approche géographique était centrale. Certes, il fallait montrer que les mutations des systèmes productifs interagissent avec celles de la société et du système politique : on pouvait tenter de mettre en parallèle la baisse de l'emploi manufacturier, les nouvelles formes d'emploi et la nouvelle organisation du travail, la désintégration de la classe ouvrière et de ses structures d'encadrement associatives (exemple de la « ville Michelin » décrite par E. Zanetti), la disparition de ses repères idéologiques traditionnels. Mais ces remarques devaient être étroitement reliées au sujet, qui ne pouvait se borner à l'examen chronologique des mutations économiques et sociales. Logiquement, le jury a sanctionné les copies centrées sur les faits sociaux, sans référence aux mutations du système productif ou à l'espace productif, de même que celles qui se sont égarées dans des prises de position sur les vertus supposées de la croissance zéro ou de la préférence nationale en matière commerciale ; ou encore, celles rédigées en forme de récit historique (par exemple : « de la France industrielle à une France tertiaire »), erreur à ne pas confondre avec l'indispensable prise en compte de la dimension temporelle du sujet.

Il convenait en premier lieu de définir, en lien avec le « post », la notion d'« espace industriel », au sens large et à différentes échelles. L'emploi du mot « espace » au singulier ne devait pas induire en erreur : de même qu'il fallait mobiliser plusieurs échelles de temps, on ne pouvait se borner à considérer la France comme un espace indifférencié au sein de l'économie-monde, une entité nationale en termes de politiques économiques, de compétitivité, d'atouts ou de faiblesses, comme le font les économistes et les médias. Il ne s'agissait pas d'organiser le devoir autour des échelles d'observation, mais de définir celles-ci et de les mobiliser avec discernement en fonction des thèmes abordés.

Au plan international, l'entité « France » constitue l'échelon de référence en termes de marché et de système d'acteurs. L'État reste un acteur central, avec les nationalisations, puis les politiques d'aménagement et de rééquilibrage territorial, enfin l'actuel pilotage des appels à projet. La France demeure indivisible en matière de législation du travail, de salaire minimum et de règles de protection sociale. Où se situe notre pays dans la compétition et la division internationale du travail : fait-il encore figure de pays industriel, capable de concevoir, de produire et de vendre des objets manufacturés ? Quels sont ses atouts, ses ressources, ses handicaps ? Quelle est la stratégie des entreprises françaises dans le monde, celle des entreprises étrangères en France ? Globalement territoire d'investissement dans la création de valeur, sa désindustrialisation de production est plus ou moins rapide selon les branches. En dehors de quelques fleurons de haute technologie (Airbus, TGV, nucléaire) elle n'a pas réussi à se spécialiser dans des produits manufacturés très innovants, et voit disparaître des pans entiers de son activité de production (textile, machines-outils, électronique, etc.), seules de rares régions conservant un tissu industriel diversifié et cohérent, tandis que des grandes entreprises comme Alstom ou Areva cèdent leurs branches les plus innovantes. Les bonnes copies ont fait la part d'un discours économique et politique qui fait dépendre la compétitivité du coût et de la flexibilité du travail, et celle des réalités



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

géographiques : au cœur d'un marché intégré de 400 millions d'Européens, dans un espace politiquement stable et densément maillé par les moyens de transport et de communication, la France est l'un des pays les plus ouverts et les plus attractifs aux investissements étrangers, choisi par de nombreuses entreprises américaines ou chinoises pour accéder au marché européen. Quelles branches et, surtout, quels types d'activité profitent de cette rente de situation ? Il était indispensable d'inscrire ces éléments d'analyse dans la dynamique d'intégration européenne et dans la mondialisation, en s'appuyant sur des faits chiffrés ou des ordres de grandeur.

L'échelon local est capital pour comprendre la notion d'espace industriel dans son acception la plus large et la plus complexe. C'est à ce niveau que l'industrie structure l'espace (association ou dissociation des lieux de résidence et de travail, logiques de localisation des activités, des cités ouvrières) ou bouleverse, par sa disparition, la géographie urbaine. Les villes, petites ou moyennes, qui dépendent d'un gros employeur industriel redoutent les effets en chaîne d'une fermeture ou d'une réduction d'effectifs, alors que les emplois de services sont moins stables et moins bien rémunérés. Il convenait d'éclairer les processus de reconversion ou de requalification par des exemples précis, des plus emblématiques (Louvre à Lens) aux plus ordinaires (bassins houillers et industriels, fronts portuaires, anciennes vallées textiles), en évitant de s'éterniser sur leur agonie afin de souligner, de préférence, leurs trajectoires récentes et par là, les problématiques de reconversion à même de démontrer l'idée de grande transition. Il fallait s'interroger sur le concept de « ville post-industrielle » qui réalise cette transition : municipalités ou agglomérations confrontées aux difficultés sociales et qui tentent de promouvoir leur image à coup d'opérations de prestige (Louvre-Lens, Pompidou-Metz, Cité du design de Saint-Étienne, Marseille Capitale européenne de la culture...), tout en muséifiant, comme à Tourcoing, leur passé industriel (usines, habitat ouvrier, monuments, espaces publics, métiers et savoir-faire, éléments du patrimoine immatériel) ; mais également, « territoires de projet » engagés dans les projets innovants et participant à la gouvernance des pôles de compétences. Des croquis de détail sur les basculements géographiques à l'échelle des agglomérations ou des régions urbaines, à une échelle plus fine sur la requalification de friches industrielles ou de *waterfronts*, sur un technopôle ou une plateforme logistique, devaient appuyer la démonstration.

Que reste-t-il de la notion de « région industrielle », mal appréhendée par les candidats peu informés de la géographie de la France, nombreux à y voir de vastes ensembles, comme le nord et l'est, uniformément industrialisés et fragilisés par la crise des productions manufacturières ? On pouvait évoquer la tendance au basculement de l'espace productif entre les bassins manufacturiers (plus de 20 % de l'emploi total), situés majoritairement au nord et à l'est, et les régions où se trouvent les branches plus dynamiques et performantes, plus liées au fait métropolitain : aérospatiale dans le Sud-ouest, pharmaceutique et biochimie en Rhône-Alpes, nucléaire dans un large quart sud-est, etc. Mais ce n'était qu'une première approche et le traitement du sujet devait se concentrer sur le rôle des héritages, des maillages urbains et des politiques de rééquilibrage territorial (Paris-province, est-ouest) menées à la faveur de la période de forte croissance, ainsi que sur les facteurs géographiques (métropolisation) qui entraînent ici la diminution de l'emploi industriel et là sa croissance.

Comme toujours, le jury a attaché une grande importance à la pertinence et à la qualité de la production graphique, qui devait combiner plusieurs échelles spatiales – c'est-à-dire plusieurs croquis – pour représenter les différents phénomènes de façon appropriée. À l'échelle nationale et régionale, le croquis de synthèse permettait de représenter le rôle actuel et passé des politiques



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

d'aménagement du territoire et des équipements structurants dans l'accompagnement des transitions productives, et de faire ressortir les facteurs de localisation des activités à travers l'opposition bassin / pôle métropolitain. Les croquis de détail permettaient, quant à eux, de souligner les nouvelles divisions de l'espace productif au sein de l'espace urbain, d'illustrer les notions de friche industrielle, de plateforme logistique, de technopôle, etc. Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas de reproduire mécaniquement un catalogue de cas appris par cœur, mais de mobiliser des exemples adéquats et spatialisés avec précision : il est inutile, par exemple, de produire un schéma théorique centre-périphérie pour représenter tel réseau d'entreprises ou telle métropole dans sa région.

Le jury attache aussi la plus grande importance à la maîtrise des ordres de grandeur et à des propos qui soient étayés sur des données chiffrées.

Proposition de plan

Introduction

Accroche : fermeture d'usine, « plan social », discours sur la désindustrialisation, mais aussi performance française dans une production « immatérielle ». *Définition du sujet* : insiste sur le « post » qui renvoie d'abord aux héritages, à savoir les caractéristiques territoriales de la France industrielle ; sur la forme interrogative qui invite à discuter la pertinence de l'expression ; sur sa dimension spatiale, au sens géographique le plus large, incluant la dimension sociale et politique et plusieurs échelles de réflexion. *Problématique* : sur quelles bases se réorganise le système productif français ? Qu'est-ce que l'économie post-industrielle en France ? Quels sont les acteurs de ces mutations, comment interagissent-elles avec les mutations sociales et sont-elles susceptibles de remodeler en profondeur les structures spatiales et territoriales héritées ?

I. LE REMODELAGE D'UN HÉRITAGE PRODUCTIF : MUTATION OU TRANSITION ?

a. Les défis des mutations industrielles permanentes. Les cycles productifs, les héritages industriels et leur inscription spatiale, leur trajectoire et leur adaptation (ou inadaptations) aux changements. Exemple de la région Nord - Pas-de-Calais : textile, bassin minier, construction automobile, vente par correspondance.

b. Le changement de contexte économique et de dimension géographique. Un système productif national exposé à la concurrence au sein du marché unique européen et du marché mondial et révélant ses faiblesses (exemple : l'agro-alimentaire) ; la mise en question des modèles d'aménagement du territoire, entre souci de cohésion / équité territoriale, et exigence de compétitivité / attractivité des territoires. Pôles de compétitivité, excellence rurale.

c. Le devenir des bassins industriels (plus de 20 % d'emplois dans le secteur manufacturier). En s'engageant dans des projets territoriaux valorisant leurs atouts (savoir-faire, réseaux de compétences, connectivité), certains attirent de grandes firmes (Toyota à Valenciennes, etc.). A grande échelle, coexistence entre friches et industries dynamiques (nombreux exemples). Esquisse de typologie des bassins industriels en fonction de leur degré de spécialisation, de la qualification de leurs emplois et de leurs fabrications, de leur vulnérabilité à la concurrence des pays à bas salaires, etc.

Transition : des dynamiques différenciées traduisant la complexité du phénomène étudié. Mais le dynamisme est de plus en plus polarisé dans les ensembles métropolitains.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

II. METROPOLISATION ET NOUVEAU REFERENTIEL PRODUCTIF : LA CREATION DE VALEUR

a. Principales caractéristiques des systèmes productifs métropolitains : prépondérance des activités tertiaires péri-productives et de la création de valeur sur la production matérielle ; éloignement de ces activités vers des technopôles situés hors des centres et de la proche banlieue, avec effet de bascule (Paris ou Lille du nord vers le sud) ou de prolongement (à l'est de Lyon vers les parcs logistiques) ; recomposition des catégories spatiales héritées, gentrification des quartiers délaissés par l'industrie, accroissement des inégalités intra-métropolitaines.

b. Des systèmes productifs métropolitains dans l'ensemble plus résilients aux mutations et moins vulnérables que les bassins spécialisés des villes moyennes : les métropoles regroupent une gamme d'activités plus étendue, un nombre d'emplois supérieur (théorie de la « ville-assurance » de P. Veltz) et de nombreux facteurs attractifs favorisant l'innovation et la succession des cycles productifs : capitaux, connectivité et accessibilité, projets de territoire soutenus par des acteurs politiques forts (Grand Paris, Grand Lyon, etc.)

c. La mutation des modes de production et des normes sociales vers un nouveau modèle d'actif (entrepreneur innovant, ni salarié, ni patron) favorise, au sein des métropoles ou à l'extérieur de celles-ci, l'émergence de nouvelles « spatialités » : un ordinateur, chez soi, les *co-working spaces*. Du territoire productif à l'environnement de création.

Transition : les systèmes productifs métropolitains bénéficient à la fois des effets positifs cumulés des héritages productifs et des dynamiques actuelles.

III. « POSTINDUSTRIEL » : UNE SITUATION DE TRANSITION

a. L'adaptation des sociétés et des acteurs aux mutations du système productif : mobilité des actifs élargie à de vastes aires d'emploi. Le rôle ambivalent de l'État, entre protection, cohésion sociale et territoriale (échelle de référence nationale) et compétitivité (échelle mondiale). Nouvelles formes de gouvernance sous forme de pôles de compétences associant acteurs publics et privés au sein de territoires étendus (exemples : AZTech, Cosmetic, Systematic, Biopôle...).

b. La mise en scène du passé industriel, entre déclinisme et « mise en patrimoine » : la mémoire industrielle, révélatrice de l'attachement à l'héritage industriel. Les anciens espaces industriels entre muséification et reconversion en espaces de création et d'innovation (Ile de Nantes, Villette, etc.), vitrine des politiques de rénovation et de promotion urbaine. Espaces de la création numérique et fracture territoriale.

Conclusion

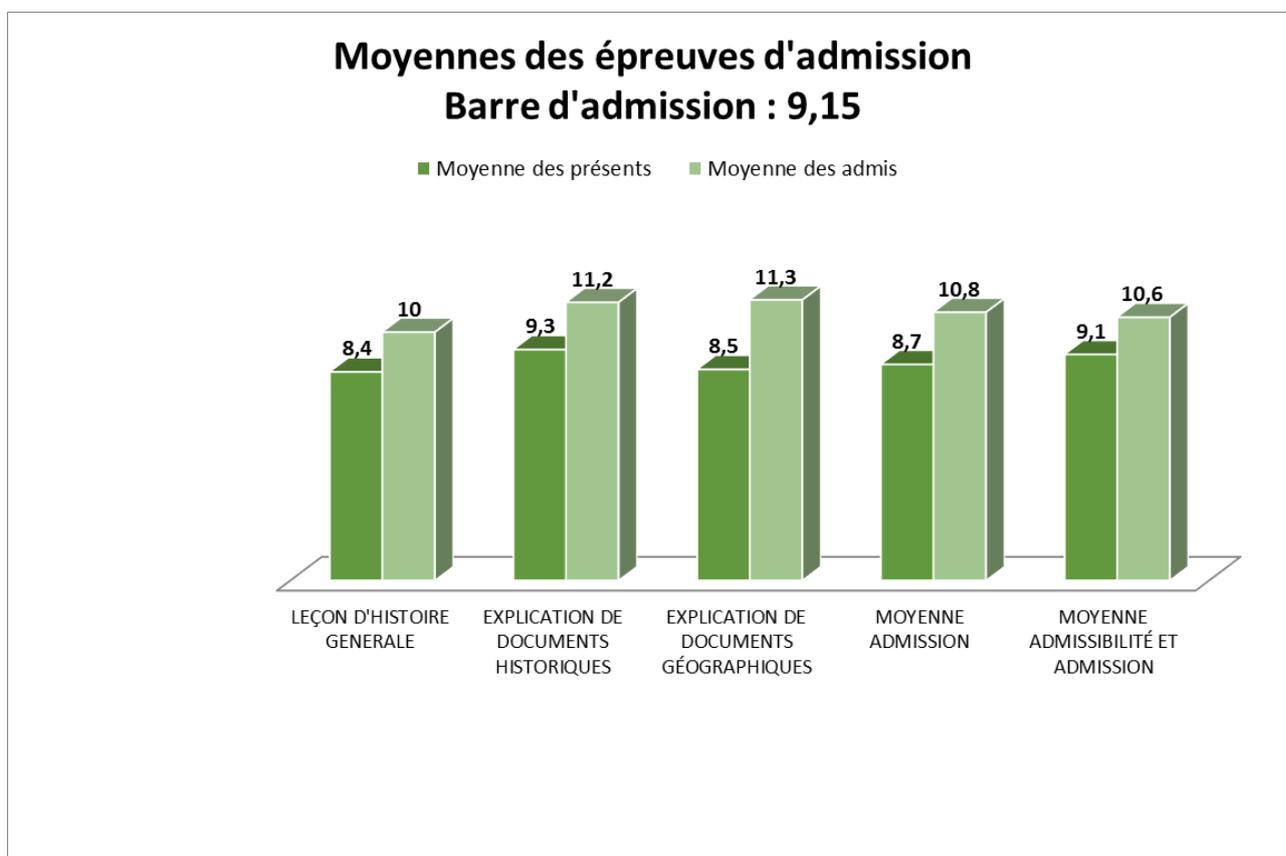
La France, un espace en transition entre les caractéristiques d'un pays « industriel » (production matérielle), dont elle porte l'héritage matériel et mémoriel, et celles d'un pays tourné vers la « création de valeur », ce qui remodèle en profondeur son organisation territoriale et ses choix d'aménagement du territoire.

LES CORRECTEURS DE L'EPREUVE DE GEOGRAPHIE

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Elles sont au nombre de trois, obéissant à un même cadre général : coefficient deux (soit un total de six sur dix), durée de préparation de six heures, durée de l'épreuve d'une heure.

Les candidats admissibles sont invités à visiter les salles accueillant les deux bibliothèques – d'histoire et de géographie – du concours, à raison d'une seule visite par bibliothèque. Ils peuvent effectuer ces deux visites à la suite la veille de leur première épreuve ; s'ils le souhaitent, et en fonction de leurs disponibilités, ils peuvent le faire en deux temps. La proximité des deux bibliothèques, le nombre de permanences et les horaires de celles-ci, la disponibilité des appareils permettent d'effectuer ces visites dans les meilleures conditions.



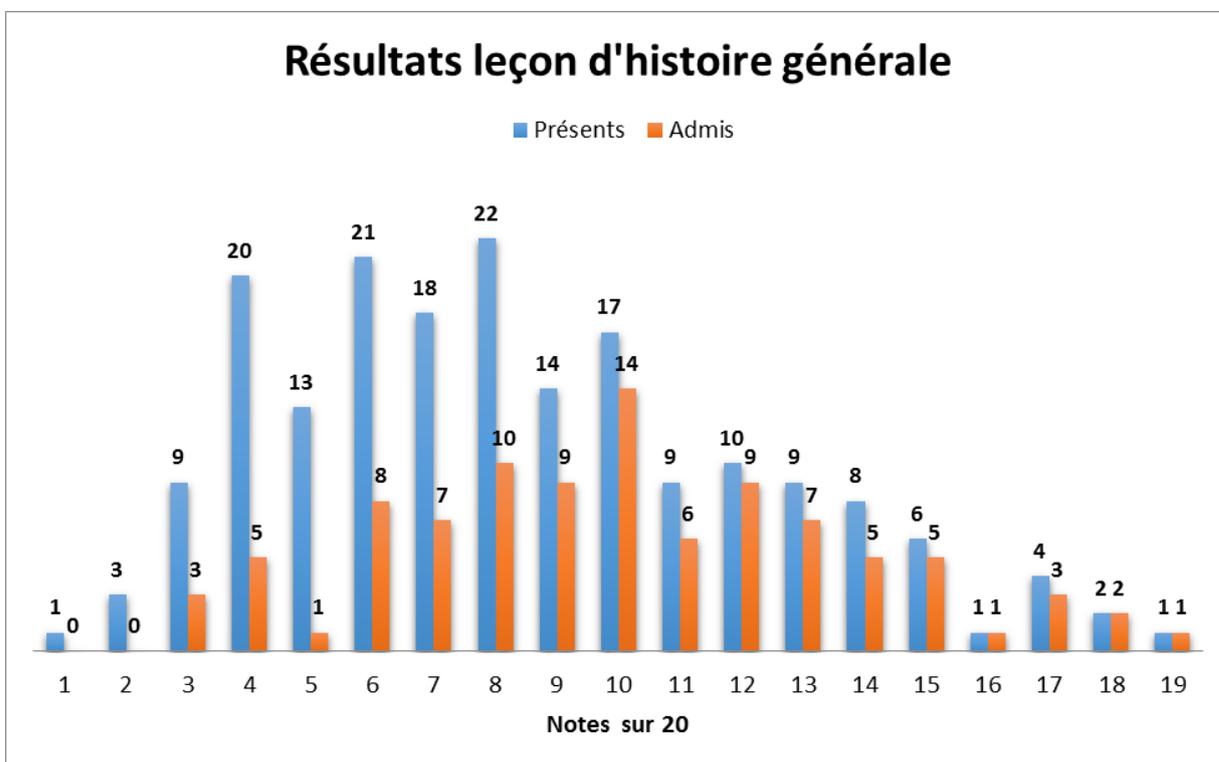
LES EPREUVES ORALES D'HISTOIRE

Elles sont au nombre de deux :

- une leçon d'histoire générale (LHG ci-dessous) ;
- une explication de documents historiques (EDH ci-dessous).

Durant leur préparation en Sorbonne (salle Jacqueline-de-Romilly), les candidats disposent de très nombreuses ressources (usuels, monographies, articles...) mises à leur disposition en accès libre. Ils peuvent obtenir sur demande – dans des conditions qui leur ont été précisées lors de leur passage au secrétariat du concours et lors de la visite de la salle de préparation – d'autres ressources bibliographiques que celles qui sont en accès libre. Les ouvrages demandés devant être mobilisables dans des délais assez brefs afin d'être utiles, il s'agit très prioritairement de ceux du fonds du site Sorbonne de la Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne (sans exclure cependant les fonds de trois autres bibliothèques proches, partenaires du concours : Bibliothèque interuniversitaire Cujas, bibliothèque de l'École normale supérieure et Bibliothèque Lavis, dont le jury remercie les directeurs et les personnels pour leur aide).

LA LEÇON D'HISTOIRE GENERALE



Les candidats ont, dans leur très large majorité, respecté le cadre formel de la leçon d'histoire. Le jury tient à souligner leur souci de bien faire, ainsi que la détermination du plus grand nombre d'entre eux. Notons que les évolutions récentes du concours ne leur ont pas posé de problèmes et qu'ils se sont saisi des nouveaux outils avec dextérité et intelligence ; la vidéo-projection du plan



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

de la leçon et des documents a apporté un vrai gain pédagogique aux exposés. Chaque année, ces présentations sont plus soignées.

Cette épreuve permet d'évaluer des compétences indispensables aux futurs enseignants : la capacité d'analyser une question historique, à entreprendre rapidement une recherche documentaire dans une bibliothèque universitaire, à organiser un propos aussi solide scientifiquement que pédagogiquement clair et pertinent ainsi que le charisme pédagogique, la densité d'une parole « magistrale », la manière d'être du candidat devant un auditoire, sa maturité intellectuelle sont autant d'éléments qui permettent de juger de la solidité des profils et des aptitudes à enseigner. Dès lors, cette épreuve, au même titre que toutes les autres épreuves de l'agrégation, repose sur une méthode particulière. Elle exige une préparation d'autant plus spécifique qu'elle est la seule qui soit hors-programme. Consulter la mémoire du concours en lisant les rapports des sessions précédentes est donc très souhaitable sinon indispensable, pour saisir précisément les attentes du jury.

Cette année encore, les notes obtenues à la leçon par les candidats ont pesé lourdement dans le classement final. Il apparaît clairement qu'une note inférieure à 8/20 obère sérieusement les chances d'atteindre l'admission tandis qu'une note égale ou supérieure à 10/20 constitue une sérieuse option sur la réussite au concours.

Caractéristiques de l'épreuve et attentes du jury

Six heures avant son passage à l'oral, le candidat tire au sort un sujet. Ce sujet peut porter sur tous les aspects de l'histoire mondiale à l'exception du périmètre des questions au programme de la session en cours et de la session précédente. Ensuite, pendant une heure, il passe devant une commission du jury, à laquelle il a remis son sujet signé et une bibliographie. Il a eu la possibilité de sortir de la salle de préparation des documents « papier » ou numérisés nécessaires à l'illustration de son propos. Pendant trente minutes, il présente sa leçon. Ensuite, il dialogue avec l'un des membres du jury, son rapporteur, qui a proposé le sujet. Les dix dernières minutes sont consacrées à des questions d'histoire générale afin de mesurer l'étendue de la culture historique du candidat : ces questions portent, quoique de manière non mécanique, sur le même thème transposé à des périodes différentes, sur des « lectures du sujet rapportées aux autres périodes historiques » comme le prévoit l'arrêté du 28 décembre 2009. Aussi, après une leçon consacrée à « La construction de l'unité italienne (1814-1870) », le candidat peut-il s'attendre à se voir poser des questions sur les structures politiques et sociales de l'Italie au cours de l'antiquité puis des périodes médiévale et moderne. Mais une absence de réponses ou une imprécision dans des connaissances jugées essentielles pour un futur professeur peut faire dévier l'interrogation sur des points parfois éloignés du sujet traité par le candidat ; c'est dire l'importance pour les agrégatifs de combler leurs lacunes culturelles en lisant intensément des livres, des articles, de bons magazines d'histoire, bien au-delà des questions traitées pendant leur cursus universitaire. La curiosité intellectuelle n'est pas la dernière des qualités d'un futur professeur.

Le pire ennemi du candidat reste sa trop forte appréhension de cette épreuve, dont les attentes sont souvent exagérées et les difficultés pour partie fantasmées. Même si elle repose sur une fiction qui consiste à présenter une leçon devant une commission d'experts et non d'élèves, il est très important d'avoir à l'esprit que le jury, dans son évaluation, est certes très soucieux de la justesse scientifique du propos, mais juge aussi la prestation à l'aune de son expérience pédagogique, en se demandant si la leçon était apte, non seulement à nourrir intellectuellement



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

des élèves, mais aussi et surtout à leur donner envie de se passionner pour l'histoire. Une leçon intelligente, claire, simple sans être simpliste, qui allie des idées et des exemples, structurée autour de cartes et des sources de natures diverses, incarnée d'une manière vivante a toutes les raisons d'obtenir une très bonne note. Si la tentation est forte de se raccrocher immédiatement à la littérature historique pour se rassurer lors de la préparation en bibliothèque, cette épreuve se réussit d'abord dans un dialogue de soi avec soi, dans le plaisir que l'on prend à traiter un sujet, à en montrer tous les enjeux et à défendre l'idée que l'on se fait d'un moment ou d'un phénomène historique. La pensée originale, éloignée du psittacisme de trop nombreux candidats, n'est pas seulement attendue mais recherchée. Loin donc des membres du jury l'idée d'un concours qui favoriserait le « conformisme intellectuel » comme avait pu l'écrire, en leur temps, Marc Bloch et Lucien Febvre¹.

Rappelons que de par leur statut (décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié), les professeurs agrégés « assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. [...] Ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur. »

Dès lors, le jury attend des candidats :

- *une formation académique de base*. Trop de fautes d'orthographe relevées sur les diapositives projetées par les candidats, un manque de rigueur, notamment dans la rédaction des bibliographies, sont venus pénaliser les candidats, sans parler des fautes de langue à l'oral (« pallier quelque chose » et non pas « pallier à quelque chose », on « emmène quelqu'un » mais on « apporte quelque chose », etc.).

- *une aptitude à montrer l'ampleur des problèmes soulevés par un sujet historique*, en explicitant son contexte, en distinguant ses acteurs, en soulignant absolument sa dimension temporelle. Le travail de l'historien consiste à réfléchir d'abord et avant tout le temps, cette puissance qui érode, transforme, modifie en profondeur les organisations sociales, économiques et politiques. Une leçon sans aucune dynamique temporelle passe à côté de son objet. En cela, l'introduction est un moment essentiel car elle sert à poser un problème dans sa dimension temporelle et conceptuelle. Une simple question, rapidement formulée, ne peut pas suffire.

- *la capacité à penser des faits*. Si l'histoire ne peut se résumer à une pure érudition, elle ne peut pas être non plus une pensée qui fonctionne à vide, sans connaissances. Il est donc très nécessaire de présenter puis d'analyser les faits et les événements, dans tout ce qu'ils peuvent avoir de construits d'ailleurs (dès lors, une narration purement événementielle et descriptive ne peut suffire). Se placer à bonne distance d'un récit historique constitue d'ailleurs une qualité essentielle d'un professeur d'histoire, dont une des missions premières est de développer les aptitudes critiques des élèves.

- *la bonne administration de la preuve historique*. Les candidats doivent prouver leur maturité face aux sources qui doivent être présentées, contextualisées, critiquées et utilisées dans une argumentation historique solide, y compris en histoire contemporaine où elles sont souvent oubliées. Pas d'histoire sans sources, aussi diverses soient-elles. Peut-on imaginer traiter « Aristote, témoin de son temps » sans lire des extraits d'Aristote ? Est-il envisageable de se

¹ Marc Bloch, Lucien Febvre, « Le problème de l'agrégation », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 44, 1937, p. 115-129.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

présenter devant le jury sans présenter les résultats de fouilles archéologiques quand le sujet porte sur « L'Europe à l'Âge de fer » ? Se peut-il qu'on ne pense pas à lire et à expliquer des dépêches diplomatiques, des sources officielles, qu'on ne commente pas une photographie du mur de Berlin lors du traitement d'un sujet comme « L'Allemagne dans les relations Est-Ouest (1945-1990) » ?

- *une organisation synthétique et claire d'un propos structuré autour de grandes étapes.* Après cette nouvelle session, Il semble important de répéter que le plan consiste à clarifier un propos et à expliciter une démonstration, à l'aide de titres qui énoncent, simplement, l'idée défendue.

- *les capacités de transmission des connaissances et de l'éveil de l'intérêt d'un auditoire.* La présence physique est une composante essentielle du métier de professeur. Elle se manifeste par une voix posée et ferme, par de la vivacité dans le regard et du dynamisme dans les gestes. La juste mesure reste bien évidemment la règle en toutes circonstances. Si rien ne sert de parler trop vite, il est peu souhaitable de parler trop lentement, au risque de ne pas maintenir l'attention. Un débit régulier et maîtrisé trahit souvent une bonne maîtrise du sujet et de ses enjeux.

Réussir sa leçon

À l'issue de la session 2016, il convient de saluer d'excellentes prestations, qui prouvent que, même sur des sujets délicats (« La Lorraine au XVIII^e siècle » ou « Les libertins au XVII^e siècle »), des candidats savent manier avec virtuosité les outils scientifiques et les techniques de l'exposé. Ces belles leçons constituent, pour la commission, un plaisir, et pour le candidat le gage d'une bonne note. Le sujet « Production et échanges dans le monde grec à l'époque classique » a donné lieu à une leçon qui a marqué la commission qui l'a entendue, dans la mesure où le propos était méthodique (définition des termes du sujet, de l'espace concerné, de la période envisagée), s'appuyait sur des sources (notamment un beau commentaire de vases) et était mené avec clarté et rigueur ; la variation des échelles, avec une analyse fine des ports et des routes commerciales, a contribué grandement à valoriser la prestation.

Tous les sujets ne sont pas identiques, certains peuvent apparaître faussement compliqués et d'autres faussement faciles, mais aucun n'est en mesure de priver un candidat d'une excellente note. Ainsi « La question indo-européenne » a-t-elle suscité une bonne leçon tandis que le très classique « La construction de l'unité italienne (1814-1870) » a été traité d'une manière décevante. Le choix des sujets par les membres du jury est réalisé d'une manière très minutieuse et concertée. À l'issue du passage de chaque candidat, une discussion s'engage entre les membres de la commission afin d'évaluer au mieux les prestations et établir l'équité. Entre les deux commissions de leçon, des échanges permanents permettent de faire converger les évaluations. En somme, il n'y a aucune raison *a priori* d'avoir une mauvaise note à cette épreuve, qui ne relève pas de l'aléatoire.

La préparation avant l'épreuve

L'épreuve de leçon évalue la densité de la culture générale historique et la manière dont le candidat s'en sert pour penser. À ce titre, elle est susceptible de convoquer un savoir accumulé éventuellement depuis l'école primaire quand il s'agit, par exemple, de traiter les sujets portant sur la préhistoire ou l'Égypte ancienne. Faute d'une bonne mémoire des enseignements reçus depuis le premier cycle, il n'est sans doute pas vain de feuilleter des manuels scolaires récents : ils



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

peuvent rapidement donner les grands repères chronologiques, géographiques ou biographiques et susciter des idées de sources.

La lecture d'un bon magazine d'histoire peut permettre, sur le long terme, de construire une solide culture générale, et de se donner un aperçu des débats historiographiques ainsi qu'une vision synthétique du renouvellement des problématiques sur des sujets très divers. Jeter un œil sur les tables consacrées à l'histoire dans les bonnes librairies durant son année de préparation n'est sans doute pas inutile. Bien des sujets de leçon ont été inspirés par la publication plus ou moins récente d'ouvrages importants. Traiter le sujet « Frédéric II (Hohenstaufen) : 1194-1250 » nécessitait de connaître l'ouvrage classique et monumental d'Ernst Kantorowicz mais aussi la biographie beaucoup plus récente de Sylvain Gouguenheim (*Frédéric II. Un empereur de légendes*), parue en 2015.

D'autres sujets sont inspirés par d'anciennes questions proposées à l'écrit de l'agrégation. C'était clairement le cas de « La circulation de l'information vers 1650-1789 ». Les solides bibliographies publiées dans la revue *Historiens & Géographes* à chaque renouvellement de programme de l'agrégation donnent des pistes précieuses et indiquent des manuels généraux écrits pour la circonstance qui offrent toutes les ressources pour traiter les questions ; en l'occurrence, l'appel au manuel rédigé par Albane Cogné, Stéphane Blond et Gilles Montègre (*Les circulations internationales en Europe, 1680-1780*) paru en 2011 s'imposait. La lecture des rapports de jury, et notamment de la liste des sujets tombés à l'oral lors des sessions précédentes, est tout aussi incontournable pour se faire une idée du type de sujets donnés.

La connaissance des grandes collections de manuels ne peut être que d'un grand secours ; la tradition éditoriale française a donné une importance considérable à ces synthèses, certes inégales, mais qui touchent presque exhaustivement tous les sujets. Des indications bibliographiques permettent d'aiguiller le travail documentaire, qui est une composante essentielle de la leçon. De grandes collections récentes peuvent être d'une grande utilité, comme *L'Histoire de France* publiée récemment par les éditions Belin.

Au total, rien ne peut remplacer le sérieux du travail tout au long de ses années d'études après le baccalauréat. La lecture assidue, minutieuse d'ouvrages de références et le suivi de cours solides contribuent à une bonne préparation.

Pendant les six heures de préparation

Une fois le sujet tiré, le risque pour le candidat est de partir trop vite chercher de la documentation sans suffisamment réfléchir au sujet. Les quinze premières minutes de l'épreuve sont donc déterminantes afin de bien comprendre ce que le rapporteur attend de vous. Un sujet apparemment déconcertant comme « Acheter et vendre en Europe (1650-1789) » méritait une réflexion préalable pour comprendre qu'il s'agissait de travailler sur le fonctionnement des marchés à l'époque moderne ; il fallait donc se poser les bonnes questions à partir de l'expérience personnelle qu'on peut avoir du marché : son organisation, les modalités de l'échange, les procédures de fixation des prix, la nature des produits échangés ; à cela, il était nécessaire d'ajouter une dimension scalaire, car il existait des différences significatives sur l'ampleur de la polarisation spatiale des grandes foires européennes et le colportage, comme aujourd'hui entre Rungis et un marché qui se tient sur une petite place de village. Une fois ce cadrage effectué, il était possible de se diriger vers les tables des usuels et les rayonnages d'histoire moderne et d'y sélectionner tels bons manuels généraux d'histoire moderne. En libre accès, le livre de Laurence



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Fontaine (*Le Marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Gallimard, 2014) permettait ensuite d'élargir les problématiques.

La recherche documentaire est une compétence fondamentale du bon professeur, qui doit nourrir ses cours avec des documents personnels. Lors de la préparation, les candidats disposent d'une bibliothèque en libre accès soigneusement constituée par les membres du jury qui y placent les ouvrages fondamentaux pour réussir la leçon. La visite de cette bibliothèque, la veille de l'épreuve, est donc recommandée. En sus, les candidats peuvent demander des ouvrages via les catalogues en ligne. Le principe essentiel de la recherche bibliographique consiste à aller du général (un bon manuel) au particulier (des ouvrages spécialisés ou des articles). Durant les six heures de préparation, les lectures doivent être menées d'une manière efficace en consultant systématiquement les tables des matières des ouvrages et en lisant les introductions et les conclusions des ouvrages spécialisés. En fonction de la manière dont les candidats ont l'habitude de réfléchir, certains préfèrent s'immerger dans l'information un temps assez long avant de constituer un plan, d'autres bâtissent très vite un plan qu'ils remplissent au fur et à mesure de leurs lectures.

Pendant cette phase, il ne faut jamais perdre de vue que la leçon ne consiste pas à tout dire dans le détail, mais à répondre clairement à un problème en identifiant des grandes idées appuyées sur des exemples précis. Par ailleurs, pour une bonne compréhension des enjeux de la question, il est indispensable de contextualiser le propos et de rappeler de grandes idées sur la période étudiée, en situant le sujet. Pour traiter « L'Égypte au temps du Moyen-Empire (2060-1650 avant notre ère) », il était indispensable de rappeler rapidement quelques repères temporels et chronologiques sur la formation et le développement de l'Égypte avant le début de la période concernée.

La manière dont les candidats prennent des notes appartient à chacun, mais il n'est sans doute pas inutile de se demander ce qui est le plus efficace le jour d'un concours : rédaction ou non de l'introduction et de la conclusion, indication de temps à côté de chaque début de partie, format de ses feuilles de notes, caractère plus ou moins rédigées des notes...

Il est indispensable de soigner l'introduction qui lance la dynamique de l'exposé. La densité des informations à traiter dans cette partie nécessite une approche claire et méthodique. Rappelons qu'il s'agit d'y définir les termes du sujet, ses limites chronologiques et spatiales, d'y établir sa contextualisation, de définir ses enjeux, de présenter les sources et l'historiographie afin de formuler un problème historique. Le chemin emprunté pour y répondre (le plan) doit alors être énoncé.

Le développement permet d'exprimer les grandes étapes de la réflexion. La conclusion ne doit donc pas se résumer à une synthèse (et *a fortiori* à une répétition) des arguments déjà présentés, mais doit répondre à la problématique et ouvrir des perspectives, des hypothèses de recherche...

La pédagogie de l'histoire en France est largement fondée sur l'analyse de documents, dont on extrait des idées. C'est pour cette raison que le jury attend et valorise la présentation d'un support documentaire, restreint par le nombre mais judicieux par le choix. Cet apport, textuel, statistique, iconographique, ne doit pas seulement illustrer mais bien supporter la réflexion. Il est donc très important pendant la préparation de préparer le commentaire d'un texte, d'une image, de tableaux statistiques propices à dégager des tendances significatives. La banque d'images et de cartes installée sur des ordinateurs individuels et les scanners en libre accès facilitent la préparation des présentations numériques, qui ne sont pas obligatoires mais vivement conseillées. Regrettons, une



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

fois encore, la sous-utilisation de la banque d'images et de cartes : le recours à cette documentation aurait pu améliorer la précision, l'argumentation et l'attrait de nombreuses leçons. Pendant la préparation, il est indispensable de garder du temps pour une bonne présentation du plan et une bonne mise en page des documents ; les candidats ne doivent pas perdre de temps avec des animations trop compliquées et des diapositives surchargées desservent le propos et sont pénalisantes. Avant de quitter la bibliothèque, il est important de mettre au propre une bibliographie, exercice certes formel mais fondamental pour des professionnels qui sont amenés à fournir l'origine de leurs informations. Sur la forme, rappelons que tous les systèmes de présentation bibliographique se valent, mais qu'il est indispensable de rester cohérent. La plupart des candidats adoptent la forme suivante pour les livres : nom (prénom), *titre*, lieu d'édition, éditeur, année. Les références d'articles sont moins bien maîtrisées : nom (prénom), « titre de l'article », *Revue*, année, n° xx, p. xx-zz, de même que les références aux contributions dans un ouvrage collectif : nom (prénom), « titre », dans prénom nom (dir.), *titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, année, p. xx-zz.

Pendant le passage à l'oral

L'agrégation est un concours exigeant qui réclame un investissement personnel intense en dépit de la fatigue de la préparation et du stress inévitable. Il est aussi nécessaire de bien comprendre ce que le jury attend de vous durant cette leçon.

La voix doit permettre une explicitation du propos en la modulant pour marquer la différence entre l'essentiel et ce qui l'est moins ; il est bon d'adopter un niveau de langue élevé et d'éliminer tous les tics de langage. Le visage ne doit pas être fermé mais expressif. Il faut prouver sa capacité à occuper l'espace – point décisif dans la gestion de sa classe future – en se mouvant dans la salle, par exemple afin de noter au tableau de manière lisible et ordonnée un nom de personne ou de lieu ; cette gestion du tableau est essentielle ; on a l'habitude de l'organiser en colonnes afin de lui donner une structure. Il n'est pas interdit d'attirer, d'un geste précis de la main (ou à l'aide d'un pointeur mis à disposition), l'attention sur le détail significatif d'un document iconographique ou d'un graphique, sur la localisation d'une ville, d'une région...

À de très rares exceptions près, les candidats ont respecté le temps imparti pour l'épreuve dans ses grandes masses. Cependant, les introductions sont parfois excessivement longues (jusqu'à 8-9 minutes) tout comme la première partie (jusqu'à 10 minutes) ; il arrive donc trop souvent que plus de la moitié du temps soit écoulé quand débute la deuxième partie ; dès lors, l'argumentation est déséquilibrée, et la dernière partie se trouve réduite et bâclée.

Une fois l'exposé terminé (trente minutes), peut débiter alors l'entretien avec le rapporteur (20 minutes). Il s'agit pour ce dernier de donner au candidat une chance de préciser des points obscurs ou mal traités, d'offrir la possibilité de compléter l'exposé et de vérifier si ce qui été lu ou évoqué a été bien compris. Ainsi sur « L'industrie textile en France au XIX^e siècle » le candidat n'avait pas insisté suffisamment sur les patrons du textile : plusieurs questions lui ont donc été posées à ce sujet. La précision des questions, la vivacité de ton du rapporteur ne préfigurent absolument pas de la note finale. Un très bon exposé peut donner lieu à une discussion serrée afin de donner la possibilité au candidat de briller et d'obtenir une meilleure note encore. Mieux vaut répondre sans détour « Je ne sais pas » plutôt que de se perdre dans des conjectures vagues à l'aide d'un « J'imagine que » toujours inapproprié ou de jouer la montre. Il est normal qu'après six heures et demie d'épreuve, la fatigue se fasse sentir ; mais il est important de rester concentré, car



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

cet entretien compte pour une bonne part dans la note finale. Pendant ce moment délicat, il est donc nécessaire de ne pas se décourager et de peser chaque question en gardant son calme. Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qui sont perdus d'avance. Par ailleurs, les commissions sont sensibles à l'attitude de candidats qui pensent, supposent de manière plausible, se corrigent. En un mot, réfléchissent.

Les dix dernières minutes servent aux autres membres du jury à sonder l'ampleur de la culture générale du candidat. Ce moment n'est pas simple, car après s'être concentré pas loin de sept heures sur un sujet particulier, il faut alors répondre à des questions très diverses, dans des espaces géographiques et des amplitudes temporelles considérables. La plupart du temps, les questions sont liées au sujet traité et d'une manière générale, les membres du jury posent des grandes questions sur des points essentiels de la culture historique sans demander aux candidats de répondre sur des points d'érudition minuscules ; là encore, quitter la commission sur de bonnes réponses peut permettre de gagner des points, même si l'épreuve ne se joue pas là d'une manière décisive.

Les erreurs pénalisantes : quelques exemples

Les problèmes suivants ont été particulièrement pénalisants pour certains candidats. Apprendre à les éviter fait donc partie d'une préparation bien menée.

Un manque d'analyse du sujet.

« La violence en France aux XVII^e et XVIII^e siècles » est un sujet classique, qui a pourtant été mal traité faute d'une bonne analyse du sujet : qu'est-ce que la violence ? quels types de violence ? Comment réguler la violence ? Assiste-t-on à une pacification de la société ?... Au total, la leçon s'est transformé en une assez vague histoire de l'État, qui a oublié complètement le système judiciaire par exemple.

« Les confréries dans l'Europe médiévale (XIII^e-XV^e siècles) » n'a pas donné lieu à une explicitation précise du terme de confréries. Les premières minutes de la reprise ont montré que le candidat ne savait pas exactement de quoi il avait parlé.

Une difficulté à bâtir une bibliographie.

Pour le sujet « Gaullisme et gaullistes 1947-1995 », le candidat ne s'est pas servi du *Dictionnaire De Gaulle* dirigé par Claire Andrieu, Philippe Braud et Guillaume Piketty (Bouquins, 2006) alors même qu'il y aurait trouvé un article « Gaullisme » et un article « Gaullistes », ce qui lui aurait permis de bien distinguer ces deux notions et de ne pas entretenir un flou qui l'a desservi.

Pourquoi sur le sujet « Polybe, son temps et son œuvre », le candidat n'a-t-il pas consulté l'introduction que Denis Roussel a donné à l'édition des œuvres de Polybe dans la collection « Quarto » des éditions Gallimard ?

Une problématisation pauvre.

L'absence de problématisation dans un sujet comme « La Sicile grecque de l'époque archaïque à 405 avant notre ère » a débouché sur une sorte de récit général et vague de l'histoire du monde grec. La manifestation la plus tangible de ce manque de cadrage fut une première partie très longue et un oral brouillon.

Un manque de rigueur initiale qui conduit à des inexactitudes à répétition.

Le sujet sur « Les collaborations en France » a donné lieu à un exposé où les erreurs se sont accumulées : faute d'avoir clairement mis en évidence la chronologie de la collaboration s'est



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

installée une confusion entre « collaboration » et « collaborationnisme ». Cet exemple rappelle à quel point le travail d'analyse du sujet à l'aide d'instruments aussi simples qu'un bon dictionnaire d'histoire, ici du XX^e siècle, est essentiel.

Un plan inadapté au sujet.

« La sculpture en Grèce égéenne de l'époque archaïque à l'époque hellénistique » a été traitée, à l'intérieur des coupures conventionnelles mal maîtrisées, dans un assez grand désordre. Ce dernier a, comme dans d'autres cas, entraîné la répétition de nombreuses erreurs. Le plan a été à la fois un obstacle et un révélateur de la difficulté à traiter convenablement le sujet.

Les lacunes trop importantes dans le traitement du sujet.

Faute d'une analyse précise de tous les termes du sujet, certains candidats ont oublié parfois des éléments capitaux : ainsi, « L'Amérique du Nord au XVII^e et XVIII^e siècles », durant le traitement de laquelle la candidate a oublié d'étudier ce qui concernait les populations amérindiennes.

Sur des sujets de ce type, il faut absolument se placer, non pas seulement du point de vue européen ou français, mais bien du point de vue de l'ensemble des populations des espaces concernés – ce que la bibliographie disponible permettait, dans une large mesure, de faire.

Une non-maîtrise de la masse des informations.

Sur un vaste sujet comme « Sport et société en France depuis 1918 », le candidat a eu du mal à mettre en valeur les grandes lignes de son propos, se perdant quelque peu dans l'accumulation d'événements sportifs et de chiffres statistiques. Il n'a pas laissé la commission sur une conclusion capable de ramasser en quelques points ses idées.

Une absence d'analyse des documents.

Certains sujets nécessitaient, comme celui sur la sculpture déjà évoqué, des analyses documentaires détaillées et une iconographie significative. Il faut analyser en profondeur et pas seulement montrer sommairement telles photographies, etc. accompagnant le propos.

MATTHIEU LAHAYE

Sujets de leçon d'histoire générale traités durant la session 2016

Agésilas II, roi des Lacédémoniens

Alexandre et les cités grecques

Aménophis III

Aristote, témoin de son temps

Artémis, divinité grecque de l'époque archaïque

Artisans et artistes dans le monde grec (8^e-3^e siècles avant J.-C.)

Athènes de 404 à 338 avant notre ère

Augustin de Thagaste, évêque d'Hippone

Cités et rois à l'époque hellénistique

Constantin le Grand

Darius 1^{er}

Démocratie et impérialisme à Athènes à l'époque classique

Être une femme en Grèce à l'époque classique

Grecs et Étrusques en Méditerranée occidentale (VIII^e-V^e siècles avant J.-C.)

Grecs et Perses au IV^e siècle avant J.-C.

Hérodote



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'Égypte à l'époque saïte
La guerre du Péloponnèse
La pratique de la guerre par les Spartiates à l'époque classique
La province romaine d'Asie au II^e siècle après J.-C.
La question indo-européenne
La sculpture en Grèce égéenne de l'époque archaïque à l'époque hellénistique
La Sicile grecque de l'époque archaïque à 405 avant notre ère
La terre dans le monde grec du VIII^e au IV^e siècle avant J.-C.
La vie familiale en Grèce classique
Le peuple d'Athènes, de la fin du VII^e siècle à la fin du IV^e siècle avant J.-C.
L'Égypte au temps du Moyen-Empire (2060-1650 avant notre ère)
Les Athéniens et la guerre au V^e siècle av J.-C.
Les chrétiens dans l'Empire romain, II^e - III^e siècle
Les cités grecques d'Asie mineure sous domination perse au IV^e siècle avant J.-C.
Les grands sanctuaires du monde grec à l'époque archaïque et à l'époque classique
Les Grecs en Égypte (VII-IV^e siècles avant J.-C.)
Les Grecs et la culture grecque en Asie centrale à l'époque hellénistique
Les Grecs et la mer à l'époque archaïque et à l'époque classique
Les législateurs en Grèce archaïque
Les luttes politiques à Athènes au VI^e siècle avant J.-C.
Les patients, les médecins et la science médicale dans le monde grec de l'époque archaïque à l'époque hellénistique
L'étranger dans la cité grecque (époques classique et hellénistique)
L'Europe à l'Âge du fer
Massalia, des origines jusqu'à la création de la province de Transalpine (122-118 avant J.-C.)
Milet, cité d'Ionie (VIII^e-III^e siècle avant J.-C.)
Périclès et les Athéniens
Polybe, son temps et son œuvre
Production et échanges dans le monde grec à l'époque classique
Religion et colonisation grecques (VIII^e-VI^e siècle avant J.-C.)
Rendre la justice à Athènes de la fin du VII^e siècle à la fin du V^e siècle avant J.-C.
Syracuse, des origines à la fin du III^e siècle avant J.-C.

« La paix de Dieu » X^e-XI^e siècle
Azincourt, 25 octobre 1415
Charles V (1338-1380)
Charles VII et la reconquête du royaume de France
Chartres : une cathédrale en sa cité (XI^e-XIII^e siècle)
Être noble au royaume de France (XIV^e-XV^e siècle)
Faire pénitence et préparer son salut en Occident (VI^e-VIII^e siècles) (régions sous domination musulmane exclues)
Gouverner et administrer dans le royaume de France (1180-1328)
Humanismes et humanistes (Italie, France, Provence, de la fin du XIII^e siècle aux années 1480)
Itinéraires, produits et moyens de commerce en Occident, VI^e-VII^e siècle (régions sous domination



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

musulmane exclues)

Jacques Cœur (1395-1456)

Jeanne d'Arc

L'alimentation dans l'Occident médiéval (XI^e-XV^e siècle)

L'Artisanat dans les villes d'Europe occidentale (XII^e-XIII^e siècles)

Le château dans la France féodale (Xe-XIIe siècles)

Le haut Moyen-Âge (VI^e-X^e siècles), une pause dans l'histoire urbaine de l'Europe occidentale ? (région sous domination musulmane exclues)

Le livre manuscrit en Europe occidentale (XII^e-XV^e siècle)

Le mariage dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècles)

Le monde des villes dans l'Europe du Nord-Ouest entre Somme et Rhin vers 1330

Le roi Roger II de Sicile (1130-1154)

Le traité de Verdun (843)

L'enfant au Moyen Age (XII^e-XV^e siècle)

L'enseignement supérieur à Paris (XIII^e -XV^e siècles)

Les assemblées représentatives en Europe occidentale (XIII^e-XV^e siècles)

Les Cathares, XII^e-XIV^e siècle

Les communes dans le royaume d'Italie (XII^e-XIII^e siècle)

Les confréries dans l'Europe médiévale (XIII^e-XV^e siècle)

Les épidémies en Occident au XIV^e et XV^e siècles

Les foires de Lyon, XV^e siècle

Les moines en Occident (VI^e-milieu VIII^e siècle)

Les paysans et le travail de la terre (XI^e-XIII^e siècle)

Les ressources financières des monarchies européennes, XIII^e-XV^e siècle

Les révoltes populaires en Europe aux XIV^e-XV^e siècles

Les royaumes francs de Clovis à la mort de Dagobert I^{er} (639)

L'essor urbain en Europe occidentale (X^e-XIII^e siècle) (régions sous-dominance musulmane exclues)

L'expérience cartusienne (Bruno et les Chartreux), XI^e-XII^e siècle

Louis XI (1423-1483)

Mécénat et patronage culturel en Europe occidentale (XIII^e-XV^e siècle)

Paris vers 1400

Pépin le Bref (741-768) et son monde

Rome au XV^e siècle (de 1417 à 1492) : la ville, son espace, ses habitants

Royauté carolingienne et modèle biblique, de Pépin le Bref à Charlemagne

Venise XIII^e-XV^e siècle (relations avec les régions sous domination musulmane exclues)

Acheter et vendre en Europe (1650-1789)

Calvinisme et Eglises réformées en Europe (jusqu'au milieu du XVII^e siècle)

Charles le Brun (1619-1690)

Être femme dans la France d'Ancien Régime

Être noble dans la France d'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècle)

Être protestant en France sous l'Ancien Régime (17^e-18^e siècle)

Faire la paix en Europe occidentale XVI^e-XVIII^e siècle



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Florence aux XV^e et XVI^e siècles
Frédéric II de Prusse
Galilée (1564-1642)
La circulation de l'information en Europe (1650-1789)
La France et le Saint-Empire (1661-1789)
La France, les îles Britanniques et le commerce atlantique (v. 1680 - v. 1780)
La Lorraine au XVIII^e siècle
La mer Méditerranée (1650-1800)
La mort dans la France d'Ancien Régime, XVII^e-XVIII^e siècle
La puissance suédoise au XVII^e siècle
La violence en France aux XVII^e et XVIII^e siècles
L'alimentation en France et en Angleterre au XVIII^e siècle (v. 1680 - v. 1780)
L'Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles
Le monde des villes aux Provinces-Unies au XVII^e siècle
Le pouvoir politique dans l'empire Ottoman au XVIII^e siècle
Léonard de Vinci (1452-1519)
Les affrontements religieux en Angleterre (v. 1603 - v. 1689)
Les Caraïbes (1650-1789)
Les Encyclopédistes
Les Européens et le Pacifique au XVIII^e siècle
Les expéditions scientifiques anglaises et françaises au XVIII^e siècle
Les fortifications en France de François I^{er} à Louis XIV
Les Français et l'impôt royal (XVII^e-XVIII^e siècle)
Les guerres de Louis XIV (1661-1715)
Les îles Britanniques (v. 1660 - v. 1714)
Les libertins au XVII^e siècle
Les ports maritimes français au XVIII^e siècle (vers 1680-1780)
Les révoltes en France au XVII^e siècle
Les salons parisiens au XVII^e et XVIII^e siècles
L'Europe à la fin du règne de Louis XIV
Lire dans la France des Lumières (années 1720-1780)
L'Italie des Lumières (années 1750-1780)
Londres aux XVII^e et XVIII^e siècles
Montaigne
Offices et officiers en France au XVII^e siècle
Pauvreté et assistance en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle)
René Descartes (1596-1650)
Travailler dans les campagnes dans la France d'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècle)
Universités et étudiants en Europe (Péninsule ibérique exclue) vers 1500 - vers 1780
Vivre à la cour de France sous Louis XIV et Louis XV
Vivre à Paris au XVIII^e siècle (jusqu'en 1789)

Adolf Hitler et les Allemands (1919-1945)
Éduquer les filles en France des années 1830 aux années 1930



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Football et sociétés au XX^e siècle
Gaullisme et gaullistes, 1947-1995
Istanbul au XIX^e siècle
La « chasse aux sorcières » aux États-Unis (1947-1957)
La construction de l'Europe de 1945 aux années 1990
La construction de l'unité allemande, 1814-1871
La construction de l'unité italienne (1814-1870)
La Grande-Bretagne, les Britanniques et l'Inde de 1857 à 1947
La guerre au XIX^e siècle, de la Guerre de l'opium (1839-1842) aux guerres balkaniques (1912-1913)
La Guerre d'Espagne (1936-1939), histoire et mémoire
La politique étrangère du Japon de 1853 à 1941
La prostitution en France du début du XIX^e siècle à 1946 (colonies exclues)
La révolution mexicaine (1910-1940)
L'Afrique sub-saharienne dans les relations internationales
L'Allemagne dans les relations Est-Ouest (1845-1990)
L'armée allemande de 1918 à 1945
Le fascisme, le nazisme et l'art (1919-1945)
Le génocide des Arméniens, histoire et mémoires
Le Moyen-Orient : États, conflits et territoires
Le Pacifique des années 1840 à 1945
Le partage colonial de l'Asie du Sud-Est (1815-1919)
Le travail paysan en France des années 1800 à 1914
Le Vietnam de 1897 à 1954
Les « contre-cultures » aux États-Unis du milieu des années 1950 au milieu des années 1970
Les années 1970 : le déclin de la puissance américaine ?
Les civils dans la guerre (1914-1918) (France métropolitaine)
Les collaborations en France (1940-1945)
Les Français et l'automobile depuis le début du XX^e siècle
Les Indes orientales néerlandaises de 1815 à 1949
Les Juifs allemands de 1918 à 1945
Les villes coloniales en Asie et en Afrique des années 1830 aux indépendances
L'Espagne de 1868 à 1936
L'haussmannisation des villes françaises (1848-1914)
L'immigration aux États-Unis des années 1840 aux années 1950
L'industrie textile en France au XIX^e siècle
Logement populaire, logement social dans les villes françaises (années 1830-1914, colonies exclues)
L'Union des Républiques socialistes soviétiques et le monde, 1922-1947
Mao Zedong et le communisme en Chine des années 1920 aux années 1970
Médecine occidentale et colonisations des années 1850 aux années 1950
Missions chrétiennes et colonisation, des années 1810 aux années 1950
Patrons et patronat en France 1830-1945
Prisons et bagnes en France du début du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

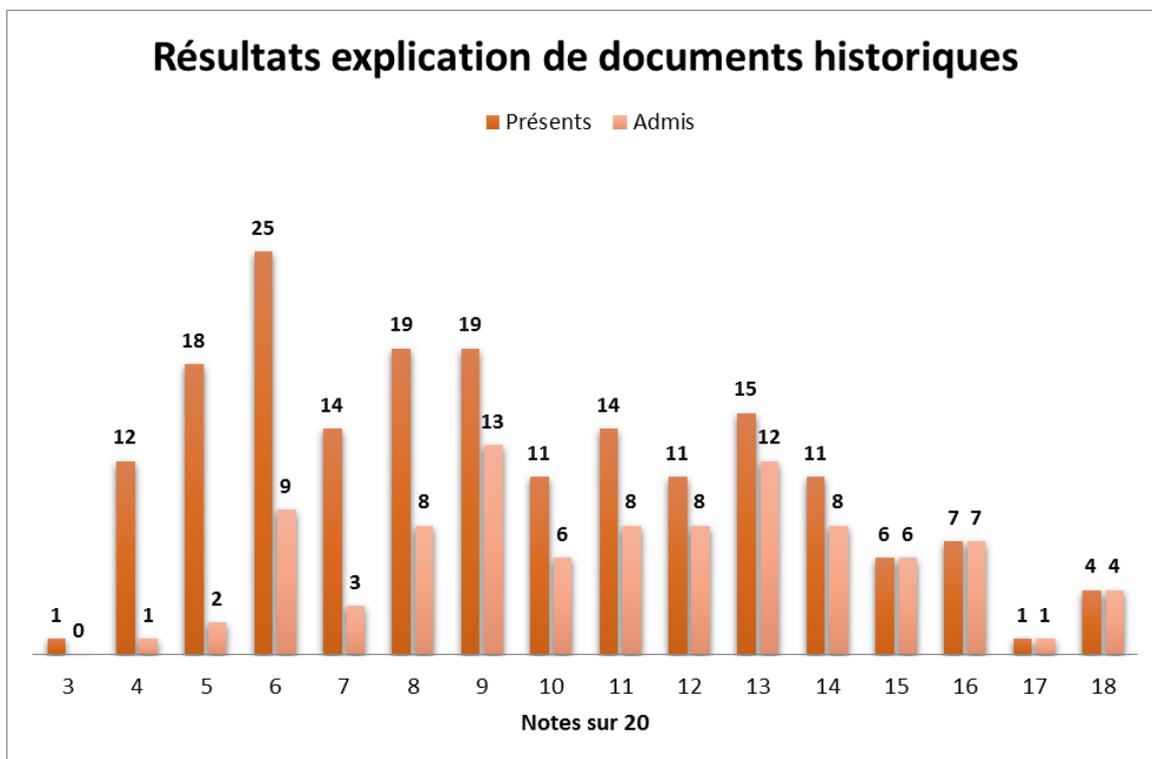
Rome au XIX^e siècle

Shanghai : 1919-1937

Sport et société en France depuis 1918

Transports et mobilités en France des années 1830 aux années 1930.

L'EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES



Pour expliciter les critères d'appréciation et conseiller les futurs candidats, on rappellera ci-dessous les conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée l'épreuve ; on s'efforcera aussi de fournir des éclaircissements sur la nature de cette dernière, dans la suite des rapports des sessions antérieures, auxquels il faut se reporter ; on recensera enfin les explications données au titre de la session 2016, ce qui constitue un précieux outil pour les futurs candidat(e)s et les préparateurs.

Les conditions matérielles de la session 2016

Les candidat(e)s disposent de six heures de préparation en bibliothèque. Ils peuvent demander jusqu'à cinq ouvrages, qui complètent ceux mis à leur disposition dans la salle. Dans celle-ci, les ouvrages sont regroupés par période et par épreuve (histoire ancienne en vue de l'épreuve EDH, histoire ancienne en vue de l'épreuve LHG...) même si, bien sûr, au moment de chacune de leurs deux épreuves, les candidats ont à leur disposition l'ensemble de la bibliothèque d'histoire du concours et pas seulement les livres concernant prioritairement une épreuve et une période. Comme cela a été rappelé plus haut, les candidats admissibles peuvent prendre connaissance de la disposition des ouvrages avant leur première épreuve orale d'histoire. Ils ont aussi à leur disposition les ressources numériques des sites mis à leur disposition.

L'oral est public (dans les limites pratiques fixées par le règlement annuel du concours). Il consiste en un exposé – l'explication proprement dite – de vingt-cinq minutes (en cas de doute, imputable par exemple à une panne de chronomètre, sur le temps encore disponible, un candidat ne doit pas hésiter à interroger la commission) suivi d'un entretien. Les questions de cette seconde partie



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

portent principalement sur la documentation expliquée et sur la question de programme qui y a donné lieu, mais aussi sur les trois périodes historiques qui n'étaient pas concernées au premier chef par le(s) document(s).

Le sens de l'épreuve

Les candidats sont généralement en mesure de mettre en évidence la logique interne des textes proposés, mais ils négligent encore trop souvent de s'interroger sur leur portée historique à la lumière d'éléments externes. Or, la contribution du document à la connaissance historique, notamment par rapport à d'autres sources disponibles, fait partie des questions que chaque candidat doit se poser. On attend en effet d'un historien qu'il fasse preuve de sens critique, qu'il estime la valeur d'une source non seulement en fonction de sa cohérence propre mais aussi par rapport à l'ensemble des connaissances actuelles. En ce sens, l'EDH est non seulement l'occasion de montrer des qualités pédagogiques mais aussi scientifiques : les connaissances de fond et les connaissances bibliographiques acquises au cours de plusieurs années d'étude trouvent là un moyen de s'exprimer.

Il est bien sûr nécessaire d'avoir, pendant les mois précédant l'épreuve, pris l'habitude de considérer les différents types de sources (textes, iconographie, statistiques...), et la spécificité de leur analyse : trop de candidats semblent encore déroutés par l'analyse de plans ou de tableaux. Les candidats ne lisent pas toujours assez attentivement les textes et ont tendance à y plaquer de « grandes idées » vues pendant l'année ou dans les ouvrages en préparation ; ils ne se montrent ainsi pas toujours sensibles aux dimensions spécifiques des textes, leur préférant de vastes enjeux idéologiques ou politiques. Il importe surtout d'analyser la nature du document tel qu'il est donné à commenter (discours, correspondance, inscription, article de presse...), sa date de publication, ses destinataires. La question du moment de la rédaction (et/ou) de la publication doit faire l'objet d'une étude soignée, d'autant plus que l'arc chronologique du programme est étendu. Une partie du sens d'un texte est donnée par son contexte : trop souvent les candidats ne se posent pas la question de savoir pourquoi le texte a été écrit à ce moment-là précisément ; ils ont souvent une vision trop statique de la période couverte par le programme. Il conviendrait également de situer le document dans la perspective globale du programme, en précisant ce qu'il peut apporter ou quel pan du thème proposé il éclaire. Ainsi en histoire contemporaine, le rapport à la citoyenneté, la démocratie et la république est-il souvent omis.

Tous ces éléments, généralement présents dans une introduction écrite, sont parfois négligés à l'oral par les candidats, qui présentent un contexte inadapté, une problématique trop vaste et oublient de présenter l'auteur et les protagonistes mentionnés. Une bonne explication ne peut s'appuyer sur l'analyse de passages qui ont volontairement été supprimés, de tableaux qui ne font pas partie du dossier fourni.

Une première lecture attentive du document est indispensable avant de se lancer dans la recherche bibliographique. Elle doit permettre de se concentrer sur le document : trop de candidat(e)s omettent ensuite d'analyser les mentions de dates, de lieux, les données chiffrées contenues dans le document, voire les noms propres. La première publication doit être demandée si elle existe et est disponible, tout comme celle d'où est tiré son sujet même. Le candidat aura ainsi moyen de trouver, dans l'introduction ou les annexes et les notes du volume, des précisions utiles sur l'auteur, la source, des points précis du document. La mention « source non communicable », explicitement indiquée avec certains documents par le jury, vise à éviter qu'un



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

candidat ne perde du temps à demander un ouvrage non accessible. L'intérêt du recours à la source originale doit être évalué par les candidats : elle n'est pas d'égale importance pour toutes les périodes.

Les ressources bibliographiques mises à disposition permettent de mener le commentaire dans de bonnes conditions : le jury a au préalable veillé avec attention à ce point et la liste des ouvrages est adaptée aux explications. Une bonne connaissance de la bibliographie, préparée tout au long de l'année, permet de ne pas perdre de temps et de repérer les ouvrages que le rapporteur attend dans la bibliographie écrite que le candidat fournira. Avant de se précipiter sur des ouvrages érudits, il y a intérêt à consulter un/des manuel(s) de base et dictionnaires, où l'on pourra trouver des développements consacrés précisément à l'auteur du document, au contexte, à telles notions fondamentales qui doivent être maîtrisées pour mener à bien l'explication, etc. De même, pour exploiter au mieux des ouvrages dont ils disposent durant le temps de préparation, et mesurer la rapidité avec laquelle s'écoule le temps imparti, les candidats ont grand intérêt à avoir effectué des exercices de préparation avant les épreuves d'admission.

Selon les cas, les candidat(e)s peuvent ne pas se contenter des livres à leur disposition dans la salle de préparation. Il est donc indispensable durant les mois précédant les oraux de consulter assidûment les ouvrages en relation avec le programme, de façon à savoir déjà, quand la préparation commence, où trouver tel type de renseignement (statistiques, cartes spécialisées, éléments biographiques...), grâce par exemple aux tables des matières détaillées ou aux *indices* dont certains ouvrages peuvent être dotés.

Mais c'est bien toujours le document proposé qu'il s'agit d'étudier, et la bibliographie disponible a pour but d'aider les candidats, pas de se substituer à eux. Le recours à des articles en ligne – nouveauté de la session 2016 pour l'épreuve EDH – peut démontrer une bonne connaissance de l'historiographie ; mais il a parfois été source de maladresses : les candidats plaquent alors sur le document à analyser la problématique de l'auteur de l'article et ses conclusions. Or, ce spécialiste n'a pas forcément choisi l'approche du sujet tel qu'elle est posée par le programme et pour son étude, il (elle) a utilisé d'autres documents ou d'autres extraits du texte, qui peuvent détourner de l'explication proprement dite.

Une bonne part des meilleurs commentaires de texte a été le fait de candidats qui n'avaient pratiquement pas demandé de livres dans les magasins, se contentant de ce qu'il y avait sur les tables, dans les rayonnages (*l'Encyclopédie de l'Islam* par exemple) et de ce qu'ils avaient appris et compris pendant l'année, ce qui est sans doute le plus important pour resituer l'indispensable contexte global. Ceci n'interdit pas le recours à des ouvrages ou articles spécialisés, mais le candidat doit rester proche de son document tel qu'il pourrait avoir à le faire analyser par des élèves. Il doit être capable d'expliquer les contradictions internes de certains documents, de pointer les exagérations (notamment chiffrées), les partis pris de l'auteur. On rappellera que pour toutes les périodes, y compris moderne et contemporaine, une bonne connaissance des institutions, des découpages administratifs, des catégories socio-économiques, des pratiques religieuses sont indispensables et témoignent de la culture générale historique nécessaire à tout candidat.

L'explication

Le jour de l'épreuve, les candidats doivent impérativement identifier l'auteur du document et situer les événements dans le temps aussi précisément que possible (un discours de Cicéron, contemporain des guerres civiles, n'est pas une biographie de Plutarque écrite plus d'un siècle



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

après la mort du personnage considéré), sa nature (un discours parlementaire n'est pas un discours électoral...).

Un plan efficace compte généralement trois parties (ceux en deux parties ne permettent bien souvent pas aux candidats de tenir le temps imparti). Le contexte doit être clairement explicité, qu'il s'agisse de l'espace, du moment, des acteurs en cause. Le candidat doit veiller à la fois à analyser de manière factuelle les éléments du texte et à les replacer dans un contexte plus large. Le jury relève une tendance chez certains candidats à négliger de contextualiser les documents les plus récents, à la différence des sources antiques et médiévales : il tient donc à rappeler que, y compris en histoire contemporaine, la masse des informations ne dispense pas de réfléchir à la nature du document proposé, à la biographie de son auteur, des acteurs mentionnés, au contexte de production, à la réception. C'est en prêtant attention aux aspects concrets du document que l'on évite le plus sûrement de s'enfermer dans des interprétations globales convenues.

Durant l'explication, il convient que les candidats fassent clairement sentir la progression de leur exposé (la maîtrise du logiciel de présentation de type PowerPoint semble faciliter cette pratique), en évitant les formules pesantes (« Je vais passer maintenant à mon petit c »). Le développement se doit d'être relativement équilibré. Les termes spécifiques, transcrits d'une langue étrangère, ou les noms propres peu connus doivent être portés lisiblement au tableau au cours de l'oral ou inscrits sur une diapositive de la présentation, s'ils ne figurent pas déjà dans la documentation à commenter. Il est bien venu que le candidat illustre son propos par une carte ou par un croquis, un tableau généalogique qu'il aura éventuellement pris soin de constituer lui-même, à la lisibilité et à la pertinence duquel il aura veillé.

De fait, les meilleures notes ont été attribuées à des explications alliant la clarté de l'exposition et la précision de l'analyse.

La fin de l'explication n'est pas la fin de l'épreuve.

Le candidat doit alors répondre aux questions posées par le spécialiste du sujet. Celles-ci visent à préciser des points négligés (par exemple, l'intérêt du document, tel élément de contexte, la réception, tels lieux et acteurs) et à amener le candidat à reformuler certains propos ou hypothèses. Il ne s'agit pas d'une reprise à but formatif, mais d'un dialogue, ce qui signifie que les réponses ne doivent pas être laconiques et qu'elles doivent permettre de compléter l'évaluation des connaissances et de la méthodologie du commentaire.

Enfin, les questions posées par les autres membres du jury visent à prendre en considération, dans la notation qui est décidée collégalement, la culture générale du candidat autant que sa préparation dans les autres questions du programme.

Deux exemples vont illustrer ce qui précède. Nous les avons choisies dans les deux périodes restant au programme du concours.

Exemple de bonne explication (en histoire ancienne)

Le dossier se composait d'un ensemble de documents de nature diverse : des extraits des *Res Gestae*, testament politique d'Auguste connu par une inscription ; une photo du *Clipeus Virtutis*, « bouclier des vertus » (27 av. J.-C.), en marbre, trouvé à Arles (avec son inscription) ; trois monnaies : un as de Claude (41-54), un *aureus* de Néron (64-65) et un denier de Galba (68). La difficulté résidait dans la capacité à construire une problématique commune, en évitant le catalogue tout en articulant le message des textes et de l'iconographie. Le candidat a brillamment



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

surmonté ces problèmes et rendu compte de la logique du dossier qui accordait une place prépondérante à Auguste, puisqu'il était l'auteur du texte qui donnait sens aux monnaies postérieures. Il a donc construit un plan en trois parties : le rôle des vertus dans la construction du Principat ; le modèle augustéen ; les modalités de diffusion et de célébration.

Chaque partie partait de la fondation augustéenne pour en étudier l'évolution et l'adaptation. La première permettait de définir la notion de vertu et d'expliquer comment l'empereur pouvait les incarner. À partir du noyau connu par le *Clipeus*, la seconde montrait l'enrichissement de la gamme des vertus sous l'impact de la conjoncture politique. Enfin, la troisième envisageait les documents non pour leur contenu mais aussi comme support matériel de la diffusion de ce message. Ce fut l'un des principaux mérites de cet exposé de ne pas se contenter de décrypter l'idéologie des documents mais aussi de réfléchir sur leur rôle concret dans la stratégie impériale de communication.

Le dossier était très dense, ce qui n'a pas empêché le candidat d'aborder tous les aspects avec un grand luxe de détails. Il a eu toutefois l'habileté d'en laisser de côté pour les questions, auxquelles il a répondu avec brio. Le jury lui a mis la note de 18/20.

Exemple d'explication non réussie (en histoire médiévale)

Document : Nizam al-Mulk, « Des titres honorifiques », extrait du *Traité de gouvernement (Siyaset-nâme)* traduit du persan par Charles Schefer (chapitre 41). Le *Traité de gouvernement* de Nizam al-Mulk s'inscrit dans une longue tradition islamique de « miroirs aux princes », illustrant la réflexion des lettrés sur la théorie et la pratique du pouvoir, les principes sur lesquels cette dernière doit se fonder, les modèles dont il est bon qu'elle s'inspire. Mais à la différence de beaucoup d'œuvres similaires, son auteur fut aussi un homme d'État de premier plan, vizir des sultans seljoukides Alp Arslan et Malik Shah, mettant la dernière main à son œuvre alors qu'il est en disgrâce. L'extrait à commenter ne procède donc pas seulement d'une réflexion générale sur le bon usage des titres honorifiques dans une société politique bien ordonnée : il s'inscrit dans un contexte historique précis et vise à justifier l'action que son auteur a conduit et souhaite conduire à nouveau.

L'explication proposée n'a pas tenu compte des différents éléments de contexte permettant de dépasser la simple paraphrase et de donner tout son sens à l'extrait : l'affaiblissement du califat sur la longue durée, l'institutionnalisation nouvelle des rapports entre le calife et le détenteur du pouvoir effectif qu'est le sultan, la pression exercée par le groupe militaire turc qui rend urgente la mise en ordre souhaitée par l'auteur, la volonté de ce dernier de replacer le calife au centre de l'ordre politique, mais aussi l'organisation concrète du gouvernement seljoukide qui transparaissait dans le texte. En lieu et place, l'explication a procédé à une lecture institutionnelle du lexique, comme si fonctions et titres conservaieent toujours et partout la même signification. Si l'analyse des discours est indispensable à la compréhension des textes produits dans l'Islam médiéval, il n'y a pas d'idéologie hors-sol : celle-ci appartient à une époque, quand bien même elle se réclame de modèles immémoriaux et se projette vers un idéal islamique du pouvoir. Tout le travail de l'historien consiste précisément à retrouver les dynamiques historiques à l'œuvre dans des discours qui s'affranchissent en apparence du cours du temps. Le recours inégal à l'*Encyclopédie de l'Islam* illustre ce défaut : il ne suffit pas d'identifier les protagonistes pour reconstituer un contexte ; dans ce cas précis, la notice « Laḳab » n'a pas été consultée (le terme était pourtant



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

connu du candidat), alors qu'elle aurait permis de situer la réflexion de l'auteur dans une évolution plus large.

SYLVIE APRILE

Documents historiques expliqués durant la session 2016

Pour aider les candidats et les préparateurs, on a indiqué ci-dessous les références précises des documents et le « format » des textes (nombre de signes ou/et bornes des extraits de sources publiées).

Question d'histoire ancienne

L'annexion de la Syrie par Rome : Appien, *Le livre syriaque*, 245-259, trad. P. Goukowsky, Paris, CUF, 2007. (5944 signes)

Lucullus et ses soldats Plutarque : *Lucullus*, 33-35, trad. R. Flacelière et E. Chambry, Paris, CUF, 1972. (7224 signes)

César et Caton s'opposent sur le sort des complices de Catilina : Salluste, *La conjuration de Catilina*, 51-53, trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1989. (8367 signes)

Caton d'Utique : Plutarque, *Caton le Jeune*, 55-59, trad. R. Flacelière et E. Chambry, Paris, CUF, 1976. (8446 signes)

César et Arioviste : César, *Guerre des Gaules*, I, 42-45, trad. L.-A. Constans, Paris, CUF, 1926. (7597 signes)

Cicéron et la guerre civile : Cicéron, *À Atticus*, VIII, 3, *Correspondance*, V, trad. J. Bayet, Paris, CUF, 1967. (8145 signes).

César et Varron en Espagne : César, *Guerre civile*, II, 17-20, trad. d'après P. Fabre, Paris, CUF, 1936. (7029 signes).

Les conjurés des ides de mars 44 : Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, fragment 130, 59-69, trad. É. Parmentier et Fr. Prometea Barone, Les Belles Lettres, 2011. (7406 caractères)

Cicéron soutient Octavien contre Antoine : Cicéron, *Philippiques*, V, 42-50, trad. P. Willeumier, Paris, CUF, 1960. (7419 signes)

Antoine et l'Asie : Appien, *Guerres civiles*, V, 15-32, trad. M. Étienne-Duplessis, Paris, CUF, 2013. (7203 signes)

Sénatus-consulte accordant la liberté et l'immunité à Aphrodisias de Carie et à Plarasa (39 av. J.-C.) : *Inscriptions d'Aphrodisias*, 8, 27, trad. d'après G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée : II^e s. a. C.-V^e s. p. C.*, Paris, 2012, n° 186, p. 162-163. (7224 signes)

Octavien à Alexandrie : Dion Cassius, *Histoire romaine*, L1, 15-18, trad. M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1991. (6973 signes)

Les conseils de Mécène à Octavien : Dion Cassius, *Histoire romaine*, LII, 18-21, trad. R. Étienne, éd., *Le siècle d'Auguste*, Paris, Armand Colin, 1970. (8791 signes)

La jeunesse de Tibère : Suétone, *Tibère*, 4-10, trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931 (9048 caractères).

La défaite de Varus : Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 117-120, trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1982. (6254 signes).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le monde romain vu par Strabon : Strabon, *Géographie*, XVII, 24-25, trad. B. Laudenbach, Paris, CUF, 2014. (4963 signes)

Portrait de Germanicus Suétone, Caligula, 1-7 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931) (7030 signes).

L'avènement de Claude : Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 204-223, trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980. (6108 signes)

Claude et les Alexandrins : *Papyrus de Londres*, 1912, *Select Papyri*, II, 212, trad. d'après G. Flamerie de Lachapelle, J. France et J. Nelis-Clément, *Rome et le monde provincial. Documents d'une histoire partagée : II^e s. a. C.-V^e s. p. C.*, Paris, 2012, n° 217, p. 185-186) (7327 caractères).

Néron et les spectacles : Tacite, *Annales*, XIV, 14-21, trad. P. Wuilleumier, revue par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF., 1990. (8562 signes)

Le monde romain vu par Hérode Agrippa II : Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 365-390, trad. A. Pelletier, Paris, CUF, 1980. (8083 signes)

L'adoption de Pison par Galba : Tacite, *Histoires*, I, 14-17, trad. P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, Paris, CUF, 1987. (6894 signes)

Petilius Cerialis à Trèves : Tacite, *Histoires*, IV, 72-75, trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1992. (6982 signes)

Pompée maître de l'Orient (65-63 av. J.-C.). Plutarque, *Vie de Pompée*, XXXVIII-XL, Trad. A.-M. Ozanam, Gallimard, 2001. (6000 signes)

Conseils de Cicéron pour le gouvernement de l'Asie (59 av. J.-C.). Cicéron, *A Quintus*, I, 1, 6-12. Trad. L.-A. Constans, CUF, 1934 (T. 1, lettre XXX). (6000 signes)

L'implication des municipes dans les élections romaines (54 av. J.-C.). Cicéron, *Pour Cn., Plancius*, 19-24, Trad. P. Grimal, CUF, 1976. (6000 signes).

Brutus et le tyrannicide (54-42 av. J.-C.). Plutarque, *Vie de Brutus*, 8-9. Trad. A.-M. Ozanam, Gallimard, 2001. (4000 signes) + 3 monnaies (M. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, I, 1974, n° 433 et 508).

Les conséquences de la mort de Clodius (52 av. J.-C.). Asconius, *Argument sur le Pro Milone*, 7-12. Trad. A. Boulanger, CUF, 1961. (6000 signes)

Les lendemains de Thapsus (46 av. J.-C.). Pseudo-César, *Guerre d'Afrique*, 89-92. Trad. A. Bouvet, CUF, 1997. (5800 signes)

La conduite d'Atticus pendant la proscription (43-42 av. J.-C.). Cornelius Népos, *Vie d'Atticus*, 10-12. Trad. C. Vergniol, Garnier, 1934. (5800 signes)

Antoine entre Occident et Orient (39-38 av. J.-C.). Plutarque, *Vie d'Antoine*, XXXI-XXIV, Trad. A.-M. Ozanam, Gallimard, 2001. (6000 signes)

Le forum d'Auguste (42-2 av. J.-C.). Suétone, *Auguste*, 29, 1-3 ; 31, 7-8. Trad. H. Ailloud, CUF, 1954. Ovide, *Fastes*, V, 550-570. Trad. R. Schilling, CUF, 1993. (4000 signes) + Plan du forum.

La parade des héros (19 av. J.-C.). Virgile, *Énéide*, VI, 752-807, 860-883. Trad. M. Rat, Garnier, 1965. (6000 signes)

Les bas-reliefs de l'Autel de la Paix (12-9 av. J.-C.). Bas-reliefs des portes Est et Ouest. Frises Nord et Sud.

Le Sénat revoit les privilèges d'asylie des temples d'Asie (22-23 ap. J.-C.). Tacite, *Annales*, III, 60-63 ; IV, 14. Trad. H. Goelzer, CUF, 1953 et 1938. (6000 signes)

Visite d'Hérode Agrippa à Alexandrie (38 ap. J.-C.). Philon, *Contre Flaccus*, 25-39. Trad. A. Pelletier, éd. du Cerf, 1967. (6000 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La jeunesse d'Agriola (40-68 ap. J.-C.). Tacite, *Agricola*, 4-7. Trad. J. Perret, 1949, CUF. (6000 signes)

Eloge de Pison (vers 50 ap. J.-C.). Pseudo-Calpurnius Siculus, *Éloge de Pison*, 1-80. Trad. J. Amat, CUF, 1991. (5800 signes)

Le Sénat des dieux débat de la divinisation de Claude (54 ap. J.-C.). Sénèque, *Apocoloquintose*, IX, 2-X, 4. Trad. R. Waltz, CUF, 1934. (6000 signes)

Défaite et revanche romaine à Rhandéia (62-63 ap. J.-C.). Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXII, 20-23. Trad. E. Gros, F. Didot, 1866. (5000 signes)

La tournée grecque de Néron (66-68 ap. J.-C.). Suétone, *Vie de Néron*, XXII-XXV, Trad. T. Baudement et J. Gascou, Gallimard, 1990. (6000 signes)

Lex de imperio Vespasiani (69-70 ap. J.-C.). *ILS*, 244 = *FIRA*, I, p. 155-156, trad. du latin J. Imbert, M. Boulet-Sautel, G. Sautel, *Histoire des institutions et des faits sociaux*, PUF, « Themis », Paris, 1957. (4000 signes)

Retour de Titus à Rome (70-71 ap. J.-C.). Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, VII, 5, 1-3. Trad. P. Savinel, éd. de Minuit, 1977. (6000 signes)

Les affiches électorales de Pompéi (60-70 ap. J.-C.). *Corpus Inscriptionum Latinarum* IV 97, 202, 222, 470, 581, 597, 1083, 3678, 7605, 7579, 7863, 9869, 9885. Trad. K.-W. Weeber, *Fièvre électorale à Pompéi*, Les Belles Lettres 2011. (6000 signes)

Les Vertus impériales (27 av. J.-C. - 68 ap. J.-C.). Auguste, *Res Gestae*, 2, 11, 12, 13, 34, 35. Trad. R. Etienne, *Le siècle d'Auguste*, A. Colin, 1970. 4000 signes. + *Clipeus virtutis* d'Arles (photo et inscription : *L'Année épigraphique*, 1952, 65) + 3 monnaies de Claude, Néron et Galba (*Roman Imperial Coinage*, I, Londres, 1984, p. 128 et 130, 153, 233-234).

Les images de la noblesse romaine (70 av. J.-C.-70 ap. J.-C.). Cicéron, *Seconde Verrine*, V, 36. Trad. G. Rabaud, CUF, 1929. Suétone, *César*, 6. Trad. H. Ailloud, CUF, 1931. Tacite, *Annales*, III, 76 ; XVI, 7. Trad. P. Wuilleumier, CUF, 1974.-1978. Pline, *Histoire Naturelle*, XXXV, 6. Trad. J.-M. Croisille, CUF, 1985. (6000 signes) + Statue Barberini.

Question d'histoire médiévale

Acte de donation pieuse du calife al-Hakim bi-amr Allah Maqrizi, *Khitat*, éd. A. Fu'ad Sayyid, IV/1, p. 96-100, traduit par le jury. (10 100 signes)

Lettre de Saladin rapportant la victoire de Hattin Al-Qadi al-Fadil, *Diwan*, traduit par le jury d'après l'édition du texte arabe et la traduction anglaise de C.P. Melville et M.C. Lyons, « Saladin's Hattin letter », in B. Z. Kedar éd., *The Horns of Hattin*, 1992, p. 208-212. (8 230 signes)

La Madrasa Bu 'Inaniyya à Fès Dossier de quatre inscriptions traduites par le jury, un plan, une carte et deux photographies. (6 110 signes)

Une émeute anti-chrétienne et sa répression à Qûs au début du XIV^e siècle Abd al-Ghaffar Ibn Nuh al-Qusi, *Al-Wahid fi suluk ahl al-tawhid*, traduction Denis Gril, « Une émeute anti-chrétienne à Qûs au début du VIII^e/XIV^e siècle », *Annales Islamologiques* 16 (1980), p. 241-274. (9 540 signes)

Nizam al-Mulk, De la situation des hérétiques. Nizam al-Mulk, *Siyaset-nâme*, traduit du persan par Charles Schefer, extraits des chapitres 44 et 47. (7 390 signes)

Complot contre le *hajib* 'Abd al-Malik ibn al-Mansur (1006) Ibn Idhari, *Kitab al-bayan al-mughrib fi akhbar muluk al-Andalus wa l-Maghrib*, traduction E. Lévi-Provençal, Appendice I de la

réédition de l'*Histoire des Musulmans d'Espagne* de R. Dozy, Paris, Geuthner, 1932, p. 205-211. (7 310 signes)

Inscriptions du règne du calife abbasside al-Mustansir bi-Allah Dossier de quatre inscriptions (Harba, Bagdad, La Mecque) traduites par le jury et deux photographies. (4 600 signes)

L'affaire de la synagogue du Vieux-Caire en 1442 Dossier constitué d'un extrait de Sakhawi, *Al-Tibr al-masbuk*, I, p. 68-70 et 101-103, traduit par le jury, et d'une pétition de la communauté juive du Caire, document de la geniza traduit du judéo-arabe par Mark R. Cohen dans « Jews in the Mamluk Environment », *BSOAS* 47/3 (1984), p. 425-448. (6 970 signes)

Lettre du diwan d'Ifriqiyya à la cité de Pise (1200) Traduction Pascal Buresi dans « Les documents arabes et latins échangés entre Pise et l'Empire almohade », in A. Regourd éd., *Documents et histoire. Islam, VII^e-XVI^e siècle*, Genève, 2013, p. 13-88. (8 380 signes)

Inscriptions et épitaphe du sultan nasride Abu I-Hajjaj Yusuf Dossier de quatre inscriptions (Grenade) traduites in *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*, vol. XVI. (5 890 signes)

Le règne de l'Almohade al-Ma'mun Ibn Abi Zar', *Kitab Al-Anis al-Mutrib bi-Rawd al-Qirtas fi akhbar muluk al-Maghrib wa ta'rikh madinat Fas*, trad. Augustin Beaumier, réimpression Fès, 1999, p. 207-211. (7 310 signes)

Revenus et dépenses de la Dar al-khilafa en 918 Hilal al-Sabi', *Rusum Dar al-khilafa*, d'après la traduction anglaise d'E. Salem, *The Rules and Regulations of the 'Abbasid Court*, Beyrouth, 1977. (4 960 signes)

Nizam al-Mulk, Des titres honorifiques. Nizam al-Mulk, *Siyaset-nâme*, traduit du persan par Charles Schefer, extraits du chapitre 41. (7 840 signes)

Le da'i à la cour fatimide. Maqrizi, *Khitat*, traduction P. Casanova, *Description historique et topographique de l'Égypte*, MIFAO IV (1920), p. 118-121, révisée par le jury (5 570 signes)

Échanges de présents entre les souverains du Maghreb et les sultans mamelouks Ibn Khaldun, *Autobiographie*, in *Le livre des exemples*, Bibliothèque de la Pléiade, 2002, traduction A. Cheddadi, p. 215-220. (10 710 signes)

Décrets fiscaux du sultan mamelouk Jaqmaq à Damas. Dossier de six inscriptions traduites par le jury et une photographie. (5 400 signes)

Désordres à Bagdad (1053-1055) Ibn al-Athir, *Al-Kamil fi l-Tarikh*, d'après la traduction anglaise de D. S. Richards, *The Annals of the Saljuq Turks*, p. 89, 92 et 98, révisée par le jury. (7 520 signes)

Lettre circulaire du calife almohade 'Abd al-Mu'min Traduction Pascal Buresi, dans « Les cultes rendus à la tombe du Mahdi Ibn Tumart à Tinmal », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 152 (2008), p. 391-438. (9 430 signes)

Pèlerinage chrétien et fiscalité à Jérusalem à la fin de l'époque mamelouke. Dossier constitué de Mudjir al-Din al-'Ulaymi, *Al-Uns al-jalil bi ta'rikh al-Quds wa al-Khalil*, II, 326 ; *Evagatorium Fratris Felicis in Terrae Sanctae, Arabiae et Egypti Peregrinationem*, traduit du latin par J. Meyers et N. Chareyron, *Les errances de Frère Felix*, t. III, 2006, p. 51-52 ; une inscription traduite par Max Van Berchem, *Matériaux pour un corpus inscriptionum arabicarum*, deuxième partie, *Syrie du sud*, t. I, *Jérusalem, Ville*, MIFAO 43 (1922), p. 379-383. (6 000 signes)

Lettre de Saladin au souverain almohade Abu Yusuf Ya'qub al-Mansur. Abu Shama, *Kitab al-rawdatayn fi akhbar al-dawlatayn*, traduction Barbier de Meynard dans *Recueil des historiens des croisades, Historiens orientaux*, vol. IV, p. 497-505. (9 310 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La madrasa de l'émir Gamal al-Din l'ustadar, au Caire Maqrizi, *Khitat*, éd. A. Fu'ad Sayyid, vol. IV/2, p. 636-647, traduit par le jury. (9 210 signes)

Une description du Royaume rassoulide du Yémen au xiv^e siècle Ibn Fadl Allah al-Umari, *Masalik al-absar fi mamalik al-amsar*, éd. A. Fu'ad Sayyid, p. 149-155, traduit par le jury. (7 430 signes)

Inscriptions du règne du sultan al-Zahir Baybars Dossier de sept inscriptions (Safad, Hisn al-Akrad, Subayba, Kerak) traduites par le jury et deux photographies. (7 040 signes)

Abu Yusuf Yaqub. Ibn al-Marrakushî, *Histoire des Almohades*, Traduction E. Fagnan, p. 207-221. (5384 signes)

L'autobiographie d'Abu-l-Fida, prince de Hama Recueil des Historiens des Croisades, I, p. 185-189. (7046 signes)

Al-Hakam II et la mosquée de Cordoue, Ibn 'Idhârî, *Al-Bayân al-Mughrib*, tome II, p. 233-240, traduit par le jury. (6635 signes)

Nur al-Din et Saladin Ibn al-Athir, *Al-Kamil fî-l-tawârîkh*, Recueil des Historiens des Croisades, I, p. 581-602. (6052 signes)

La rencontre du Mahdi et d'Abd al-Mu'min *Mémoires d'al-Baydhaq*, Edition et Traduction E. Lévi-Provençal, *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 79-88. (6387 signes)

Le règne du calife al-Radi, Al-Qalqashandî, *Ma'âthir al-inâfa fî ma'âlim al-khilâfa*, I, p. 285-292, traduit par le jury. (5854 signes)

La dissidence de l'Ifriqiya Al-Maqrizi, *Itti'âz al-hunafâ*, II, p. 214-215, traduit par le jury. (4852 signes)

La préparation d'un prince, *Annales* de 'Isa al-Razi, traduit par le jury d'après la traduction espagnole d'E. Garcia Gomez, p. 168, 192-3, 256, 273-5. (6534 signes)

Une brève histoire de l'Islam Ibn Khaldûn, *Rihla*, d'après la traduction d'A. Cheddadi, *Le livre des Exemples*, p. 226-230. (5620 signes)

La fatwa de Ghazali en faveur des Almoravides Abû Bakr Ibn al-Arabi, *Kitâb shawâhid al-jilla*, édition Muhammad Ya'la, 1996, p. 299-304, traduit par le jury. (8321 signes)

Al-Andalus vu par un auteur égyptien (1338-1340) Ibn Fadl Allah al-'Umarî, *Masâlik al-Absâr fî Mamâlik al-Amsâr*, IV, p. 140-146, traduit par le jury. (6811 signes)

Le meurtre du vizir al-Afdal (1121), Ibn al-Qalanisi, *Damas de 1075 à 1154*, trad. R. Le Tourneau, p. 153-155. (5970 signes)

Les calculs d'un roi (1080-1085) 'Abd Allah ibn Ziri, *Tibyân*, traduit par le jury d'après la traduction espagnole d'E. Garcia Gomez. (5338 signes)

La disparition d'al-Hakim (1021) Al-Maqrizi, *Itti'âz al-hunafâ*, II, p. 115-118, traduit par le jury. (6933 signes)

Al-Nasir et le Maghreb. Ibn Hayyan, *Muqtabis*, V, Ed. Chalmeta, d'après la traduction espagnole de F. Corriente et M-J Viguera, p. 190-193. (6613 signes)

Histoire d'Al-Mansûr ibn Abi Amir Ibn Khaldûn, *Kitâb al-'Ibar*, IV, p. 176-178, traduit par le jury. (6323 signes)

L'assassinat du calife al-Mustarshid Ibn al-Qalanisi, *Damas de 1075 à 1154*, Traduction R. Le Tourneau, p. 223-226. (5952 signes)

La fondation de Grenade (1016-1018) 'Abd Allah ibn Zîrî, *Tibyân*, d'après la traduction espagnole d'E. Garcia Gomez. (5735 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Histoire de la prise de Bagdad par Mu'izz al-Dawla Ibn al-Athir, *al-Kâmil fî-l-tawarikh*, édition internet *al-maktaba al-'arabiya*, Année 334 H, traduit par le jury. (7312 signes)

Histoire de Hisham al-Mu'ayyad bi-Allah à Séville, Ibn 'Idhârî, *Al-Bayan al-Mughrib*, III, p. 197-201, traduit par le jury. (7020 signes)

'Imad al-Din Zengui, Ibn al-Athîr, *Histoire des Atabegs de Mossoul*, RHC, II, 2, p. 30-57. (5722 signes)

L'Histoire et la légitimité, Ibn Khaldûn, *Muqaddima*, d'après la traduction d'A. Cheddadi, *Le livre des Exemples*, p. 28-33. (6005 signes)

Le secrétaire andalou Ibn 'Atiya 'Abd al-Wâhid al-Marrakushi, *Histoire des Almohades*, Traduction E. Fagnan (5519 signes)

Question d'histoire moderne

Voyage de Floride, 1527-1536 ; Alvar Núñez Cabeza de Vaca, *Naufnage et relation du voyage fait en Floride*, Henri Ternaux-Compas et Patrick Menget (éd.), Paris, 1980, p. 92 et suivantes, texte original en espagnol. (9000 signes)

Fondation et croissance de Los Reyes-Lima ; dans Francisco Domínguez Compañy, *Política de poblamiento de España en América. La fundación de ciudades*. Madrid, IEAL, 1984, pp.109-112 ; et Cieza de León, Pedro, *La crónica del Perú*, Madrid, Dastin, 2000 [1550], p. 270 et suivantes ; dans Bernard GRUNBERG et Julian MONTEMAYOR, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 195-197, texte original en espagnol. (9000 signes)

De la Nouvelle Espagne à Cibola ; extraits de la relation de fray Marcos de Niza et première lettre de Antonio de Mendoza à Charles Quint, 1539-1540 ; *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de l'Amérique. La relation de Cibola*, Henri Ternaux-Compas, éd., 1832, pp. 256-284, texte original en espagnol. (8000 signes)

De Cibola à Zuñi, 1539-1540 ; autres extraits de la relation de fray Marcos de Niza et seconde lettre de Antonio de Mendoza à Charles Quint, 1539-1540 ; *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de l'Amérique. La relation de Cibola*, Henri Ternaux-Compas, éd., 1832, pp. 256-299, texte original en espagnol. (8000 signes)

L'assassinat de Francisco Pizarro, 1541 ; Inca GARCILASO DE LA VEGA, *Historia general del Perú*, Cordoue, 1617, Gérard Kuiper (éd.), Jean Baudoin (1590-1650) (trad.), *Histoire des guerres civiles des espagnols dans les Indes*, Paris, 1830, t. 2, pp. 23-38, texte original en espagnol, 7000 signes.

Dossier de lettres privées, 1559-1631 ; le licencié Mathias Delgado y Florez depuis Manille ; dans Guillaume Gaudin, « Il faut sauver l'auditeur Matías Delgado y Florez. Lettre d'un magistrat de Manille du 30 novembre 1631, à son frère Sancho, à Cáceres », dans *Diasporas*, n° 25 (2015), consacré aux *Empires ibériques* ; Lettres d'Amérique (1) Andrés Pérez Maturanca à son frère (1559) Puebla, le 8 août 1559 dans Enrique Otte, *Cartas privadas de emigrantes a Indias 1540-1616*, Mexico, FCE, 1993, n°152, p.146. (2) ; Une famille de Puebla écrit à ses parents dans la péninsule (1566) Puebla, le 31 mars 1566, Juan de León, Leonor de Espinosa y Juan Hipólito de Espinosa al padre de ella Alvaro de Espinosa, en Alcalá de Henares, *ibidem*, p.149-150 ; les deux dernières dans Bernard GRUNBERG et Julian MONTEMAYOR, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, pp. 252-257, textes originaux en espagnol. (10000 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Bartolomé de Las Casas au Conseil des Indes 1542-1543 ; Bartolomé de las CASAS, *Histoire des Indes*, [1552-1559], Seuil, Paris, 2012, t. III, p. 657 et suivantes ; traduction Jean-Pierre CLEMENT et Jean-Marie SAINT LU, texte original en espagnol. (8000 signes)

Procès de résidence de Pedro de Alvarado, 1537 ; María VALLEJO GARCIA-HEVIA, *Juicio a un conquistador, Pedro de Alvarado*, Madrid, Marcial Pons, 2008, 2, extraits de l'enquête secrète du jugement de résidence, liste de questions pour les témoins, 4 janvier 1537, Santiago de Guatemala, vol. 2, p. 667-671 ; original : AGI, Justicia, legajos 295 et 296, trad. A. Rouillet, texte original en espagnol. (9000 signes)

Mauvais traitements et vexations perpétrés par le docteur Puga, 1565 ; *Pintura del gobernador, alcaldes y regidores de México*, introd. Vicenta CORTES ALONSO, Edición facsimil y transcripción del *Codice Osuna* de la Biblioteca Nacional. *Relación de la visita a México del Licenciado Jerónimo de Valderrama por Orden de Felipe II (1565)*, Madrid, Ministerio de Educación y Ciencia, 1973, fs. 12v-13v ; dans Bernard GRUNBERG et Julian MONTEMAYOR, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, pp. 268-269, texte original en espagnol. (8000 signes)

Des Indiens Yanaconas, 1567 ; Juan de MATIENZO, *Gobierno del Perú con todas las cosas pertenecientes a su historia*, 1567, chap. VIII, dans Thomas GOMEZ et Itamar OLIVARES, *La formation de l'Amérique Hispanique*, Flammarion, Paris, 1993, p. 201 et suivantes ; traduction Gregorio Salinero, texte original en espagnol. (10000 signes)

Les Franciscains au Yucatan, 1567 ; don Alonso Juárez Cochoapan, *Proceso contra Lazaro de Grijalva, cura de Ometepc, por simonia*, AGN, Inquisición, la, 36, fs. 136r.-137v. ; Traduction du nahuatl : Patrick Saurin, texte original en espagnol. (8000 signes)

Goa vers 1570 selon le voyageur hollandais Jan Huygen van Linschoten ; Jan Huygen van Linschoten, *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linscot hollandois et de son voyage es Indes Orientales*, traduction française, Amsterdam, 1610 (traduction de l'ouvrage publié en hollandais en 1596), pp. 54-60, texte original en hollandais. (8000 signes)

Description et imposition (tasa) des naturels de la vallée de Sibundoy, province de Pasto, Nouvelle Grenade, 1571 ; Thomas GOMEZ et Itamar OLIVARES, *La formation de l'Amérique hispanique, xv^e-xix^e siècle*, Paris, 1993, p. 172-177 ; traduction Gregorio Salinero, texte original en espagnol. (10000 signes)

Le témoignage de don Baltasar de Quesada contre Alonso de Avila et Martin Cortes, printemps 1566 ; Archivo Histórico Nacional, Madrid, *Diversos documentos de Indias*, 34/10, fol. 72-86, transcription et traduction Gregorio Salinero, texte original en espagnol. (9000 signes)

Les bienfaits de la colonisation, 1575 ; Bernal DIAZ DEL CASTILLO, *Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, 1575 ; Maspéro-La découverte, Paris, 1980, vol. II, p. 235-247, texte original en espagnol. (9000 signes)

Les catégories de barbares, 1588 ; José de Acosta, *De Procuranda indorum salute*, Madrid, CSIC, t. I, 1984 et t. II, 1987, T. 1, p. 230-260 ; traduction, A. Lauras, texte original en espagnol. (8000 signes)

Information concernant le soulèvement des Indiens Tepeguanes, 1616-1617 ; Legajo Archivo General de Indias, série Mexico 28 N 46, Séville, transcription et traduction Gregorio Salinero, texte original en espagnol. (9000 signes)

Don Pedro de Acuña selon Antonio de Morga, 1609 ; Antonio de MORGA, *Sucesos de las Islas Filipinas, dirigido a don Cristóbal Gómez de Sandoval y Rojas... por el doctor Antonio de Morga*,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

México, 1609, p. 127 et suivantes, adaptation et traduction Gregorio Salinero, texte original en espagnol. (9000 signes)

Dossier Les persécutions religieuses contre les Indiens, 1621-1648 : extraits de Pablo José de Arriaga, *Extirpación de la idolatría del Perú* [1621], dans Roberto Magni et Enrico Guidoni, *Inca*, Paris, Nathan, 1977 et Relation du troisième autodafé particulier, Saint-office de l'Inquisition de Nouvelle-Espagne, 30 mars 1648 ; *Documentos inéditos o muy raros para la historia de México*, p. 217, Biblioteca Porrúa, n° 58, Mexico, 1982. Richard e. Greenleaf, *La Inquisición en Nueva España. Siglo VI*, F.C.E. Mexico, 1981, édition anglaise University of New Mexico Press, Albuquerque, 1969 ; adaptation et traductions Antoine Roulet, Gregorio Salinero, texte original en espagnol. (9000 signes)

Une révolte de Mexico, 1624 ; Thomas Gage, *The English-American his Travails by Sea and Land* [1648] ; Traduction *Nouvelle relation des Indes occidentales contenant les voyages de Thomas Gage dans la Nouvelle-Espagne...* Paris, G. Clouzier, 1676, tome 1, p. 225-245, texte original en espagnol. (9000 signes)

Les Portugais aux Indes au début du XVII^e ; Jean MOCQUET, *Voyage à Mozambique et Goa [entre 1607 et 1610], la relation de Jean Mocquet*, éd. par Xavier DE CASTRO, Paris, Chandeigne, 1990, p. 104-113, , texte original en français (10000 signes)

Les jésuites au Paraguay, 1639 ; Antonio RUIZ DE MONTOYA, *Conquista espiritual hecha por los religiosos de la Compañía de Jesús en las Provincias del Paraguay, Paraná, Uruguay y Tape...* Bilbao : Imprenta del Corazon de Jesus, 1892, chap. IV, pp. 23-25, chap. V, pp. 29-30, chap. VII, pp. 33-34, chap. VIII, pp. 40-41, chap. XI, p. 54-56, chap. XLVI, p. 203-205 ; dans Bernard GRUNBERG et Julian MONTEMAYOR, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 388-391, texte original en espagnol. (8000 signes)

Lettre du tribunal de Nouvelle-Espagne au Conseil Suprême de l'Inquisition, avisant de la Complicité de Gaspar de Roble, 1643 ; Solange ALBERRO, *Inquisition et société au Mexique : 1571-1700*, Mexico, Fondo de cultura económica, 2014, 1988, p. 285-6, texte original en espagnol. (8000 signes)

Voyage sur la côte de Guinée. Extrait de DELAFOSSE, Eustache, *Voyage d'Eustache Delafosse sur la côte de Guinée, au Portugal & en Espagne (1479-1481)*, traduction & présentation de Denis Escudier, Paris, éditions Chandeigne, 1992, p. 23-33. (6004 signes)

La bulle Inter Cetera (1493). Texte publié in Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 15-17. (8791 signes)

Lettre de nomination de Frey Nicolas de Ovando comme gouverneur des îles et de la Terre Ferme des Indes (3 septembre 1501). Source : Archivo General de Indias, Indiferente 418, lib. 1, f° 24-25, édité dans PÉREZ DE TUDELA, Juan (éd.), *Colección documental del descubrimiento (1470-1506)*, Madrid, Real Academia de la Historia-CSIC-Mapfre, 1994, vol. 3, doc. 479. Traduction Etienne Bourdeu. (5182 signes)

Livre de la nef Bretoa qui va à la terre du Brésil (1511). Extrait *La découverte du Brésil. Les premiers témoignages*, choisis et présentés par Ilda Mendes Dos Santos, Paris 2000. (7800 signes)

La négociation de Magellan sur l'épicerie. Extrait de Francisco López de Gómara, *Histoire générale des Indes Occidentales et Terres Neuves qui jusques à présent ont esté decouvertes*, Paris, M. Sonnius (Paris), 1584, Livre III, chap. 91. (5186 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Lettre de Motolinia à Charles Quint (1555). Texte publié in Oscar Mazín et Carmen Val Julián, *En torno a la conquista*, Paris, Ellipses, ENS-Fontenay-Saint Cloud, 1995. Traduction Pierre Ragon. (7717 signes)

Rapport de visite de Juan de Ovando au Conseil des Indes (1571). Publié dans Guillermo Céspedes del Castillo, *Textos y Documentos de la América Hispanica (1492-1898)*, Madrid, 1966, p.117-119. Traduction Aliocha Maldavsky. (7003 signes)

Relations pour la description des Indes. Cédule royale & Instruction et mémoire des relations pour la description des Indes (1577). Extrait de Jean-Pierre Berthe, « A l'origine des 'Relations ... pour la description des Indes' : les documents de 1577 », in TRACE, n° 10, Mexico, 1986, p. 6-14. (6383 signes)

L'institution de l'encomienda au Chili : deux documents.a) Un titre d'*encomendero au Chili* (1566) Extrait de J.T. Medina, *Collecion de Documentos Ineditos para la Historia de Chile*, t. 1^{er}, traduction française de Ruggiero Romano *Les Conquistadores Les mécanismes de la conquête coloniale*, 1972. P. 84-86b) Une location d'encomienda (1607) Document publié dans Alvaro Jara et Sonia Pinto Vallejos, *Fuentes para la historia de trabajo en el Reino de Chile*, Santiago de Chile, Andrés Bello, 1965. Traduction de N. Béliand. (4692 signes)

Lettre du Père Manuel da Nóbrega, au cardinal infant dom Henrique de Portugal à Lisbonne, 8 mai 1560. Extrait de *La mission jésuite du Brésil. Lettres et autres documents (1549-1570)*. Edition et traduction de Jean-Claude Laborie, en collaboration avec Anne Lima, Paris, éditions Chandeigne, 1998 ; Lettre XXIII, p. 253-261. (6288 signes)

L'expédition de Francisco Hernández. Cédule royale du 11 janvier 1570, in José Toribio Medina, *Biblioteca Hispano-Americana (1493-1810)*, tomo II, Santiago de Chile, 1959, p. 293-294. Traduction Samir Boumédiène. (5023 signes)

Règlement sur la conquête du Monomotapa que Sa Majesté fit remettre à dom João Forjas Pereira, comte da Feira (1608). Texte publié dans *Voyage de Mozambique à Goa* relation de Jean Mocquet (1607-1610), Chandeigne, Paris, 1996, p. 157-159. Traduction Ilda Mendes dos Santos. (6694 signes)

Fernão Mendes Pinto, Pérégrination 1614. Extrait de PINTO, Fernão Mendes, *Pérégrination: récit de voyage*. Traduit du portugais et présenté par Robert Viale. Paris, Editions de la Différence, 1991 (chapitres 7, 8 & 12). (9059 signes)

Rapport sur ce qu'il y a dans le grand fleuve des Amazones nouvellement découvert (1616). Document de la Bibliothèque Nationale de Madrid, Manuscrit Mss 3015, fol 135r°-137v°, publié dans Frédéric Mauro, *Le Brésil au XVII^e siècle Documents inédits relatifs à l'Atlantique portugais*, Coimbra, 1961. p. 107-110. Traduction Charlotte de Castelnau-L'Estoile. (5975 signes)

« **Manière de vivre des marchands qui vont en ces régions pour le commerce et grand abus qu'il y a en l'île de S. Tomé concernant les esclaves qu'y possèdent les Portugais** ». Extrait de *Histoire du Congo. Description du pays*, Bibliothèque. Vaticane. Codex Vat. Lat., n° 12516, fol. 103-125. Traduction de l'italien in Cuvelier J. et Jadin L., *L'Ancien Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*, Bruxelles, 1954, p. 152-156. (7162 signes)

Lima, capitale vice-royale au début du XVII^e siècle (Extraits). Source : Ocaña, Diego de, *Viaje por el Nuevo Mundo : de Guadalupe a Potosí, 1599-1605*. Edición crítica, introducción y notas de B. López de Mariscal y A. Madroñal. Madrid : Iberoamericana, 2010, p.147-158, traduction française publiée in Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014. (10143 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Discours de Francisco de Avila en l'honneur de l'archevêque Bartholome Lobo Guerrero (Lima, 1609) Extrait de E. Falque, « El discurso de denuncia de las idolatrías de los indios, por Francisco de Avila (1609), dans *Cuadernos para la historia de la evangelización en América latina*, Cusco, n° 2, 1987, p. 148-152. (5840 signes)

Chapitre V du gouvernement de Goa, du vice-roi, sa cour & sa magnificence. Extraite du *Voyage de Pyrard de Laval (1601-1611)*, édition Xavier de Castro, introduction Geneviève Bouchon, Chandeigne, Paris, 1998, t. 2, p. 599-609. (10067 signes)

Lois relatives aux sangleyes de Manille. *Recopilación de Leyes de los Reynos de las Indias*, Madrid, Iván de Paredes, 1681, 4 tomos. Libro VI, título XVIII: "De los sangleyes". Traduction de Nadine Béligand. (6629 signes)

Ambrosio Fernandes Brandão, Dialogues des Grandeurs du Brésil (1618) « Troisième dialogue où l'on parle des marchandises du sucre, du bois Brésil, du coton, des bois de construction ». Ambrosio Fernandes Brandão, *Dialogos das Grandezas do Brasil* [1618], org. José Antonio Gonsalves de Mello, Recife, 1997. Traduction Charlotte de Castelnau-L'Estoile. (8365 signes)

Les périls de la navigation entre Goa et Lisbonne. João MASCARENHAS, *Esclave à Alger. Récit de captivité de João Mascarenhas (1621-1626)*, Paris, Chandeigne, 1993, pp. 19-29. 8944 signes.

Information sur les îles du Cabo Verde, anonyme, postérieure à 1626 Manuscrit anonyme, Arquivo Nacional Torre do Tombo, ANTT, *Manuscritos da Livraria* n° 1633, ff 351-351v. publié dans *Description de la Sierra Leoa et des Rios de Guiné du Cabo Verde par André Donelha (1625)* Lisboa, 1977, p. 373-377, traduction française Léon Bourdon. (4403 signes)

Alonso de Contreras aux Antilles. Extrait du *Discours de ma vie* [1630] dans *Mémoires du capitán Alonso de Contreras*, Viviane Hamy, 1990, coll. « Bis », pp. 161-164. (4873 signes)

La Péninsule ibérique et le Monde dans le programme iconographique de la Monarchie Catholique : Le Salon des Royaumes du Buen Retiro (1636). Analyse de tableaux. Palais et jardins du Buen Retiro, Juseppe Leonardo 1633-37 ; Reconstitution du Salon des Royaumes ; *La Défense de Cadix* de Francisco Zurbarán ; *La reprise de Bahia* de Juan Bautista Maino ; *La reprise de Porto Rico* de Eugenio Cajés ; Francisco Zurbarán : *Hercule dévie le cours du fleuve Alphée*, *Hercule lutte contre l'hydre de Lerne*, *Hercule sépare les montagnes de Calpé et d'Abyla*.

Question d'histoire contemporaine

« **Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales, convention** ». Robespierre, – *Séance du 7 mai 1794* (18 floréal an II.) (7201 signes) **Décret sur le mode de constater l'état civil des Citoyens. [20-9-1792]** Du 20 Septembre 1792. 25 du même mois. Collection Baudouin. collection-baudouin.univ-paris1.fr/ (9330 signes)

Constitution du 24 juin 1793 (<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-du-24-juin-1793>), Extrait de la Déclaration des droits et du statut des citoyens, 9075 signes.

Décret sur le divorce. [20-9-1792] Du 20 Septembre 1792. 25 du même mois. Collection Baudouin. collection-baudouin.univ-paris1.fr/ (8530 signes)

Gouaches révolutionnaires. Dossier iconographique / Lesueur, Collections du musée Carnavalet, Philippe de Carbonnières, Paris, Musée 2005. 7 images.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Instruction adressée aux autorités constituées des départements du Rhône et de Loire, et principalement aux municipalités des campagnes, et aux comités révolutionnaires, par la commission temporaire et de surveillance républicaine, établie à Ville-Affranchie par les représentants du peuple. Archives nationales AD XVIII 18 dossier Collot d'Herbois. (7237 signes)
Condorcet, sur le statut des femmes, Extrait du Journal de la Société de 1789, n° 5, 3 juillet 1790. (70985 signes)

La journée du Premier prairial an III proposée au concours de 1830, pour la décoration de la Chambre des députés. Dossier iconographique composé de 8 images.

Lettre des commissaires des citoyens de couleur en France à leurs frères et commettants dans les îles françaises. Signé, Raymond l'ainé, Fleury, Honoré Saint Albert, Dusoulchay de Saint Réal, à Paris, ce 10 juin 1791. (7510 signes.)

Louis Sébastien Mercier, *Le Nouveau Paris (1798), Chapitre CXCIX, (extraits)* « Je suis un modéré ». (7100 signes)

Considérations sur la Révolution française, Madame de Staël, Paris, 1818, Quatrième partie, chapitre IV, (réed. par Jacques Godechot, Tallandier, 1983, p. 364-369. (8500 signes).

Toussaint Louverture, Réfutation de quelques assertions d'un discours prononcés au corps législatif le 10 prairial, an cinq, par Vienot Vaublanc. Général en chef de l'armée de Saint Domingue, Au Cap, le 8 brumaire l'an sixième de la République française. Signé Toussaint Louverture. (9200 signes)

Discours sur l'abolition de l'esclavage prononcé par Anaxagoras Chaumette, au nom de la commune de Paris. A Paris, chez Patris imprimeur de la Commune, An deuxième de la liberté. (extraits p. 36-42 de l'édition originale). (6400 signes).

Philippe Buonarroti, Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf, suivi du procès auquel elle donna lieu, et des pièces justificatives, à Bruxelles, à la librairie romantique, 1828, p. 142 -147. (7886 signes).

Le patriote Français, n° 1139 du samedi 22 septembre 1792, l'an 4ème de la liberté, « Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse sur le peuple. » p. 334, article de Brissot. (8045 signes).

Rapport fait à la Convention nationale au nom du comité de salut public, dans la séance du 13 prairial an II, sur l'éducation révolutionnaire, républicaine et militaire, par Barère, Imprimés par ordre de la Conventions nationale. (8560 signes).

Qu'est ce que le Parti libéral ? E. Laboulaye, 1863 tiré de Edouard Laboulaye, *Le Parti libéral, son programme, son avenir,* Paris, Charpentier, 1864. (9564 signes)

Installation du buste de la République à Valmondois (Seine et Oise) en 1879. Charles Bernay, *Installation du buste de la République à Valmondois. 13 juillet 1879,* imp. de Putel (Pontoise) 1879. (7525 signes)

Discours sur la réforme électorale, 16 mai 1840, François Arago, *Oeuvres de François Arago,* Tome 12 / Gide (Paris), 1854-1862). (9998 signes)

Les femmes et la République, Maria DERAISMES (1882), Inauguration au Pecq du buste de la République des Communes de Jacques France, discours prononcé par Melle Maria Deraismes, le 14 juillet 1882, Maria DERAISMES, *Ève dans l'Humanité,* Paris, Sauvatre, 1891, p. 178-181. (7664 signes)

De la République, F. DE LA MENNAIS, L'Avenir, 9 mars 1831. Œuvres complètes de F. De La Mennais, Journaux ou articles ..., Volume 10, p 271-275, (9650 signes)



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Circulaire adressée aux électeurs de l'arrondissement de Saint-Dié, Jules Ferry, impr. de C. Dufays (Saint-Dié) 1877. (1040 signes).

L'Affaire de la souscription Baudin (1868), Réquisitoire de M l'avocat impérial Aulois, tiré de *L'Affaire de la souscription Baudin : seul compte-rendu complet recueilli par la sténographie et revu par les défenseurs*, Armand le Chevalier, 1868. (10000 signes)

Discours de Romans, L. Gambetta, 18 septembre 1878. Tiré de *Discours in-extenso de M. Léon Gambetta, prononcé à Romans, Drôme, le 18 septembre 1878*, impr. de H. Rosier (Romans), 1878. (10020 signes)

Le sénatus-consulte du 5 juillet 1865. Texte 1 tiré de Casimir Frégier, *Les Juifs algériens, leur passé, leur présent, leur avenir juridique, leur naturalisation collective*, Michel-Lévy frères (Paris) 1865, 1978 signes, texte 2 tiré de J.-E. Sartor, *De la Naturalisation en Algérie, sénatus-consulte du 5 juillet 1865. Musulmans, Israélites, Européens*, par Retaux frères (Paris) 1865, (6709 signes)

Discours du 29 décembre 1830 de François Guizot, F. Guizot, *recueil complet des discours prononcés dans les chambres de 1819 à 1848*, Michel Levy frères, tome 1, p 166-169, 9852 signes

Sur l'organisation de la Garde nationale, *Journal de la société de 1789*.

n° X, 7 août 1790 , p 15-23, par M T Guiraudet, réed. Ehis, 1982. (9193 signes)

Lettre à la France : l'affaire Dreyfus, Émile Zola, 1898, tiré de Émile Zola, *Lettre à la France : l'affaire Dreyfus*, E. Fasquelle (Paris), 1898, p. 14-23. (9617 signes)

La guerre civile en France, Karl Marx, tiré de Marx K. (1871, 1953), *La Guerre civile en France*, Éditions sociales. (8663 signes)

Représenter la République en 1848, texte et dossier d'images, Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome 2, Charpentier, (réed. 1862,) p 188-189. (3351 signes). Esquisses et tableaux : Armand Cambon, Janet-Lange, Honoré Daumier, Alfred Vernet, Paul Baudry.

Paris et la province en 1871 (2 Textes) texte 1 - *Qu'est Paris en France ? Absolument tout. Que doit-il être ? Infiniment moins*. Par Jacques Bonhomme, électeur rural, Le Brument (Rouen), Bernard (Versailles), 1871. (4505 signes), texte 2- *Les Ruraux*, par un citoyen. (15 mai.), Impr. de Renault (Saint-Malo) 1871. (3 405 signes)

Complots et sociétés secrètes sous les deux Restaurations. A. de Vaulabelle, Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations : jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe, de janvier 1813 à octobre 1830*. Tome 5, Perrotin (Paris), 2eme édition, 1851, p 145-149. (7734 signes)

Le vote des femmes, Hubertine Auclert, *La Fronde*, 13/12/1897. (7082 signes)

Défense de Monsieur Cabet tiré de Poursuites du gouvernement contre M. Cabet : député de la Côte-d'Or, directeur du Populaire, au bureau du Populaire, 1834. (9938 signes)

L'abrogation du décret Crémieux, *Province de Constantine. 1ère session ordinaire. Procès-verbaux du Conseil général, éditeur (sn), séance du 15 avril 1899*, p 343-345, (7507 signes)

La Monarchie et le comte de Paris. Supplément du *Figaro* daté du 30 mars 1889, p. 2 (dossier de deux images dont une image d'Épinal).

Loi du 3 décembre 1849 sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France, Jean-Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements*, tome 49, Paris, 1849, p 415-420. (9402 signes)

La citoyenne. *La Tribune des femmes*, André Léo, samedi 05 février 1881, (6675 signes)

La Garde Nationale (1830-1851), « Les réflexions d'un homme de rien sur la Garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier, depuis 1830 jusqu'à ce jour », manuscrit publié



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dans *La Révolution de 1848, bulletin de la société d'histoire de la révolution de 1848*, 1909-1910, p 230-236. (7340 signes)

Les obligations et le but des *carbonari*, M. de Marchangy, *Les Carbonari dévoilés, ou Discours que M. de Marchangy a prononcé pour soutenir l'accusation dans l'affaire dite de La Rochelle, à l'audience de la Cour d'assises, du 29 août 1822*, A. Seguin (Montpellier), 1822, p 14 à 24. (8821 signes)

L'abolition de l'esclavage à la Réunion (2 textes + tableau) : 17 octobre 1848, proclamation de Joseph Napoléon Sarda-Garriga, Saint-Denis, île de la Réunion (Archives départementales de la Réunion), (5984 signes). Proclamation de Sarda Garriga aux travailleurs, le 20 décembre 1848 (Archives départementales de la Réunion). (2843 signes). *L'émancipation à la Réunion*, tableau de Alphonse Guarreau (1849).

L'union ouvrière, Flora Tristan (1844), Flora Tristan, *Union ouvrière* (2e édition, contenant un chant : La Marseillaise de l'atelier), chez tous les libraires (Paris), 1844, p 21-28. (6265 signes)

La République en 1848, Quinet Edgar, *La République, discours au Collège de France*, Comon (Paris) 1848. (9083 signes)

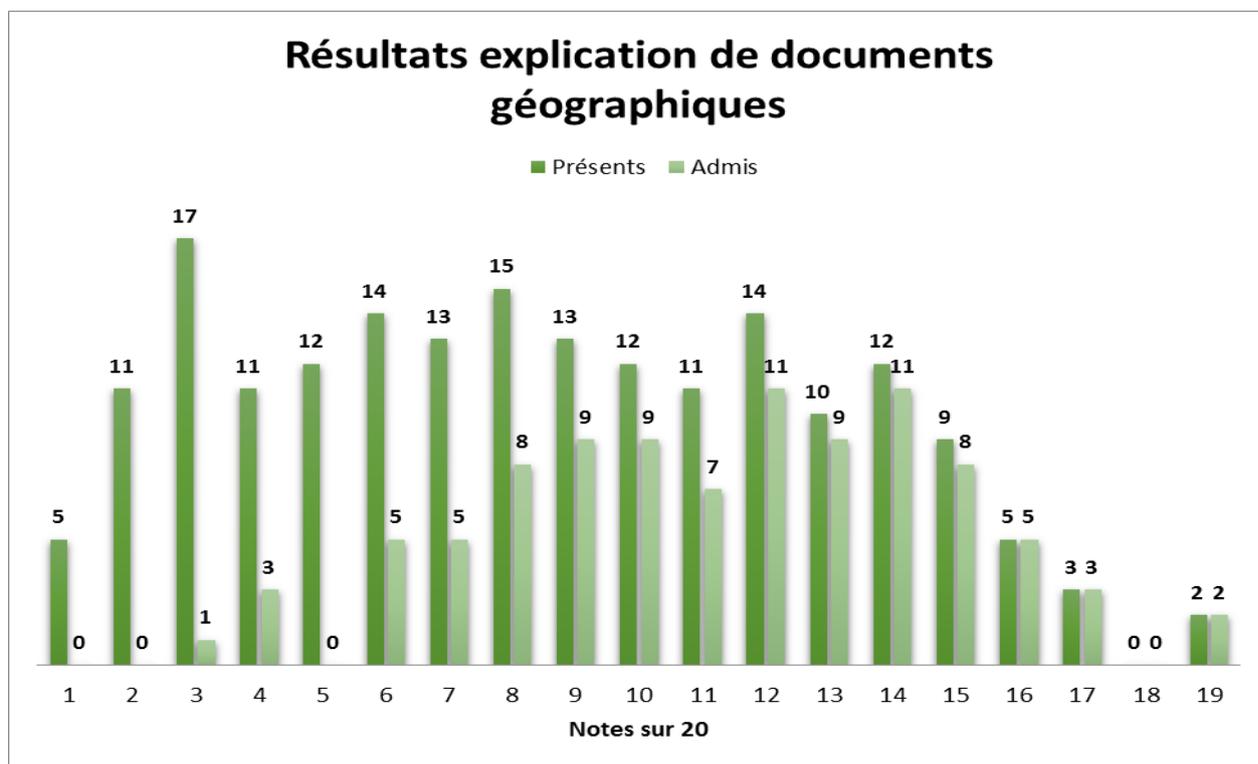
Les principes de 89 et le socialisme, Yves Guyot (1894) Yves Guyot, *Les principes de 89 et le socialisme*, C. Delagrave (Paris) 1894, p 76-86. (7945 signes)

Étude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871 par G. Lefrançais, ,1871 G. Lefrançais, *Étude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Éditions d'histoire sociale (Paris) ,1871, p 28-32. (9477 signes)

Discours au Jeu de Paume, à Versailles, Jules Ferry, le 20 juin 1883, *Discours et opinions de Jules Ferry. Discours sur la politique intérieure (2e partie), depuis le 30 mars 1885 : la lutte contre le boulangisme, les dernières années, la présidence du Sénat / publiés avec commentaires et notes*, par Paul Robiquet, A. Colin & Cie (Paris) 1893-1898. (6611 signes.)

De l'affranchissement des esclaves, A. de Gasparin, 1838, Agénor de Gasparin, *Esclavage et traite*, Paris, Joubert, 1838, 153-157 (7885 signes).

L'EXPLICATION D'UNE CARTE OU DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES



La nature et les règles de l'épreuve orale de géographie, inchangées depuis plusieurs années qu'il s'agisse du commentaire de carte ou de dossier, sont comprises et maîtrisées par la grande majorité des candidats admissibles : par rapport à 2015, le niveau moyen des 189 exposés entendus en 2016 est resté stable (8,5), tandis que la moyenne des admis (11,3) a encore progressé cette année. La proportion d'exposés bons ou excellents, notés entre 12 et 19, est également en hausse, passant de 27 % à 29,7 %. Les performances en commentaire de carte se sont particulièrement améliorées. Dans le même temps, la proportion d'exposés jugés très faibles, notés 1 à 3, a également augmenté, passant de 15 % à 17,4 %, ce qui traduit un écart croissant entre les candidats bien préparés, ceux qui ont compris l'exercice proposé et ont pris le temps d'analyser leur sujet, et ceux qui n'ont ni compris l'exercice ni traité le sujet. À ceux qui observent les deux conditions qui viennent d'être évoquées, l'épreuve de géographie offre toutes les chances de réussite et peut participer pleinement au succès final.

Les règles de l'exercice étant connues, le jury se bornera à rappeler les principales qualités attendues et les pièges à déjouer, en renvoyant pour l'essentiel au rapport de 2015. Il attire également l'attention des candidats sur les prochaines évolutions techniques liées d'une part à la possibilité d'accéder à certaines ressources disponibles sur Internet, d'autre part à l'usage désormais exclusif de la vidéo-projection pour appuyer la présentation.

Comprendre le type d'exercice et l'usage des ressources documentaires

Pour préparer leur épreuve, les candidats ont eu accès, pour la première fois, aux données statistiques et aux cartes de certains sites internet (Géoportail, INSEE, Banque mondiale, etc.), à



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

l'exclusion des analyses rédigées et des revues. Il est en effet indispensable que de futurs enseignants, amenés à utiliser de telles ressources au quotidien, soient évalués sur leur aptitude à les sélectionner et à les intégrer à leur argumentation. Il va de soi qu'au même titre que les ressources bibliographiques de la cartothèque et de la bibliothèque de l'Institut de géographie, les candidats doivent mentionner et justifier l'usage de ressources numériques au début de leur présentation orale. Le jury rappelle à ce propos que la documentation accessible n'est pas là pour pallier des lacunes de base, mais pour vérifier un point précis ou une référence. Il va également de soi que l'élargissement des ressources documentaires ne modifie en rien la nature et le principe de l'épreuve : qu'il s'agisse d'un commentaire de carte, fondé sur une carte topographique complétée par des documents « d'appui », ou d'un commentaire de dossier, composé d'une dizaine de documents de nature et d'origine variées, l'exercice consiste à mobiliser chaque élément fourni pour construire une problématique, une argumentation et une synthèse, et ne doit pas dériver vers une leçon dont la carte ou le dossier ne seraient que le prétexte ou l'illustration, ou vers des développements généraux plaqués sur le sujet. Bien entendu, l'apport d'arguments factuels tirés d'une documentation extérieure au dossier est possible, et même recommandé tant que cela ne dénature pas l'exercice. Dans le cas du commentaire de carte, il ne s'agit pas non plus de se limiter au commentaire des documents d'appui, ni de discourir sur l'espace étudié en tournant le dos à la carte, mais d'en appréhender l'organisation spatiale en raisonnant à partir des faits observés.

Se réjouissant des progrès observés en commentaire de carte, le jury inclura plus fréquemment une carte topographique dans les sujets proposés, y compris les dossiers documentaires, afin de valoriser la capacité des candidats à lire une carte et à saisir son originalité.

L'introduction : comprendre le sujet et énoncer la problématique

De même qu'il convient de ne pas se tromper d'exercice, il est essentiel de comprendre le sujet dont le libellé fournit en règle générale les principales orientations, et de le traiter en rapport avec les questionnements généraux du programme. Les candidats doivent en peser chaque terme ainsi que le sens général et, dès l'introduction, expliquer comment ils l'ont compris et délimité. Inutile de définir séparément chaque terme du sujet – ni, par ailleurs, de se lancer dans la présentation de chaque document – si cette démarche initiale n'en fait pas ressortir le sens général et n'aboutit pas à un questionnement clair.

Le jury rappelle que la problématique ne peut se réduire à la mise en forme interrogative du sujet ou prendre, inversement, une tournure exagérément complexe et de ce fait, peu efficace ; elle ne peut, non plus, renvoyer uniquement à une seule partie du développement – sinon, à quoi serviraient les autres parties ? – mais doit au contraire guider l'ensemble de la démonstration. Une introduction qui replace la carte ou les documents dans leur contexte, propose une problématique claire et annonce un plan logique, prédispose favorablement le jury.

Plan et équilibre général de la présentation

Les plans doivent respecter quelques règles de base : la construction doit être cohérente, s'apparenter à une démonstration et s'inscrire dans une progression logique où il convient d'ailleurs de se situer à intervalles réguliers au cours de l'exposé. Les plans énumératifs (par types d'activités, de ressources, d'acteurs, etc.), qui ne peuvent rendre compte ni des liens systémiques entre acteurs, ni de l'organisation spatiale, doivent donc être écartés. De même, les plans qui



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

consisteraient à décliner successivement les mêmes phénomènes à différentes échelles spatiales sont à proscrire : un exposé fondé sur une énumération scalaire ne permet pas de comprendre l'organisation d'un espace, objectif au cœur de la démarche géographique.

Le titre de chaque partie, explicite et précis, doit correspondre à l'ensemble de son contenu et pas seulement au contenu d'une sous-partie. Il faut absolument éviter la tentation d'une troisième partie « fourre-tout », rompant avec la progression logique et souvent avec le sujet lui-même, où l'on rassemble en désordre et sous un titre peu explicite (« Les enjeux... ») tout ce qui n'a pu être dit auparavant. Le jury rappelle qu'il n'a, sur ce point, aucune religion et qu'il accepte tout plan en deux, trois ou quatre parties, pourvu qu'il soit équilibré, logique et cohérent. L'équilibre entre le contenu des parties est évidemment lié à l'équilibre en durée. La troisième partie et la conclusion ne peuvent servir de variable d'ajustement à la gestion du temps.

Les documents : examen critique, interprétation et utilisation

Le temps gaspillé par de nombreux candidats à présenter un par un, dès l'introduction, les éléments du dossier serait mieux utilisé à placer leur présentation critique au cœur de l'argumentation, en montrant par exemple que les publications de grands organismes publics ou privés fournissent des informations essentielles sur leurs discours et leurs stratégies. L'analyse critique relève donc du fond, et non de la forme. Les candidats doivent être en mesure de décrypter et de déconstruire tout discours, comme ils auront plus tard à l'enseigner. Ainsi, le mode de représentation et la sémiologie d'un document (carto)graphique procèdent-ils toujours d'un choix et là-dessus, le jury attend des candidats un minimum de connaissances et d'esprit critique.

Le commentaire doit éviter à la fois la paraphrase et son contraire : la surinterprétation des documents, qui s'apparente à des hypothèses gratuites ou fantaisistes. Il repose sur une mise en parallèle des documents, susceptible de comparer les points de vue et de les hiérarchiser, et sur une explication approfondie exigeant des connaissances solides.

Les connaissances de base : notions, ordres de grandeur, localisations, faits passés et actuels

Les candidats doivent maîtriser le vocabulaire de base de la géographie afin d'éviter les confusions encore fréquentes entre des notions très éloignées : parcelle / exploitation ; commune / village ; terroir / territoire ; banquise / iceberg / inlandsis ; limite / discontinuité, etc. Ils doivent savoir placer sur les échelles spatiales les différentes catégories d'objets géographiques : la notion de région industrielle ne doit pas être confondue avec l'espace régional qui l'englobe ou à l'inverse, avec le bassin d'emploi. Le jury attend des candidats qu'ils s'expriment dans un langage rigoureux, exempt de jargon. Croyant masquer leurs lacunes, certains utilisent sans discernement certains concepts à la mode. Pour frappant que soit, par exemple, le terme d'« antimonde », celui-ci recouvre des réalités spécifiques et ne doit pas être convoqué à tout propos sur la géographie des mers et des océans, ou sur celle des marges. « Ségrégation », « apartheid », « insularité » ou « périphéricité » doivent être mobilisés à bon escient, faute de quoi le jury en demandera une définition précise au moment de l'entretien.

La maîtrise des ordres de grandeur est indispensable à toutes les démarches comparatives et fait d'ailleurs partie des nouvelles compétences obligatoires dans les programmes de l'enseignement secondaire. Pour parler en connaissance de cause de la hiérarchie des ports mondiaux, il faut avoir une idée de leur trafic ; et il est illusoire de prétendre traiter un sujet sur la France sans avoir



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

la moindre idée de sa superficie, de ses distances, de sa population en termes de répartition, d'activité, de revenus, de démographie, de son système politique et administratif, etc. Le jury attend donc un minimum de connaissances en géographie régionale. Au besoin, les atlas disponibles en salle de préparation permettent de vérifier facilement une superficie, une distance ou une localisation. Le jury attend aussi d'un futur professeur d'histoire et géographie, qui sera amené à traiter de questions contemporaines, un minimum de connaissances sur l'actualité dans les domaines social, économique et politique : ignorer en juin 2016 des faits essentiels sur les réfugiés en Méditerranée n'est pas acceptable. Les principaux faits, orientations et décisions qui ont jalonné la mise en place du système politico-administratif de la France, ou l'aménagement de son territoire, font également partie du bagage indispensable.

Productions graphiques et techniques de présentation

Le jury attend des candidats une production graphique originale qui peut prendre des formes diverses : il accepte tout aussi bien deux ou trois croquis simples, correspondant à différentes étapes de la démonstration, qu'un seul croquis dit « de synthèse ». Pour être utile, ce dernier ne doit pas être présenté en bloc, dans la précipitation des dernières minutes de l'exposé, mais accompagner la démonstration en s'enrichissant d'éléments nouveaux à chaque étape. Il ne s'agit pas de tout représenter, ni de se contenter de recopier un ou deux éléments du dossier, mais d'apporter une plus-value pédagogique en mettant en relief les faits principaux, par couches d'information successives, afin de les rendre plus visibles et intelligibles. Un tel croquis doit être sélectif dans les faits représentés et clair dans leur mode de représentation, en respectant les règles de bases de la sémiologie. Rappelons encore que tout croquis doit comporter un titre, une légende ordonnée et une échelle graphique aussi exacte que possible.

Attention : à partir de la prochaine session, les candidats n'auront plus la possibilité de réaliser leurs croquis sur transparent, et devront donc les intégrer à leur présentation Powerpoint. Ils pourront soit les réaliser sur papier, en numérisant différentes étapes de réalisation exportées tour à tour dans le fichier de présentation ; soit les réaliser directement avec les fonctions graphiques de l'application. À cette fin, le jury joindra au fichier PowerPoint du sujet des fonds de carte muets dont l'usage restera facultatif. Les candidats ont donc tout intérêt à se familiariser avec les principales fonctions graphiques de PowerPoint en s'entraînant, tout au long de la préparation universitaire, à réaliser des figures simples enrichies de quelques animations destinées à remplacer la superposition de transparents successifs.

Les candidats doivent tirer le meilleur parti de l'application PowerPoint en exploitant les documents dans l'ordre voulu et en y insérant leurs croquis, la problématique et le plan suivi, lequel sera régulièrement rappelé. Toutefois, il convient de ne pas abuser des facilités offertes par l'outil, et de respecter certaines règles. Le jury déconseille de modifier le format original du fichier en l'enregistrant par exemple sous format .pdf en vue de la présentation. Il déconseille aussi de modifier à l'excès le contenu original des diapositives : il est notamment proscrit de détacher d'un texte, d'une carte ou de tout autre document un fragment pour le présenter isolément de son contexte (titre, source, légende, etc.), parce que de telles manipulations sont contraires à la démarche scientifique, parce qu'elles sont chronophages et que les candidats ont mieux à faire durant leur temps de préparation et enfin, parce qu'elles peuvent les mettre en difficulté si le jury demande, lors de l'entretien, de revenir au document initial. Il existe toutes sortes de possibilités



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

pour attirer l'attention sur un élément précis (soulignage, surlignage, pointage, etc.) mais il importe de ne rien enlever au contenu du dossier documentaire et de ne pas le dénaturer.

Trois points pour terminer

Le jury rappelle d'abord qu'il attache la plus grande importance aux qualités pédagogiques requises d'un futur enseignant, notamment sa capacité à s'exprimer à voix haute, face au jury, et à tenir un discours clair.

D'autre part, l'entretien pèse autant que l'exposé en durée et en importance : il est donc crucial de ne pas se démobiliser face aux questions, de les écouter sans désinvolture ni nervosité excessive, d'y répondre avec concision et de rester concentré jusqu'à la dernière minute.

Enfin, les candidats doivent se préparer avec sérieux aux questions relatives à l'exercice du métier d'enseignant et à la connaissance des règles de citoyenneté, que le jury situe dans le prolongement du sujet. Or, les réponses obtenues sont souvent très décevantes. Sans être déterminante, cette interrogation finale n'en contribue pas moins à l'évaluation d'ensemble.

OLIVIER DESLONDES, POUR LES COMMISSIONS DE GEOGRAPHIE DU JURY

Dossiers de documents et cartes expliqués lors de la session 2016

Dossiers de documents

Question : « Géographie des mers et des océans »

Les océans et la COP 21

Le surf : étude géographique d'un sport mondialisé

La Méditerranée, frontière migratoire de l'Europe

Les mers intérieures

Tensions, conflits et convoitises dans le Golfe de Guinée

Habiter les mers et les océans

Les mers et les océans dans les arts

Le Japon et la mer

Les antimondes maritimes

Les États du Pacifique Sud (dossier accessible en annexe au *Rapport du jury 2016*)

Le thon rouge atlantique, géographie d'une ressource halieutique

El Hierro : insularité et durabilité

La mer Rouge, un espace stratégique

Au sud de l'océan mondial, l'océan Austral et ses marges

Les requins : ressources et contraintes des mers et des océans ?

Méditerranée et biodiversité

Les océans, des espaces de fantasmes et de recherches

Les détroits de Gibraltar et de Malacca : étude comparée

Les croisières et l'océan mondial

Géopolitique de la mer Égée

La Russie et la mer

Les Émirats Arabes Unis et la mer



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Écosystèmes et systèmes productifs sur le littoral picard (sujet croisé)

Question : « La France : mutations des systèmes productifs »

Le commerce ethnique : le cas de Château-Rouge

Le « made in France »

Systèmes productifs et territoires dans la France d'outre-mer

Un système productif : le vignoble bourguignon. Étude géographique

Clermont-Ferrand, la ville-Michelin ?

Les clusters viti-vinicoles

Espaces productifs et crise des activités conchylicoles en France

Les investissements étrangers en France

Friches touristiques et mutations des systèmes productifs dans les Alpes françaises

L'emploi transfrontalier autour de Genève. Un emboîtement de systèmes productifs

La Lorraine : mutations des systèmes productifs, mutation d'une région ?

De l'usine à l'image : mutations des systèmes productifs et des territoires dans le nord francilien

La filière brassicole en France

Lyon, une métropole industrielle ?

Gestion des déchets urbains et mutations des systèmes productifs : le projet de transformation du centre d'Ivry-sur-Seine

Gares et quartiers de gares

Périmètres et territoires des systèmes productifs agro-alimentaires

Mutation d'un système productif et d'un territoire : le système des pré-bois dans le Haut-Jura

L'internationalisation des systèmes productifs agroalimentaires bretons

Le tourisme dans le système productif et territorial français

L'économie collaborative en France : espaces et débats d'une mutation productive

Explication d'une carte

Systèmes productifs et territoires sur la carte de Banyuls

Mutations et adaptations du système productif agricole sur la carte de Sisteron

Les mutations d'un système productif de bord de mer sur la carte de Sète

L'île d'Oléron, un système productif insulaire ?

Le développement des activités sur la carte de Saint-Tropez

Strasbourg et ses environs : un système productif métropolitain transfrontalier ?

Métropolisation et mutations des systèmes productifs à partir de la carte de Marseille

Les mutations d'un système productif de montagne sur la carte de Briançon

Les mutations des systèmes productifs sur la carte de Cannes – Grasse – Côte d'Azur

Périmètres et protections sur la carte Hyères - île de Porquerolles

Le système productif de Narbonne et de ses environs

Systèmes productifs et appellations protégées sur la carte Arbois - Salins-les-Bains

Systèmes productifs et enjeux environnementaux sur la carte Les Trois Vallées - Modane - Parc national de la Vanoise

Le système viti-vinicole sur la carte Nuits-Saint-Georges



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Mutations industrielles et métropolisation régionale à partir de la carte Massif du Pilat - St-Étienne - St-Chamond

L'industrie aéronautique française

Les mutations d'un système productif littoral sur la carte Pont-l'Abbé - Pointe de Penmarc'h

Systèmes productifs et territoires sur la carte Massif du Beaufortain - Moûtiers - La Plagne

Les systèmes productifs de moyenne montagne sur la carte Massif du Sancy

Systèmes productifs et territoires sur la carte Montpellier - Palavas-Les-Flots

Le bassin de Longwy, mutations d'un système productif et dynamiques spatiales et paysagères

Mutation des systèmes productifs et des systèmes territoriaux en Normandie à partir de la carte Le Havre-Rouen au 1/100 000

La carte de Fort-de-France : un système productif insulaire et tropical ?

Les mutations de la vallée de l'aluminium à partir de la carte Saint-Jean-de-Maurienne - Saint-François-Longchamp - Valmorel (dossier accessible en annexe au *Rapport du jury 2016*)

Les mutations d'un système productif sur la carte de Lens

Systèmes productifs et territoires sur la carte d'Épernay

Aménager et protéger un littoral vulnérable sur la carte La Tranche-sur-Mer - L'Aiguillon-sur-Mer

Systèmes productifs et territoires sur la carte Saint-Nazaire - Pornic - Côte de Jade

Cherbourg et le Nord-Cotentin : un ou des systèmes productifs ?

Systèmes productifs et mutations des territoires sur la carte de Nancy

La carte Palaiseau-Arpajon-Forêt de Verrières : un système productif de l'agglomération parisienne ?

L'espace productif de l'industrie automobile sur la carte Montbéliard-Vallée du Doubs.

Les mutations de la vallée de l'aluminium, à partir de la carte Top 25 Saint-Jean-de-Maurienne Saint-François-Longchamp Valmorel

Étude de carte avec documents

Doc. 1 – Saint-Jean-de-Maurienne d'hier et d'aujourd'hui

Doc. 2 – Le projet de liaison Lyon-Turin

Doc. 3 – Le Grand Domaine Saint-François Longchamp - Valmorel

Doc. 4 – Production d'aluminium et rejets fluorés atmosphériques sur le site de Saint-Jean-de-Maurienne

Doc. 5 – Tableau de bord de l'économie de la Maurienne

NB : cet ordre n'a pas de signification particulière

Doc. 1A –Saint-Jean-de-Maurienne d’hier et d’aujourd’hui

A. Lithographie de Saint-Jean-de-Maurienne (XIX^e siècle)



Source : (A) : Archives Savoie

Doc. 1B –Saint-Jean-de-Maurienne d’hier et d’aujourd’hui



PHOTOS | Saint-Jean-de-Maurienne à l'honneur du Tour de France

Par **Virginie Salanson**, **France Bleu Isère** et **France Bleu Pays de Savoie**
Vendredi 24 juillet 2015 à 6:00



Saint-Jean-de-Maurienne, capitale de la vallée de la Maurienne ! © Fotolia.com - stephy33

Le Tour de France est arrivé en Savoie ce jeudi et jusqu'à samedi. Pour la première étape en Savoie, les coureurs sont allés de Gap à Saint-Jean-de-Maurienne. Ce vendredi, la ville de Maurienne est ville-départ pour une étape jusqu'à la Toussuire. Enfin, samedi, le peloton ira de Modane à l'Alpe d'Huez... en passant une nouvelle fois par Saint-Jean-de-Maurienne, décidément à l'honneur en 2015 !

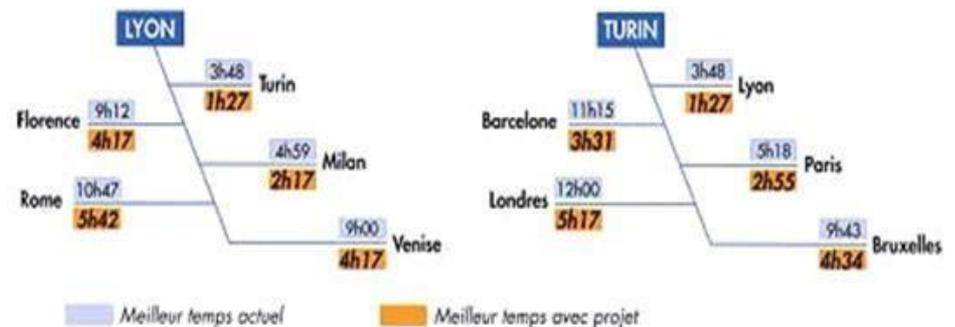
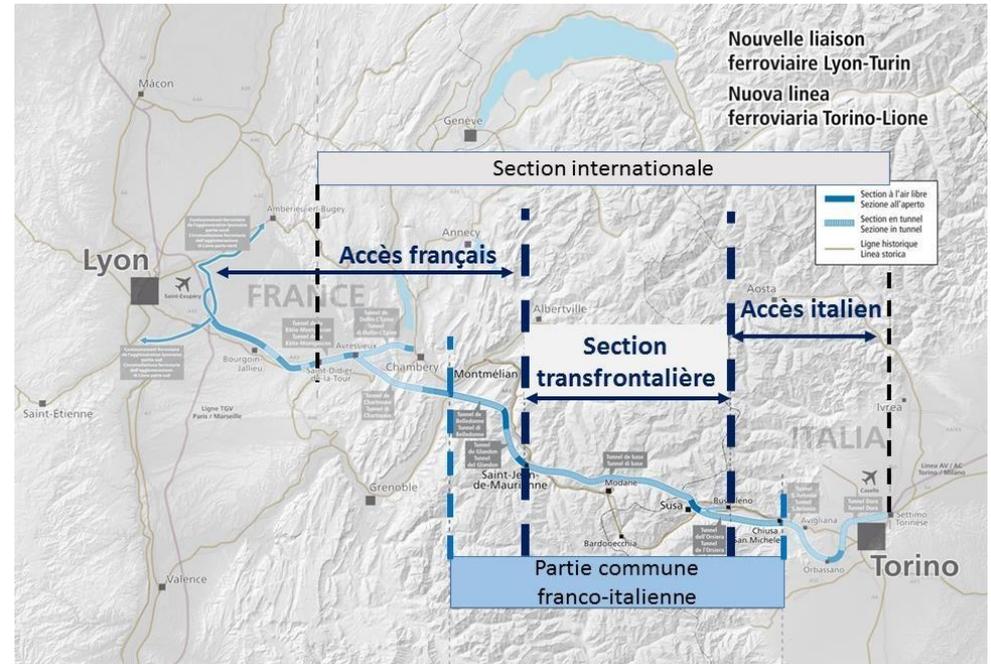
Où qu'on regarde, autour de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, **il n'y a que des sommets**. "Tracez un cercle de 50 kilomètres de rayon, [...] vous engloberez plus de **dix cols**, dont les plus mythiques des Alpes" comme le dit Aso, l'organisateur du Tour de France. Le Glandon, la Madelaine, la Croix de Fer, le Galibier, le Mont-Cenis...etc.Sans compter un **passage inédit cette année**, 18 lacets en épingle, les lacets de Montvernier, franchis pour la première fois ce jeudi par le peloton, et dont les somptueuses images ont enchanté cette 18e étape

B. Saint-Jean-de-Maurienne à l'honneur du Tour de France

Source : (B) : France Bleu Pays de Savoie

Doc. 2 Le projet de liaison Lyon-Turin

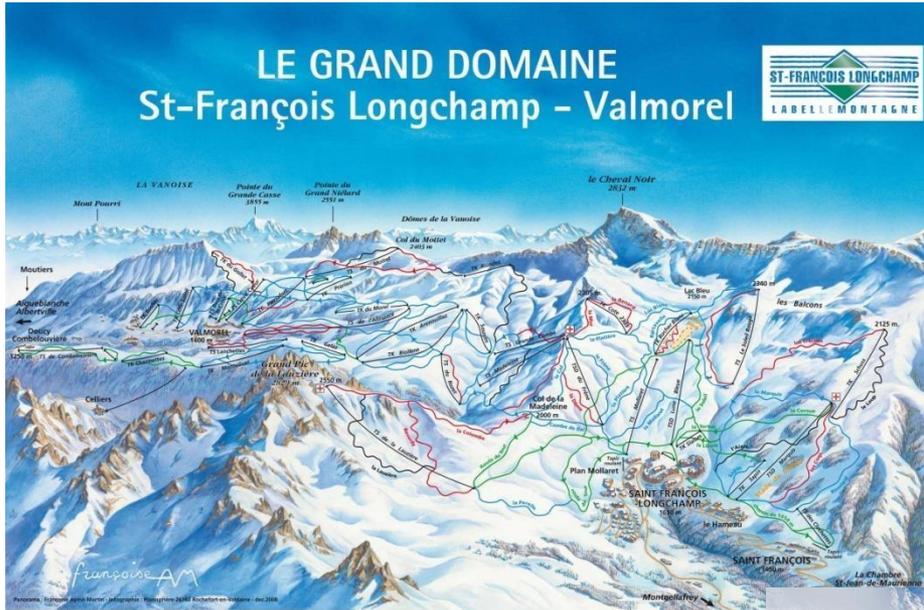
Les nouvelles infrastructures	Description
Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL)	<p>Ce contournement sera fait entre Ambérieu-en-Bugey et l'Est lyonnais (partie nord) et entre Grenay et Sibelin (partie Sud) dont la partie nord a été soumise à l'enquête préalable à la déclaration publique du 26 avril au 3 juin 2011.</p> <p>A la demande du préfet de région, les préfets du Rhône et de l'Isère et les collectivités ont initié à l'été 2011 une réflexion partenariale pour l'émergence d'un projet de territoire sur le secteur autour de l'aéroport Saint Exupéry. En effet, ces territoires occupent une place particulière au sein de la métropole lyonnaise compte tenu de leur situation géographique et des grandes infrastructures de transport de niveau national ou international existantes ou prévues. Les enjeux de massification des transports et de développement de l'intermodalité sont ainsi analysés à l'aulne de la demande économique et des aires de marché desservies dans le but de cibler une ou plusieurs localisations d'un équipement structurant de report modal. L'ensemble de la démarche intègre plus globalement des objectifs de développement durable en élargissant la réflexion à de nombreuses thématiques (développement économique, foncier, habitat, agriculture, services urbains...).</p>
Un terminal d'Autoroute Ferroviaire à l'Est de Lyon	
La Ligne Nouvelle à Grande Vitesse (LGV)	<p>Cette ligne est dédiée au trafic de voyageurs entre Lyon – Saint- Exupéry et le Sillon alpin. Elle traverse en tunnel les massifs de Dullin et de L'Epine à l'ouest de Chambéry. A noter que la section entre Avressieux et le raccordement à la ligne existante au nord de Chambéry sera apte aussi à la circulation de trains fret pour une utilisation en mixité dans un premier temps (cf. paragraphe suivant). La LGV est nécessaire à long terme pour dissocier les flux fret et voyageur lorsque la mixité du trafic induit de trop grandes contraintes de capacité.</p>
La Ligne nouvelle fret	<p>Cette ligne est dédiée au trafic de marchandises (y compris Autoroute Ferroviaire) entre Lyon et le Sillon alpin. Cette ligne réalisée au grand gabarit d'Autoroute Ferroviaire (« gabarit AFGG ») possède des secteurs en jumelage avec la LGV.</p>
La Ligne mixte voyageurs et fret entre le Sillon Alpin et Saint-Jean de Maurienne	<p>Elle reliera le nœud de Laissaud à proximité de Montmélian et Saint-Jean-de-Maurienne, et inclura les tunnels de Belledonne et du Glandon.</p>
La Ligne mixte voyageurs et fret entre Saint- Jean-de-Maurienne et la frontière francoitalienne	<p>Elle comportera la partie française du Tunnel de base reliant Saint-Jean-de-Maurienne en France à Suse en Italie. Cette dernière partie du programme est gérée par Lyon Turin Ferroviaire (LTF) et a été déclarée d'utilité publique par Décret du 18 décembre 2007.</p>



Source: TELT

Doc. 3 – Le Grand Domaine Saint-François Longchamp - Valmorel

A. Affiche : Le Grand Domaine



Source : fr.snow-forecast.com/

B. Vue aérienne de Valmorel

Source : Skipass.com

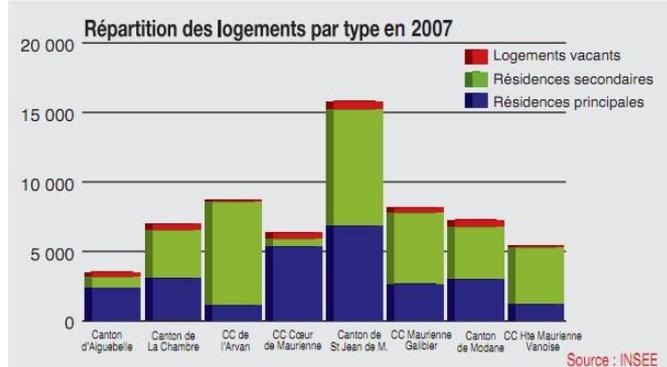
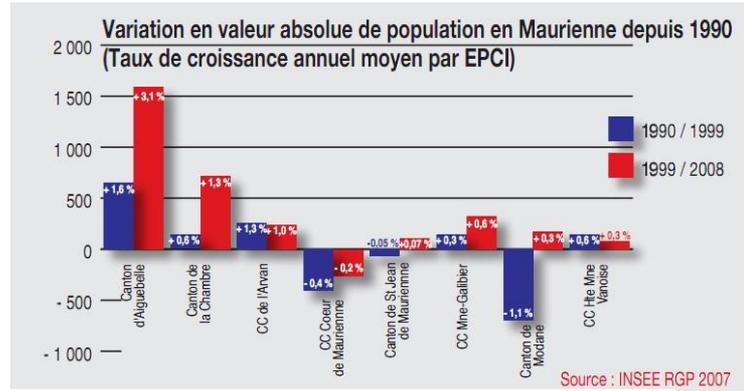


Doc. 4 – Production d'aluminium et rejets fluorés atmosphériques sur le site de Saint-Jean-de-Maurienne

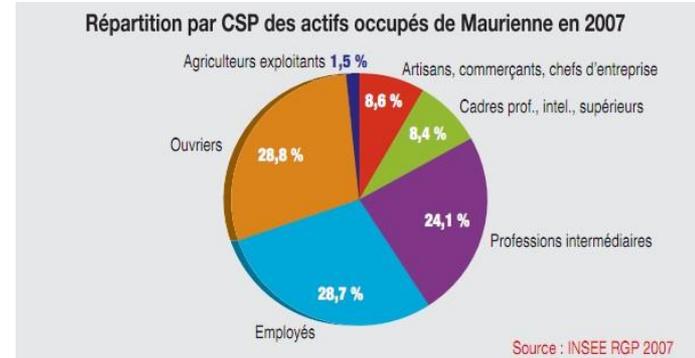
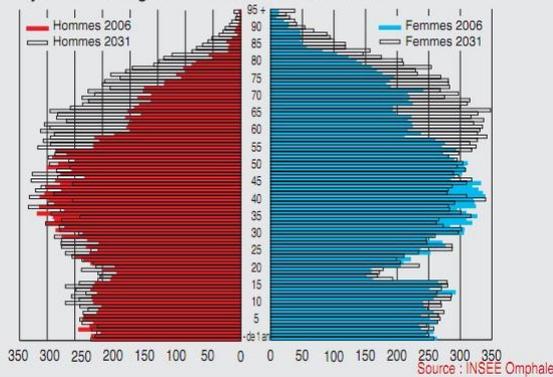
En 1886, les dépôts de brevet, la même année quoique de manière indépendante, par le français Paul Héroult et l'américain Charles Martin Hall, de la technique de la fabrication de l'aluminium par électrolyse, ouvrent la voie à l'industrialisation de la production d'un métal dont les usages allaient connaître un formidable essor. Le procédé nécessitant de grandes quantités d'électricité, à une époque où elle se transporte mal, les vallées alpines, dont la Maurienne, vont se couvrir de centrales hydroélectriques et d'usines installées à leur pied. Plusieurs usines y sont construites à partir de 1893, progressivement regroupées dans le groupe Péchiney, dont celle de St Jean de Maurienne, la plus importante, démarrée en 1906. La Maurienne devient la « vallée de l'aluminium » : les paysages, les emplois, les modes de vie sont profondément marqués par cette industrie qui connaît une très forte croissance après la seconde guerre mondiale. Des difficultés surgissent cependant qui modifient les relations entre l'industrie de l'aluminium et son territoire alpin. La formation d'un réseau national puis la nationalisation de l'électricité réduisent l'avantage énergétique de la vallée dont l'implantation excentrée par rapport aux zones de consommation devient un handicap. La pollution au fluor, présente et connue dès les premières années d'exploitation, augmente considérablement durant les années 1960, du fait de la croissance de la production et de choix techniques peu soucieux de ces impacts. La vallée de la Maurienne est alors dénoncée comme « vallée de la mort » en raison de l'importance des dégâts provoqués aux forêts (en 1975, sur 9000 hectares de forêts 4000 sont atteints, les 5000 autres menacés) et au bétail (au maxima de 1970, les propriétaires de plus d'un millier de bêtes sont indemnisées au titre de la fluorose). Péchiney développe alors des technologies moins polluantes et fait le choix, au milieu des années 1980, de moderniser son site historique de St Jean de Maurienne, ce qui permet de fêter dignement le centenaire de 1986. Les sites mauriennais plus anciens sont néanmoins fermés, tandis que l'entreprise investit sur un site plus conforme à la nouvelle donne industrielle, à Dunkerque, en bord de mer et à proximité d'une centrale nucléaire pour son alimentation en énergie. Conforté en 1986, le site de St Jean de Maurienne est à nouveau sur la sellette depuis les années 2000. Désormais propriété du groupe Rio Tinto Alcan, l'avenir du site est étroitement lié à la politique du groupe multinational mais aussi aux mutations en cours du secteur de l'électricité en France, le coût et la maîtrise de l'alimentation en électricité demeurant un critère essentiel de localisation des industries de l'aluminium

Source : *Lumières sur Rhône-Alpes, le centenaire de l'aluminium à Saint-Jean Pechiney, documentaire 1986*

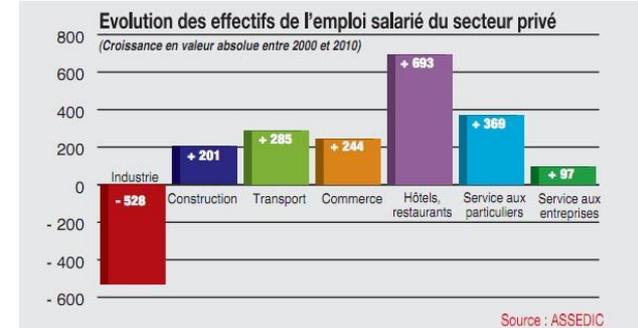
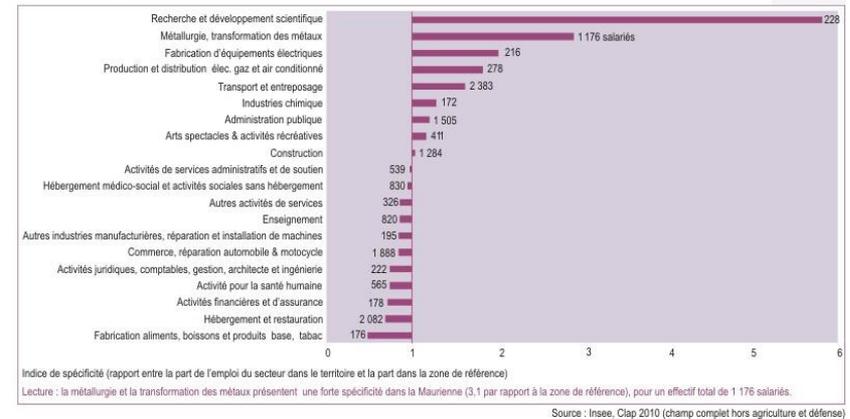
Doc. 5 – Tableau de bord de l'économie de la Maurienne



Pyramide des âges en Maurienne en 2006 et 2031



Graphique : Spécificité du tissu productif de la zone d'étude par rapport à la zone de référence en 2010



Les Etats du Pacifique Sud

Etude de dossier documentaire

Document n°

1. Données de cadrage
2. Des Etats dépendants de l'aide internationale
3. Dépendance sociale et économique des populations par rapport aux récifs coralliens
4. Kiribati : « Nous sommes en train de perdre notre terre, nous ne voulons pas perdre notre dignité »
5. Aux Kiribati, la montée des eaux ne menace pas les îles
6. Extrait de Jean-Christophe Gay, « Le réchauffement climatique : l'instrumentalisation des îles »
7. L'atoll de Tarawa (Iles Kiribati). Extraits de « Les atolls, des territoires menacés par le changement climatique global ?
8. Pacifique: le Cartel du thon interdit aux thoniers-senneurs ses eaux territoriales
9. La nouvelle bataille du Pacifique.
10. Un espace Pacifique sous influence des grandes puissances

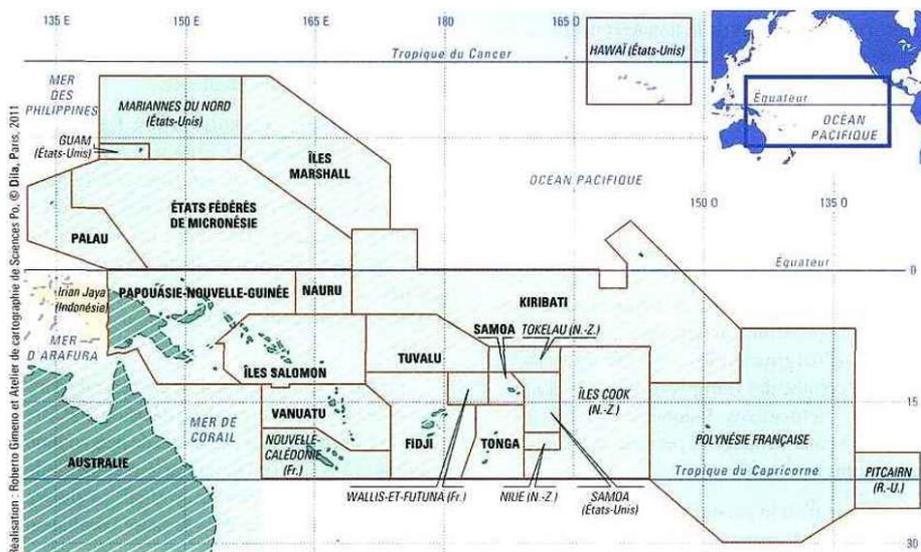
NB : cet ordre n'a pas de signification particulière

Les États indépendants du Pacifique Sud

État	Archipel	Capitale	Régime	Nombre d'habitants*	Surface (en km ²)
Fidji (les)	Mélanésie	Suva	République	844 000	18 272
Kiribati	Micronésie	Tarawa-Sud	République	97 000	810
Marshall (les îles)	Micronésie	Dalap-Uliga-Darrit	République	61 000	181
Micronésie (la)	Micronésie	Palikir	République fédérale	110 000	702
Nauru	Micronésie	Yaren	République	10 000	21
Palau (les)	Micronésie	Ngerulmud	République (fédération de 16 États)	20 000	459
Papouasie-Nouvelle-Guinée (la)	Mélanésie	Port Moresby	Monarchie constitutionnelle	6 577 000	462 840
Salomon (les îles)	Mélanésie	Honiara	Monarchie parlementaire	511 000	28 896
Samoa (les)	Polynésie	Apia	Démocratie parlementaire	179 000	2 831
Tonga (les)	Polynésie	Nuku'alofa	Monarchie constitutionnelle	104 000	748
Tuvalu	Polynésie	Funafuti	Monarchie constitutionnelle	10 000	26
Vanuatu	Mélanésie	Port-Vila	République	234 000	12 189

* Estimations 2008

Source : Nations Unies, *World Statistics Pocketbook*, 2009 (consultable sur http://unstats.un.org/unsd/pocketbook/country_profiles.pdf)



Réalisation : Roberto Gimeno et Atelier de cartographie de Sciences Po, © Dita, Paris, 2011

Doc. 1 – Données de cadrage extraites de Dasque M. (2011)

« Les États insulaires du Pacifique Sud, entre unité et diversité », Questions internationales.

Le Pacifique Sud (...) recouvre 33 millions de km² pour seulement 568 000 kms² de terres émergées, réparties en trois groupes d'îles : la Mélanésie (Fidji, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle Guinée, Îles Salomon et Vanuatu), la Polynésie (îles Cook, Polynésie française, Samoa, Tonga, Tuvalu...) et la Micronésie (Guam, Kiribati, Mariannes, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Palau...). Au total, l'Océanie insulaire compte 9,7 millions d'habitants dont 74 % en Mélanésie, 20 % en Polynésie et 6 % en Micronésie (...)

Ces territoires ont accédé récemment à l'indépendance ou à l'autonomie. Leurs frontières ont été tracées en fonction des partages entre puissances coloniales et ne tiennent pas compte des réalités ethniques et culturelles. (...)

L'économie repose principalement sur une agriculture de subsistance complétée par le développement récent des cultures commerciales (coprah, canne à sucre, palmier à huile...). Les populations de Polynésie et de Micronésie pratiquent la pêche côtière. L'extraction minière - cuivre, nickel et or en Papouasie-Nouvelle-Guinée, or aux Fidji, nickel en Nouvelle-Calédonie - est importante dans les îles mélanésiennes. Enfin, des droits de pêche sont cédés aux puissances étrangères. En définitive les économies océaniques reposent principalement sur l'exportation d'un petit nombre de produits de base dont les cours sont très fluctuants, et dépendent fortement dépendantes de la conjoncture des marchés mondiaux. Les États insulaires souffrent de leur isolement, qui pèse lourdement sur le coût des transports et explique en partie la cherté de la vie. Un autre obstacle à la croissance est la petite taille de la plupart de ces États et l'étroitesse de leur marché intérieur. La propriété collective et inaliénable des tribus constitue en outre un blocage pour la mise en valeur du potentiel agricole (...)

Le développement du potentiel touristique est freiné par l'éloignement, le coût des transports et des séjours, et l'insuffisance des capacités d'hébergement. Seuls les territoires de Micronésie, surtout Guam ainsi que les Fidji, ont su faire de l'industrie touristique une source de richesse (...)

Enfin, il faut comptabiliser parmi les recettes invisibles les transferts des travailleurs immigrés à leurs familles. En 2003, ces derniers représentaient 44 % du PIB des Tonga et ils atteignaient 500 dollars par ménage aux Samoa, soit le tiers du revenu annuel d'une famille.

Doc. 2 – « Des Etats dépendants de l'aide internationale ».

Source : Anouk Coornaert, 2014, La viabilité des petits Etats insulaires en développement et le cas particulier de Nauru, <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01116238>

APD selon la richesse (2010)

RNB/hab \$3 976-\$12 275



RNB/hab \$1 006-\$3 975



Pays les Moins Avancés



Diplomatie du chéquier

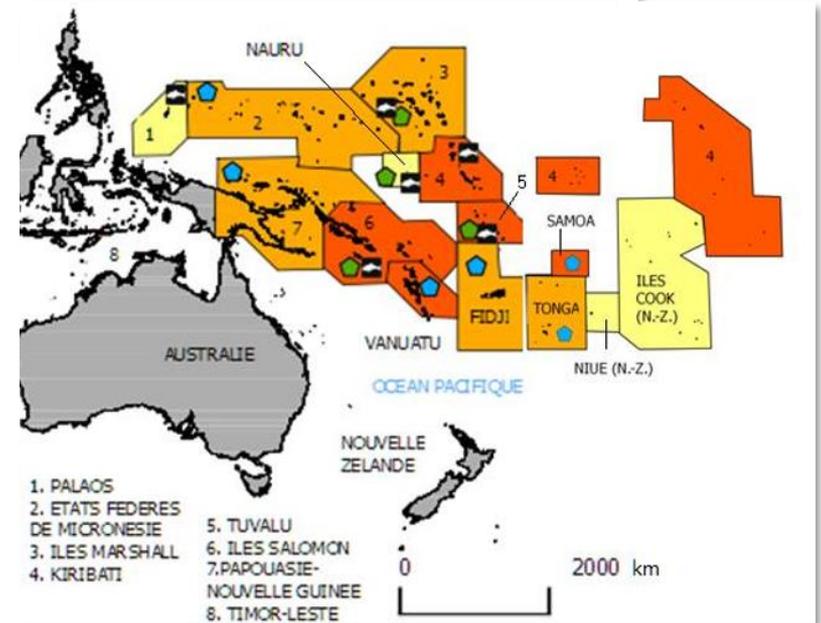
Ambassade de Rep. populaire de Chine



Ambassade de Taïwan

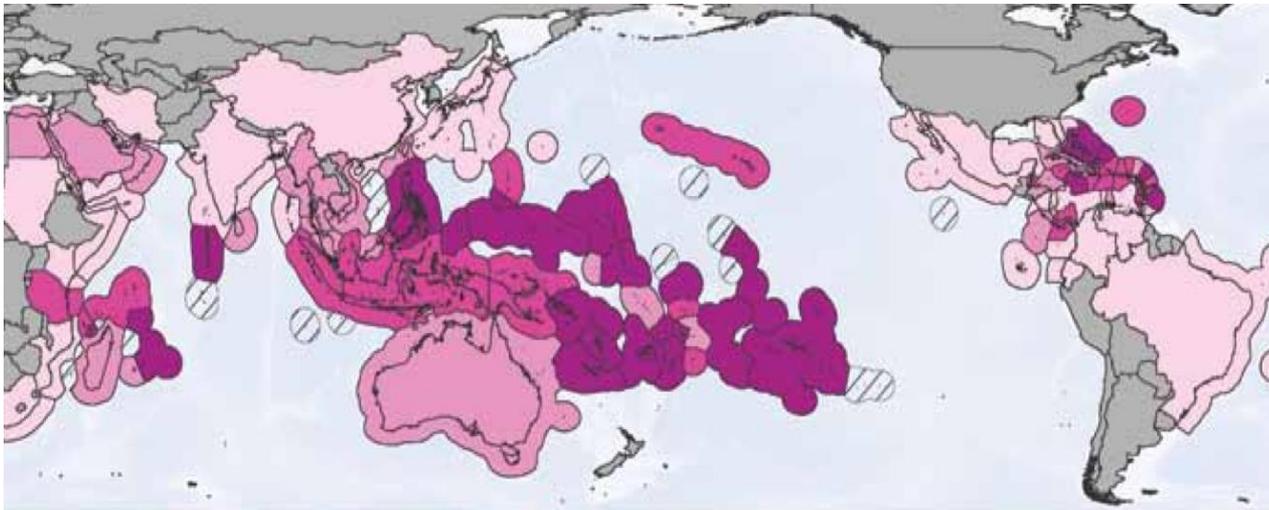


Pays proches à la baleine alliés au Japon



Doc. 3 - Dépendance sociale et économique des populations par rapport aux récifs coralliens

Source : Récifs à risques, World Resources Institute, Washington 2011



La dépendance est calculée à partir de la population associée aux récifs, l'emploi lié à la pêche récifale, la dépendance nutritionnelle aux produits de la mer, la valeur des exportations liées aux récifs, le tourisme dans les récifs et la protection des côtes par les récifs.
Les limites des zones représentées sont celles des ZEE

Niveau de dépendance:

- Bas
- Moyen
- Élevé
- Très élevé
- Pas de récif
- Récifs inhabités



Doc. 4 – Kiribati (1) : « Nous sommes en train de perdre notre terre, nous ne voulons pas perdre notre dignité »

Le Monde.fr | 19.09.2015

Anote Tong, le chef de l'Etat et ministre des affaires étrangères des Kiribati, court le monde pour défendre la cause des îles menacées par la montée des eaux (Kiribati, mais aussi Tuvalu, Marshall, Maldives...), à coups de formules alarmistes et de propositions radicales. C'est dans un hôtel de Suva, la capitale des Fidji, que ce sexagénaire, simple et distingué, a reçu Le Monde.

Face à la montée du niveau de la mer qui menace les Kiribati, vous proposez la « migration dans la dignité ». Qu'entendez-vous par là ? - Anote Tong : Nous pensons que nous n'aurons pas les moyens de préserver nos îles, même avec l'aide de la communauté internationale. Nous devons nous préparer au déplacement d'une partie de la population. Nous avons encore le temps, nous ne voulons pas que les gens migrent à la dernière minute. L'objectif, c'est qu'ils acquièrent des compétences grâce à des formations pour trouver de bons postes et répondre à des besoins spécifiques dans des pays comme le Japon, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, où la population est vieillissante et où il y a un besoin de main-d'œuvre.

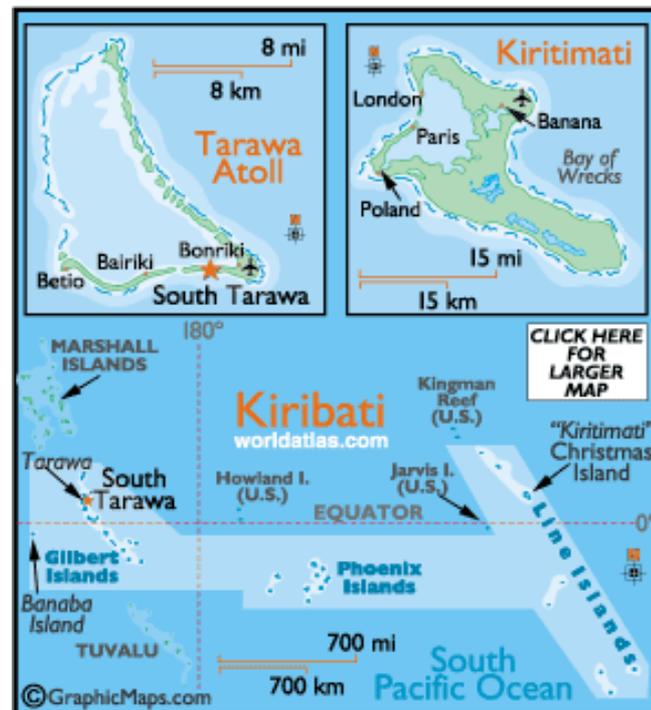
Quitter votre pays, est-ce la seule solution envisageable à long terme ? - Nous pouvons toujours essayer de trouver des solutions d'ingénierie sur place. Par exemple, la possibilité de surélever les îles est étudiée. Mais dans tous les cas, pour une partie du territoire au moins, arrivera un moment où nous ne pourrons plus rester émergés : peut-être dans vingt ans, vingt-cinq ans, plus tôt qu'on ne le pense à mon avis. A ce moment-là, il sera impossible de s'adapter, à moins de se mettre à nager ou de devenir des îles flottantes artificielles [une solution déjà envisagée par M. Tong]. Donc les gens ont peur. [La « migration dans la dignité », c'est le seul moyen que j'ai de leur donner un sentiment de sécurité : au moins j'ai un plan. Peu importe qu'il soit radical. Ca va être difficile, on va beaucoup y perdre, on ne sait pas ce qu'il adviendra de notre culture... Mais quels choix avons-nous ?

Avez-vous déjà des solutions d'accueil dans d'autres pays ? - Non, pas vraiment. Nous avons notamment 75 places par an en Nouvelle-Zélande. Avant, les gens les demandaient très peu, mais depuis qu'ils ont entendu parler du changement climatique, il y a la queue pour les obtenir. Ce n'est pas suffisant ! Nous espérons qu'il y aura une réponse de la communauté internationale, car c'est un défi moral et une responsabilité qui sont partagés.

Un ressortissant gilbertin [habitant des Kiribati] a demandé pour la première fois le statut de réfugié climatique à la Nouvelle-Zélande, qui l'a refusé. Espérez-vous que ce statut soit reconnu ? - Nous ne soutenons pas particulièrement cet homme... Et je rejette le statut de réfugié climatique, car nous ne voulons pas que les Gilbertins deviennent un poids pour les autres nations, ou des citoyens de seconde classe. Nous sommes en train de perdre notre terre, nous ne voulons pas perdre notre dignité.

Qu'attendez-vous de la COP21 à Paris en novembre ? - Même si nous réussissons à limiter les émissions de gaz à effet de serre, la mer va continuer à monter... Donc nous soutiendrons très fortement la signature d'un accord contraignant à Paris, mais n'oubliez pas que dans tous les cas, la situation des Kiribati continuera à être très problématique.

(1) La République des Kiribati est composée de trois archipels: les îles Gilbert, les îles Phoenix et les îles de la Ligne.



Le Président Anote Tong plantant des palétuviers avec une association de jeunes de Teoraereke (Tarawa Sud).



Doc. 5 - Aux Kiribati, la montée des eaux ne menace pas les îles

Le Figaro, 08-2014, <http://www.lefigaro.fr/sciences/2014/08/01/01008-20140801ARTFIG00342-aux-kiribati-pas-de-disparition-acause-de-la-montee-des-eaux.php>

Le président de cette République se voit en réfugié climatique. Mais selon des chercheurs, les îles perchées sur les atolls vont s'élever avec le niveau de la mer.

Naviavia aux Fidji. C'est ici que le président des îles Kiribati (1), Anote Tong, a ému la terre entière en achetant en mai un terrain de 22 km² pour que son peuple ait un refuge lorsque leurs 33 atolls éparpillés dans le Pacifique seront engloutis par une mer gonflée par le réchauffement climatique. Dans une vingtaine d'années, selon Anote Tong.

Pour les scientifiques cependant, la montée de la mer dans le Pacifique central - 15 cm en un demi-siècle - n'a eu pour l'heure aucun effet sur ces îles. Une étude de 2010 portant sur 27 îles dépendant de onze atolls éparpillés dans l'océan Pacifique montre qu'elles n'ont aucunement rétréci. Une deuxième étude de 200 îles présente le même résultat, selon l'université d'Auckland (Nouvelle-Zélande).

Mais alors, que penser des images de Tarawa, une des îles de la République de Kiribati où se trouve la capitale, montrant des maisons sous l'eau, des inondations multiples et des digues déchiquetées par les vagues? Tarawa est peut-être l'atoll le mieux étudié du monde et les scientifiques sont unanimes: les problèmes de l'île ont tout à voir avec la surpopulation et la mauvaise gestion des côtes et rien avec le changement climatique. En effet, en moins d'un demi-siècle, la population de Tarawa a cru de quelques milliers à 40 000 habitants, venus d'autres îles du groupe Gilbert. « L'érosion, selon des travaux effectués par des chercheurs de l'université de Wollongong, en Australie, est non seulement due «aux activités humaines locales, mais leur amplification va augmenter les risques de submersion ». Autrement dit, les populations vivant dans les quartiers à forte densité qui se trouvent trop près de l'eau devront soit être protégés par des digues plus solides, donc coûteuses, soit retourner dans leurs atolls d'origine. Car ce sont les parties les plus basses et les plus étroites de Tarawa qui seront de plus en plus souvent balayées par les vagues.

Par contre, Kiritimati, l'atoll le plus grand du monde situé à 2000 km à l'est dans les îles de la Ligne, est grand comme quatre fois Paris et peut aisément accueillir 15 000 personnes de plus, explique son maire, Mikarike Temari. La plupart des 6 000 habitants vivent dans une partie de l'île à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer.

D'après Anny Cazenave, auteur principal du chapitre « niveau de la mer » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), la moyenne mondiale de la montée sera de 50 cm à 1 m d'ici à la fin du siècle. «Les tropiques vont voir le niveau de la mer monter d'environ 30 % à 40 % de plus que la moyenne globale à la fin de ce siècle», ajoute-t-elle. Pour Anote Tong, cela pose une véritable menace de disparition de son pays. «La science nous dit qu'il est trop tard pour nous, a-t-il déclaré à CNN. D'après les projections, le niveau de la mer sera plus haut que le point le plus haut de notre pays.»

Pas du tout, rétorquent le professeur Paul Kench et plusieurs de ses collègues géomorphologues qui analysent la dynamique des îles atolliennes depuis quinze ans. Celles-ci vont s'élever avec le niveau de la mer lorsque les vagues y déposent du sable durant les grands orages. «C'est ainsi que ces îles sont nées il y a quelques milliers d'années et c'est ainsi qu'elles vont durer», poursuit le scientifique. Dans la plupart des atolls, les gens vivent déjà dans les parties les plus hautes. Le problème, « ce sont les 40 % des habitants qui vivent sur moins d'un pour cent des terres. C'est le cas à Tarawa, mais aussi Majuro, la capitale des îles Marshall, ou à Malé, aux Maldives dans l'océan Indien. « Les gens viennent à Tarawa parce que les écoles y sont meilleures », explique l'ancien président des Kiribati. « Il faut les encourager à rentrer chez eux en y créant de bonnes écoles, en améliorant les transports pour qu'ils se sentent moins isolés et en construisant des cliniques, pas en achetant des terrains inutiles à Fidji !»

(1) La République des Kiribati est composée de trois archipels: les îles Gilbert, les îles Phœnix et les îles de la Ligne.

Doc. 6 – Extrait de Jean-Christophe Gay, « Le réchauffement climatique : l'instrumentalisation des îles »

L'Espace géographique 2014/1 (Tome 43), p. 81-89, <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2014-1-page-81.htm>

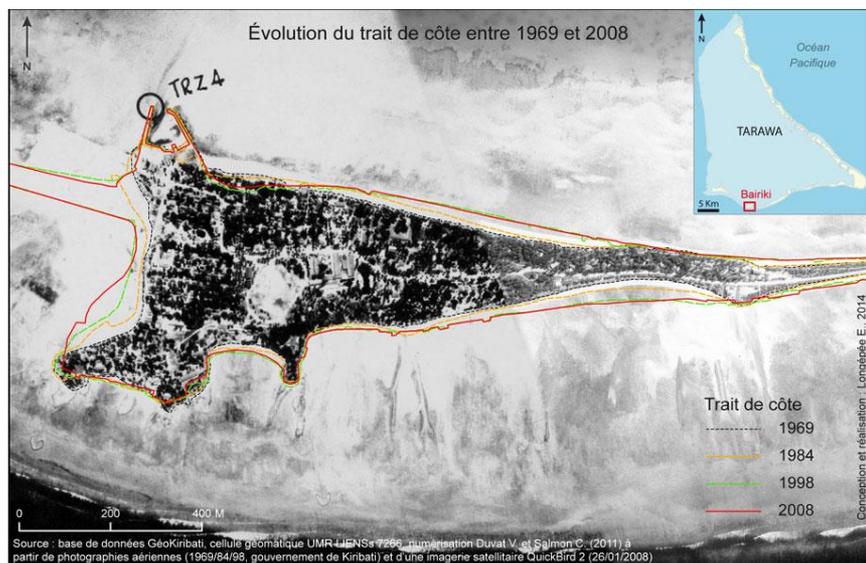
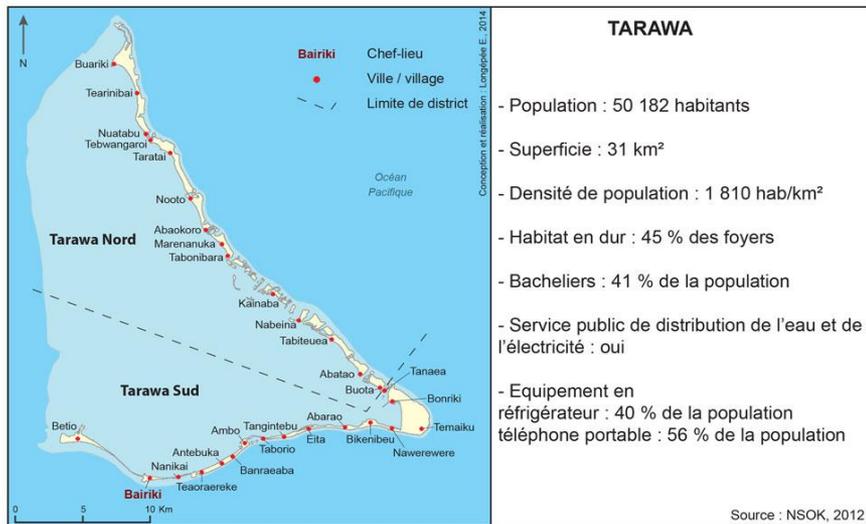
Une stratégie de victimisation

La création du GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en 1988, sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est à l'origine d'une mobilisation inédite des scientifiques dans le domaine du changement climatique et de ses effets potentiels (David, 2010). Deux ans plus tard, les petits États insulaires créent l'AOSIS (Alliance of Small Island States), une organisation intergouvernementale regroupant actuellement 39 membres (37 sont des États membres des Nations unies) et cinq observateurs qui sont des territoires insulaires autonomes (Guam, Porto Rico, Îles Vierges américaines, Samoa-Américaines et Antilles néerlandaises). Cette coalition est précoce dans la réflexion sur le changement climatique et c'est une des rares organisations de pays en développement qui a eu un rôle actif dans l'élaboration de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), entrée en vigueur en 1994 (Shibuya, 1996, p. 551). L'AOSIS regroupe presque le tiers des pays en développement, le cinquième des pays membres de l'ONU, mais seulement 0,8 % de la population mondiale.

En s'appropriant le discours sur la vulnérabilité (Barnett, Campbell, 2010, p.166) et en se constituant en groupe de pression, les petits États insulaires forment un marché du bulletin de vote aux Nations unies ou dans de multiples forums (Crocombe, 2008, p. 437) et marchandent leurs voix et leurs alliances, tels le Tuvalu et Nauru qui ont récemment reconnu l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie-du-Sud, deux territoires géorgiens occupés illégalement par l'armée russe. Les petits États insulaires, particulièrement du Pacifique, sont au cœur des stratégies régionales des « grands frères » australiens ou néo-zélandais et de l'intense compétition diplomatique-économique que se livrent les deux Chine et qui est en train de tourner à l'avantage de la République populaire aux dépens de Taïwan, bien qu'en 2003 Kiribati ait abandonné Pékin pour se tourner vers Taipei. Cette « diplomatie du carnet de chèques » ne laisse donc pas insensibles les hommes politiques de ces micro-États, courtisés assidûment. Autant dire qu'il s'agit de pays où la corruption est souvent élevée. L'ONG Transparency International note qu'« aucun des vingt pays les plus affectés par le changement climatique n'a un score supérieur à 3,6 dans l'indice de perception de la corruption, selon lequel 0 signifie extrêmement corrompu et 10 extrêmement intègre ». Quelques petits États insulaires sont particulièrement mal placés, telles les Maldives.

Pour des micro-États dont la viabilité reste problématique, le réchauffement climatique est devenu une rente comme une autre, au même titre que le blanchiment de capitaux (Seychelles, Vanuatu, Marshall, Nauru, Niue...), les pavillons de complaisance (Antilles néerlandaises, Bahamas, Bermudes, Tonga, Marshall, Kiribati...), la relégation rémunérée d'immigrants indésirables pour l'Australie (Nauru) ou la vente de sa voix sur la scène internationale. D'un côté de nombreux petits États insulaires sont donc des chevilles ouvrières de l'ultralibéralisme, alors que, d'un autre côté, ils se posent en victimes des pays développés et de leur croissance inconsidérée dévastant la planète. Le dessein est d'obtenir un statut politique plus prestigieux ou de bénéficier des fonds mis en place pour soutenir les adaptations au changement climatique et promis à être considérablement majorés: Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), Fonds spécial pour le changement climatique (FSCC) et Fonds d'adaptation. L'adoption par ces micro-États insulaires des grands principes du développement durable cache généralement une absence de volonté ou une impossibilité de les appliquer, mais elle leur permet, dans les négociations bilatérales ou multilatérales, d'obtenir des aides diverses. Sur le plan intérieur, on perçoit tout l'intérêt de rejeter sur les pays riches ou les grandes puissances les problèmes environnementaux actuels.

Doc. 7 – L’atoll de Tarawa (Iles Kiribati). Extraits de « Les atolls, des territoires menacés par le changement climatique global ? L’exemple de Kiribati (Pacifique Sud), Esméralda Longpée, Géoconfluences, avril 2015



Chiffres clés sur l'expansion de Bairiki

	0,35 (1969)	0,41 (2004)
Superficie insulaire ¹ (km ² / année)		
Superficie du bâti (m ² / année)	31 700 (1969)	85 600 (2008)
Nb d'habitants ² (année)	525 (1968)	3 524 (2010)

¹ Webb and Kench, 2010 ² NSOK, 1969 et 2012



Doc. 7 (suite).

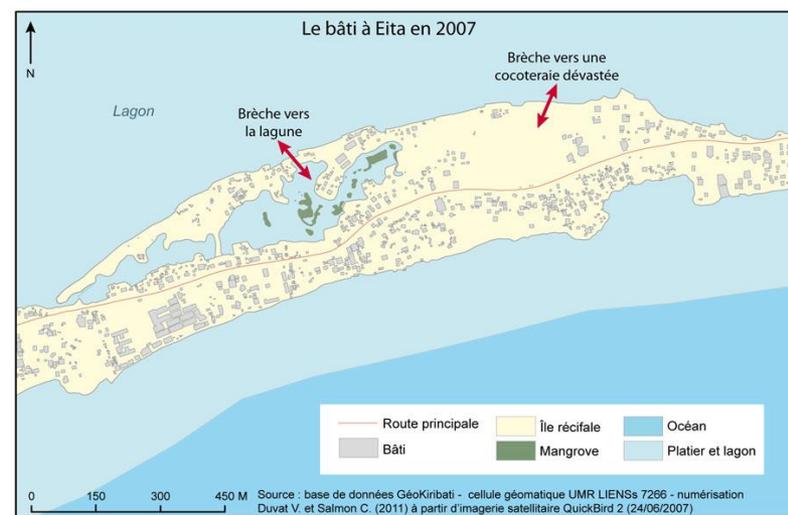
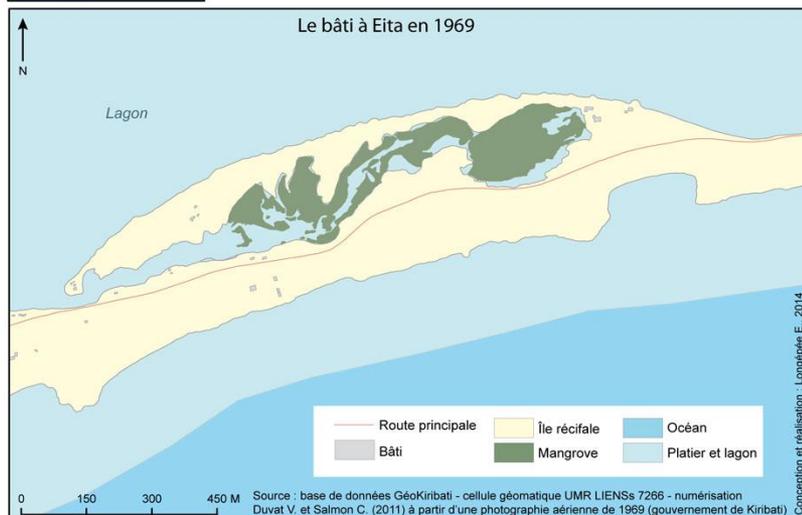
Vue aérienne de la zone urbaine de Tarawa Urbanisation du village d'Eita entre 1969 et 2007



Chiffres clés sur l'expansion urbaine d'Eita entre 1969 et 2007

Nb de bâtiments (année)	82 (1969)	1 258 (2007)
Superficie du bâti (m ² / année)	3 000 (1969)	62 200 (2007)
Nb d'habitants ¹ (année)	353 (1968)	3 061 (2010)

¹ NSOK, 1969 et 2012



Doc. 8 – Pacifique: le Cartel du thon interdit aux thoniers-senneurs ses eaux territoriales

Source: Ph. Favrelière, Aquablog, 04-2010

<http://aquaculture-aquablog.blogspot.fr/2010/04/pacifique-sud-le-cartel-du-thon.html>

A partir du 1^{er} janvier 2011, les thoniers équipés de senne tournante et coulissante (1) n'auront plus accès à l'une des zones de pêche les plus riches en thon tropical dans le monde. C'est la proposition audacieuse de huit petits pays insulaires du Pacifique, signataires de l'Accord de Nauru (PNA), véritable Cartel du thon.

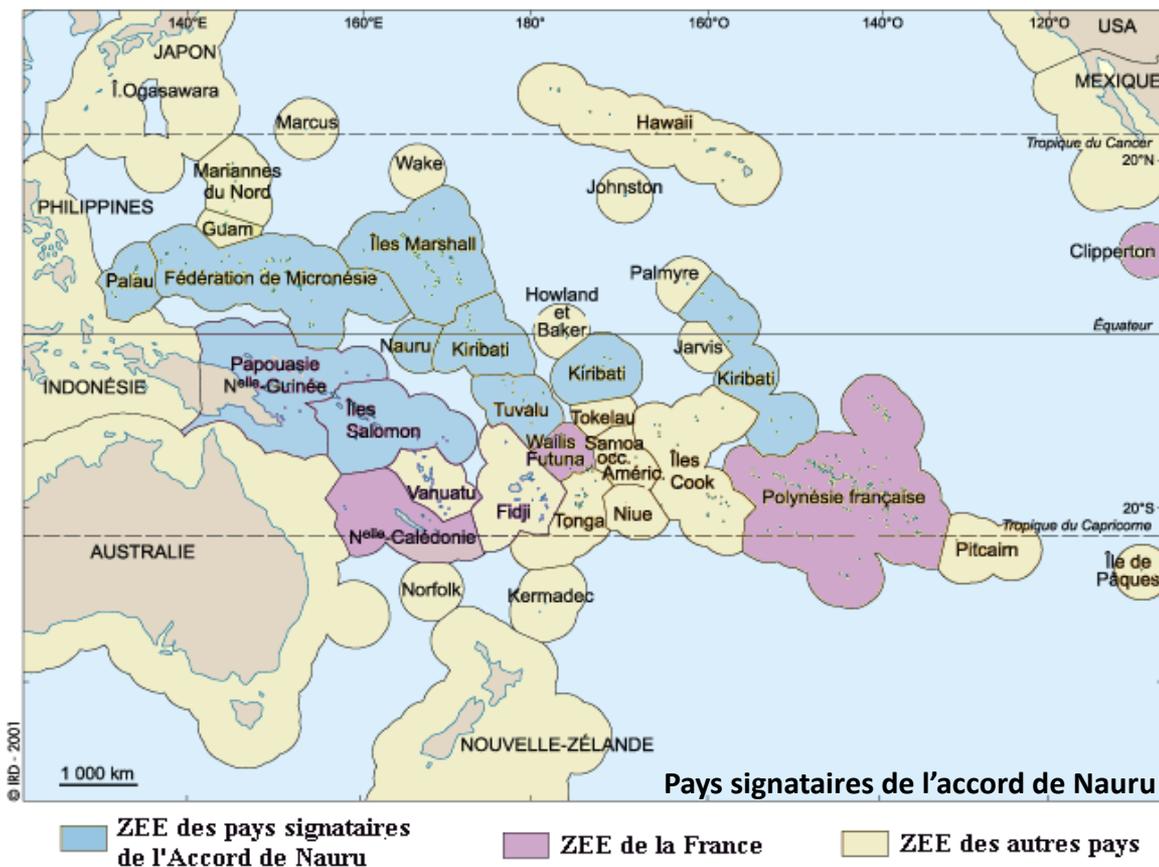
Ces huit nations océaniques - Papouasie Nouvelle-Guinée, Palau, îles Salomon, Etats Fédérés de Micronésie, Kiribati, Nauru, Tuvalu et îles Marshall - se serrent les coudes pour mieux profiter du thon à l'intérieur de leurs vastes zones maritimes territoriales (ZEE) qui représentent près de 25% du thon mondial (soit des captures de plus de 500 000 t./an)

Généralisant un chiffre d'affaires global annuel de 4 milliards de \$, le thon est une industrie qui pèse lourd dans le Pacifique, mais qui profite peu aux Etats insulaires. 85% des revenus du thon reviennent aux sociétés de pêche et autres pêcheries internationales basées principalement aux USA et au Japon. Ce constat pourrait être étendu aux pêcheries africaines, côté atlantique et côté indien, exploitées essentiellement par des armements de thoniers-senneurs européens, français et espagnols.

La première décision du cartel du thon a été d'augmenter le prix des licences de capture accordées aux pêcheries internationales.... Après quoi, les 8 pays qui ont la ferme volonté de protéger cette ressource vitale pour leur avenir, ont décidé d'interdire la pêche à la senne coulissante dans un espace maritime grand comme la moitié du territoire étatsunien (4,5 millions de km²). Cette technique de capture très productive est pratiquée essentiellement par des armements industriels asiatiques, américains et européens.

« C'est notre filon d'or, alors les signataires de l'Accord de Nauru doivent absolument se battre pour faire fructifier nos ressources en thon », a précisé le Président de Palau, Johnson Toribiong.

Le cartel du thon frappe fort en s'attaquant aux armements de thoniers-senneurs qui concentrent l'essentiel des captures mondiales de thonidés. Bien plus fort que l'Union Européenne avec sa flottille de thoniers-senneurs tant décriée dans l'affaire du thon rouge en Méditerranée.



Sources : d'après Antheaume et Bonnemaison, 1988 ; Norman et Douglas, 1994

Doc. 9 - Les terres rares d'un immense océan : la nouvelle bataille du Pacifique

Source: Ritimo - Informations, outils, initiatives pour un monde solidaire – sept. 2014 <http://www.ritimo.org/Les-terres-rares-d-un-immense-océan-la-nouvelle-bataille-du-Pacifique>

Les États-Unis sont à l'offensive pour renforcer leur contrôle sur l'océan Pacifique et les ressources de ses fonds marins, en particulier les terres rares, indispensables aux industries de haute technologie. Ils s'efforcent de mener le jeu, soit par leur puissance étatique, soit par le *soft power* des grandes ONG environnementalistes et des fondations regroupées dans la Global Ocean Commission. Cette coalition d'intérêts a été manifestée en juin 2014 à Washington par l'intervention de Barack Obama sur la protection des océans, suivie de celle de John Kerry en Australie. Elle vise particulièrement la Chine, très agressive pour élargir sa propre ZEE, mais également très présente dans le Pacifique par sa flotte de pêche qui cible les requins et les thons. De nombreux bateaux chinois pêchent illégalement dans les ZEE des micro-États insulaires, incapables de contrôler leurs immenses espaces marins. L'état des stocks de requins et de thons soulève de vives inquiétudes. Les stocks de thon rouge seraient réduits à moins de 5 % de leur stock initial et les pays pêcheurs ont enfin décidé de réduire leur effort de pêche, y compris le Japon, inquiet des risques pour la survie du stock Pacifique. Une telle décision est difficile à prendre pour tous ces États insulaires du Pacifique qui doivent parfois la moitié de leurs ressources financières à la vente de droits de pêche. Pour les signataires de l'accord de Nauru, ces revenus ont été multipliés par 4 de 2010 à 2014, ils proviennent de l'augmentation du coût des jours de pêche et de celle du nombre de jours, car bien des États, comme le Kiribati, ont été tentés par ces recettes faciles. Mais une gestion rigoureuse est d'autant plus difficile que 60% des captures proviennent de la haute mer, en dehors des ZEE. Les États-Unis, pour leur part, font pression sur les États insulaires pour créer d'immenses réserves sans pêche, parfois sur l'intégralité de leur ZEE, comme Palau, un archipel de 20 000 habitants totalement dépendant des États-Unis.

Obama a lui aussi créé son immense réserve intégrale, suivant en cela George Bush. Il a créé la réserve intégrale de Pacific Remote Islands. Cette politique, impulsée par de grandes ONG environnementalistes et des fondations comme Pew, Conservation International et The Nature Conservancy qui se disputent les contrôles et les financements de ces réserves, soulève cependant beaucoup de questions. Des scientifiques et des pêcheurs s'étonnent qu'on crée des réserves pour protéger des espèces migratrices et s'inquiètent des effets pervers de ces mesures qui risquent de reporter l'effort sur d'autres zones.

Par ailleurs, il faut trouver des revenus alternatifs pour des États sans ressources. Si à Palau, les recettes du tourisme peuvent sans doute compenser les pertes, qu'en est-il des autres États et des conséquences sociales, culturelles et environnementales d'un développement du tourisme ? Il faut aussi pouvoir contrôler le respect des interdictions dans ces réserves, ce qui coûte très cher. Il y a donc des interrogations sur les objectifs réels de ces immenses réserves, rarement respectées.

L'exemple de Kiribati est particulièrement éclairant. Son Président, Anote Tong, est devenu une célébrité dans les grands forums internationaux pour avoir créé une immense réserve interdite à la pêche dans sa ZEE. Mais avant de signer la création de cette aire marine protégée, il a âprement négocié de généreuses compensations des États et des fondations. La fondation Waitt a sorti un chèque de 5 millions \$ pour aider ce choix, qu'il fallait mettre en avant lors de la Conférence de Washington, devant Barack Obama. Dans les faits, suivant une étude de Earth Island, la réserve est largement inefficace, la pêche illégale continue de s'y pratiquer largement. Mieux que cela, l'État de Kiribati vient d'obtenir une autorisation de recherche pour l'exploitation des ressources minières de ses fonds marins. La véritable compensation est donc là.

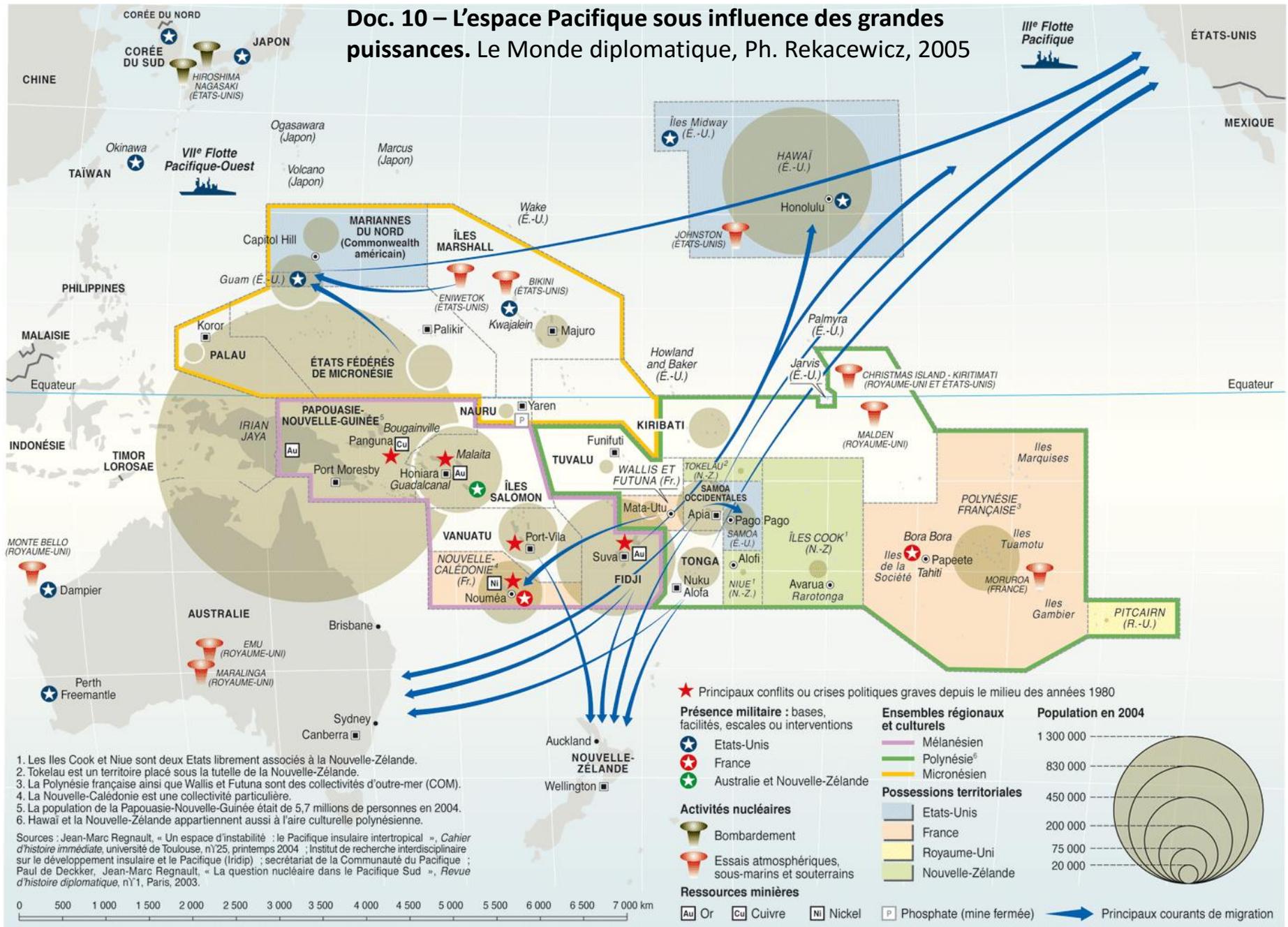
Les interdictions de pêche servent-elles à masquer l'offensive en vue de développer l'exploitation des fonds ? La création des réserves ne fait-elle pas partie d'un grand marchandage pour se partager les espaces marins ? Pour les ONG environnementalistes, des espaces à protéger, financés par les grandes compagnies en échange de leur blanc-seing pour exploiter le reste ? Ce partage est déjà en cours.

De grandes compagnies ont déjà les capacités techniques d'exploiter les grands fonds, en particulier pour les terres rares. La Chine contrôle actuellement 95% de ces terres rares [4] indispensables aux industries de haute technologie (numérique, armement, etc.). Il est donc vital pour les autres pays, développés ou émergents, d'accéder aux ressources abondantes des fonds marins, quel qu'en soit le prix financier et environnemental. L'Inde aussi est vivement intéressée.

Cette stratégie de partage des océans apparaît assez clairement dans le Rapport de la Global Ocean Commission, dont les propositions ont été reprises par Barack Obama, pour être soumises à l'ONU.

Sur huit propositions, la majorité concerne le contrôle de la pêche, jusqu'à envisager une interdiction généralisée en haute mer. La pêche est systématiquement diabolisée car il est vrai que des ressources sont menacées. Mais curieusement, une seule proposition concerne le contrôle des activités d'exploitation des fonds marins. Toutes les occasions sont bonnes pour accabler les activités de pêche, puisque la réduction des stocks de poissons est responsable de l'affaiblissement des capacités d'absorption du CO2 et le débat sur la pêche sera donc porté au cœur de la conférence sur le climat. Il est étonnant de constater que ce sont les États-Unis qui poussent à l'exploitation des ressources fossiles terrestres et marines. Leur croisade pour les grandes réserves marines peut-elle les absoudre ? On peut s'interroger.

Doc. 10 – L'espace Pacifique sous influence des grandes puissances. Le Monde diplomatique, Ph. Rekacewicz, 2005



1. Les îles Cook et Niue sont deux Etats librement associés à la Nouvelle-Zélande.
 2. Tokelau est un territoire placé sous la tutelle de la Nouvelle-Zélande.
 3. La Polynésie française ainsi que Wallis et Futuna sont des collectivités d'outre-mer (COM).
 4. La Nouvelle-Calédonie est une collectivité particulière.
 5. La population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée était de 5,7 millions de personnes en 2004.
 6. Hawaï et la Nouvelle-Zélande appartiennent aussi à l'aire culturelle polynésienne.

Sources : Jean-Marc Regnault, « Un espace d'instabilité : le Pacifique insulaire intertropical », *Cahier d'histoire immédiate*, université de Toulouse, n°25, printemps 2004 ; Institut de recherche interdisciplinaire sur le développement insulaire et le Pacifique (Iridip) ; secrétariat de la Communauté du Pacifique ; Paul de Deckker, Jean-Marc Regnault, « La question nucléaire dans le Pacifique Sud », *Revue d'histoire diplomatique*, n°1, Paris, 2003.

★ Principaux conflits ou crises politiques graves depuis le milieu des années 1980

Présence militaire : bases, facilités, escales ou interventions

- ★ Etats-Unis
- ★ France
- ★ Australie et Nouvelle-Zélande

Activités nucléaires

- ☢ Bombardement
- ☢ Essais atmosphériques, sous-marins et souterrains

Ressources minières

- Au Or
- Cu Cuivre
- Ni Nickel
- P Phosphate (mine fermée)

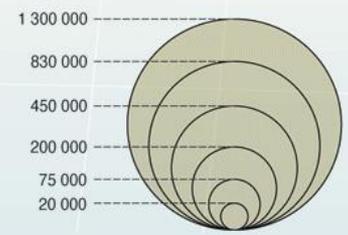
Ensembles régionaux et culturels

- Mélanésien
- Polynésie⁶
- Micronésien

Possessions territoriales

- Etats-Unis
- France
- Royaume-Uni
- Nouvelle-Zélande

Population en 2004



➡ Principaux courants de migration

